PROGRAMME DE TRAVAIL ANNUEL 2013

Table des matières

Introduction 2

Section 1 - Vue d'ensemble de la FRA

1.1 Mission de l'Agence des droits fondamentaux de l'Union européenne 3

1.2 Méthodes de travail: méthodologie intégrée et engagement des parties prenantes 4

1.3 Activités principales de la FRA 5

Section 2 - Les activités de la FRA en 2013

2.1 Fournir des conseils reposant sur des données factuelles..... 7

2.2 Collecter et analyser les données 7

2.3 Coopérer avec les parties prenante 8

2.4 Communiquer et sensibiliser 9

Section 3 - Les thématiques de la FRA en 2013

LIBERTÉS

3.1 Asile, immigration, visa et frontièrs 11
3.2 Société de l'information, vie privée et données à caractère personnel..... 12

ÉGALITÉ

3.3 Racisme et non-discrimination 14

3.4 Droits de l'enfant, y compris la protection des enfants 18

JUSTICE

3.5 Justice 19

3.6 Projets ou activités à caractère transversal couvrant tous les domaines du cadre pluriannuel. 22

Section 4 - Les projets de la FRA en 2013 24

Annexe I - Ressources financières par domaine d'activité..... 54
Annexe II - Activités administratives 57
Annexe III - Gestion du risque 60
Annexe IV - Décision de financement..... 61

Schwarzenbergplatz 11 - 1040 Vienna - Austria
T +43 (1) 580 30 - 60 F +43 (1) 580 30 - 691

fra.europa.eu - info@fra.europa.eu
facebook.com/fundamentalrights
twitter.com/EURightsAgency

Introduction

Morten Kjaerum
Directeur

Le programme de travail annuel de la FRA pour 2013 a été élaboré dans le contexte de l'ambitieuse stratégie «Europe 2020» de l'Union européenne. Il s'agit, en outre, du premier programme de travail de l'Agence au titre du nouveau cadre pluriannuel, qui définit le périmètre thématique dans lequel la FRA accomplit les tâches qui lui incombent en vertu de son règlement fondateur.

Au vu des résultats engrangés depuis la création de la FRA en 2007, ainsi que des dernières tendances politiques, le programme de travail actuel couvre l'ensemble des questions de droits fondamentaux traitées par la FRA au cours de la période de l'après-Lisbonne. Les projets de la FRA ont pour but de fournir des conseils opportuns et basés sur des données factuelles aux décideurs et, ce faisant, de soutenir l'Agence dans ses efforts pour accroître l'impact de son travail en matière de développement de politiques aux niveaux européen et national.

Ilze Brands Kehris
Président du Conseil d'administration

En 2013, l'Agence entend anticiper les principaux défis, en particulier en ce qui concerne les Roms, l'immigration et l'intégration des migrants, l'accès des personnes handicapées, les droits de l'enfant, les droits des victimes et la protection des données, autant de domaines qui posent actuellement des problèmes majeurs en termes de protection des droits fondamentaux au sein de l'Union européenne et dans ses États membres.

Nous tenons à remercier les parties prenantes de la FRA pour leur précieuse contribution à l'élaboration du présent programme. .

1.1 Mission de l'Agence des droits fondamentaux de l'Union européenne

L'Agence des droits fondamentaux de l'Union européenne (FRA) a été créée pour fournir des conseils indépendants et reposant sur des données factuelles en matière de droits fondamentaux dans le domaine du droit de l'Union européenne. Les activités de la FRA visent à promouvoir les droits fondamentaux et à aider les institutions et les États membres de l'UE à rehausser le niveau de protection de l'ensemble des citoyens de l'UE.

L'objectif, le champ d'application et les tâches de l'Agence des droits fondamentaux sont définis aux articles 2 à 4 du règlement (CE) n° 168/2007 du Conseil portant création d'une Agence des droits fondamentaux de l'Union européenne.

Pour atteindre cet objectif, l'Agence collecte et analyse des données. Sur cette base, elle offre une assistance et une expertise indépendantes aux institutions et aux États membres de l'UE, ainsi qu'à d'autres parties prenantes concernées par les droits de l'homme.

L'Agence a pour objectif de fournir aux institutions, organes, organismes et agences compétents de la Communauté, ainsi qu'à ses États membres lorsqu'ils mettent en œuvre le droit communautaire, une assistance et des compétences en matière de droits fondamentaux, afin de les aider à respecter pleinement ces derniers, lorsque, dans leurs domaines de compétence respectifs, ils prennent des mesures ou définissent des actions.

RÈGLEMENT (CE) No 168/2007 DU CONSEIL Art. 2 Objectif

L'Agence inscrit son travail dans le cadre plus général de la Charte des droits fondamentaux de l'UE. La Charte a pour objectif de renforcer la protection des droits fondamentaux dans l'Union européenne à la lumière de l'évolution de la société, des progrès sociaux et des avancées scientifiques et technologiques. L'Agence s'acquitte de ses missions, ainsi que le prescrit son règlement fondateur, en développant, dans le périmètre thématique de son cadre pluriannuel quinquennal, des projets et des activités horizontales spécifiques qui coïncident, dans les grandes lignes, avec les chapitres de la Charte des droits fondamentaux.

Les domaines thématiques du cadre pluriannuel [1] ont

L'Agence a) collecte, recense, analyse et diffuse des informations et des données pertinentes, objectives, fiables et comparables;

b) met au point des méthodes et des normes visant à améliorer la comparabilité, l'objectivité et la fiabilité des données;

c) réalise ou facilite des recherches scientifiques ou y collabore;

d) formule et publie des conclusions et des avis sur des sujets thématiques spécifiques et des enquêtes, des études préparatoires et de faisabilité;

e) publie un rapport annuel sur les questions relatives aux droits fondamentaux… en soulignant également les exemples de bonnes pratiques;

f) publie des rapports thématiques sur la base de ses analyses, de ses recherches et de ses enquêtes;

g) publie un rapport d'activité annuel, et

•conçoit une stratégie de communication et favorise le dialogue avec la société civile, afin de sensibiliser le grand public aux droits fondamentaux et d'informer de manière active sur ses travaux

RÈGLEMENT (CE) No 168/2007 DU CONSEIL Art. 2 Objectif

LIBERTÉS

- Droit d'asile, immigration et intégration des immigrés
- Visas et contrôles aux frontières
- Société de l'information, vie privée et données à caractère personnel

ÉGALITÉ

- Racisme, xénophobie et intolérance qui y est associée
- Discriminations fondées sur le sexe, la race ou l'origine ethnique, la religion ou les convictions, le handicap, l'âge, l'orientation sexuelle ou l'appartenance à une minorité et toute combinaison de ces motifs
- Les droits de l'enfant et la protection des enfants

DROITS DES CITOYENS

- Participation des citoyens de l'Union au fonctionnement démocratique de celle-ci

JUSTICE

- Accès à une justice efficace et indépendante
- Indemnisation des victimes

[1] Ce programme de travail annuel a été adopté sur la base de l'actuel cadre de travail pluriannuel de l'Agence (note en bas de page : Décision du Conseil (2008/203/EC) portant application du règlement (CE) No 168/2007 en ce qui concerne l'adoption du cadre de travail pluriannuel de l'Agence des Droits Fondamentaux de l'Union Européenne pour 2007-2012), qui va arriver à terme le 31 décembre 2012. Le Conseil d'administration de l'Agence se réserve le droit de réviser le programme de travail pour 2013 afin de l'adapter au nouvel cadre de travail pluriannuel une fois adopté par le Conseil.

un caractère transversal car ils s'intéressent à des droits fondamentaux inscrits dans différents chapitres de la Charte. À cet égard, les rubriques de chapitres et les projets ne doivent pas être considérés isolément, mais comme faisant partie d'un tout indissociable sous le couvert de la Charte.
En vertu de l'article 5 de son règlement, l'Agence peut également, à la demande du Parlement européen, du Conseil ou de la Commission, exécuter d'autres tâches qui peuvent sortir du champ de ces domaines thématiques.

En vertu de l'article 9 de son règlement et de l'accord de coopération entre l'Agence et le Conseil de l'Europe, l'Agence coordonnera les activités définies dans le présent programme de travail annuel avec celles du Conseil de l'Europe. En particulier, l'Agence fonde son action sur les activités de normalisation du Conseil de l'Europe et sur les résultats de son travail de suivi, ainsi que sur ses actions de recherche et de communication dans ce domaine.

L'Agence coopère avec les organes, offices et agences de l'Union européenne, les États membres, les organisations gouvernementales et les organismes publics compétents en matière de droits fondamentaux dans les États membres, y compris les institutions nationales de défense des droits de l'homme, les organismes de promotion de l'égalité de traitement et les offices des médiateurs. Dans son travail, l'Agence tient particulièrement compte des rapports rédigés par la Commission européenne et des recherches qu'elle entreprend, tels les travaux de recherche menés au titre du 7e programme-cadre de recherche.

La prise en considération de ces travaux permet d'éviter les redondances et de renforcer les synergies entre le travail de l'Agence et celui des services de la Commission. En outre, l'Agence coopère avec l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE), les Nations unies et d'autres organisations internationales.

Elle prend en considération les résultats du système des droits de l'homme des Nations unies concernant les États membres de l'UE, notamment ceux résultant de la procédure d'examen périodique universel, des procédures spéciales du Conseil des droits de l'homme des Nations unies et des organes de suivi du traité des Nations unies.

Outre les questions et les activités en relation avec les domaines thématiques définis dans le cadre pluriannuel, l'Agence déploie une action relative aux droits fondamentaux en général et mène des activités qui recoupent les divers domaines thématiques (tâches transversales et horizontales). Ces activités ont trait aux recherches menées par l'Agence et à son travail en matière d'éducation et de sensibilisation aux droits de l'homme, ainsi qu'à son travail aux côtés de la société civile à travers sa plate-forme des droits fondamentaux.

1.2 Méthodes de travail: perspectives de planification et méthodologie intégrée

Soucieuse de développer une approche plus stratégique, l'Agence a adopté une perspective de planification pluriannuelle lors de l'élaboration de son programme de travail annuel (N-2). La contribution des parties prenantes à l'élaboration du programme de travail annuel de l'Agence commence deux ans à l'avance par le biais d'un dialogue systématique, étendu et continu tout au long du processus de planification.

Cette méthodologie repose sur l'approche adoptée par le cadre pluriannuel, qui expose les objectifs stratégiques à long terme de l'Agence. Une approche de planification pluriannuelle est indispensable si l'Agence veut pouvoir atteindre ses objectifs qui sont, la plupart du temps, liés à des projets pluriannuels. La cohérence des objectifs et l'atténuation des incertitudes potentielles associées à la planification à long terme font l'objet d'examens et de révisions régulières au travers de consultations et de discussions périodiques.

La surveillance continue et l'évaluation systématique des activités menées fourniront à la direction de l'Agence, ainsi qu'aux principales parties prenantes, des informations rapides et régulières sur les éventuels écarts par rapport aux résultats prévus. L'Agence pourra ainsi revoir et mettre à jour plus rapidement les objectifs et activités prévus dans le programme de travail annuel.

La méthodologie de planification a par ailleurs été adoptée en vue de répondre à certaines exigences du règlement fondateur de l'Agence. L'Agence doit en particulier s'assurer de la complémentarité de ses objectifs et activités avec ceux d'autres institutions

compétentes en matière de droits fondamentaux.
Cette nouvelle approche constitue un instrument de planification précieux garantissant que l'Agence respecte les limites fixées dans son plan pluriannuel en matière de politique du personnel, en plus de fournir des prévisions plus précises aux fins de la passation de marchés et de la conclusion de contrats.

En 2013, l'Agence abordera tout un éventail de questions connexes en matière de droits fondamentaux, telles que le racisme et la xénophobie, l'égalité, l'asile, l'immigration et l'accès à la justice. Cette action sera complétée par des activités horizontales en matière de communication et de mise en réseau visant avant tout à susciter une prise de conscience concernant les principales questions de droits fondamentaux.
L'Agence s'efforce de se doter de méthodes de travail rationnelles et performantes, assurant une continuité de la conception des projets à la diffusion de leurs résultats afin de garantir la mise en œuvre efficace de son programme de travail. Dans cette optique, le programme de travail annuel de l'Agence suit une approche intégrée de la planification et de la mise en œuvre de ses activités.

L'Agence a mis en place une approche intégrée interdépartementale comme méthodologie de travail pour ses projets. Dans le cadre des projets de recherche de l'Agence, la coopération entre les parties prenantes, ainsi que les recherches, y compris les analyses, les avis et les conseils, sont assurés par les départements Égalité des chances et droits des citoyens (Equality and Citizen's Rights - ECR) et Libertés et justice (Freedoms and Justice - FJ), tandis que le département Communication et sensibilisation (Communication and Awareness Raising - CAR) se charge de la communication, de la sensibilisation et de la coopération avec les principaux partenaires de l'Agence (agents de liaison nationaux, plate-forme des droits fondamentaux, institutions nationales de défense des droits de l'homme et organismes de promotion de l'égalité de traitement). L'Agence accomplit une partie considérable de son travail au moyen de projets pluriannuels glissants, qui lui permettent d'aborder des questions exigeant une plus grande mobilisation de ressources. De surcroît, des activités transversales permettent à l'Agence de couvrir un large éventail de questions relatives aux droits fondamentaux.

Afin de guider le conseil d'administration dans sa planification, les services opérationnels ont estampillé certains projets en tant que projets

Première Priorité
Les projets qui constituent la suite de travaux antérieurs, qui correspondent aux objectifs prioritaires de l'UE et qui sont considérés comme essentiels pour mener à bien les travaux dans un secteur spécifique;
Deuxième Priorité
Les projets qui, bien qu'essentiels, pourraient être reportés d'une année, en raison par exemple, de demandes imprévues des parties prenantes
Troisième Priorité
Les projets qui peuvent être menés uniquement si les ressources financières le permettent au cours de

1.3 Activités principales de la FRA

Fournir des conseils reposant sur des données factuelles

La FRA émet des conclusions et des avis reposant sur des données factuelles à l'intention de ceux qui élaborent et mettent en œuvre des politiques au niveau communautaire et national pour les aider à faire en sorte que leur travail s'accomplisse dans le respect intégral des droits fondamentaux. Dans ce contexte, la FRA élabore un rapport annuel sur les droits fondamentaux dans l'UE et des rapports thématiques sur des questions essentielles dans le domaine des droits fondamentaux, telles que la discrimination, le racisme, l'accès à la justice, l'homophobie, les droits de l'enfant, le droit au respect de la vie privée, la protection des données, etc.

Collecter et analyser les données

La FRA collecte et analyse des données officielles et non officielles relatives aux droits fondamentaux dans l'UE. Eu égard aux différences en matière de disponibilité des données dans l'UE, l'Agence élabore aussi des méthodes permettant d'améliorer la qualité et la comparabilité des données. L'Agence mène également ses propres recherches et études primaires sur le terrain en vue de pallier le manque de données, en particulier de données comparables.

Coopérer avec les parties prenantes

L'Agence s'associe systématiquement à un large éventail de parties prenantes aux niveaux local et international. De la sorte, la FRA échange des informations et crée des synergies avec les travaux mis en œuvre par les différents acteurs dans le domaine des droits de l'homme. Les retours

d'informations des parties prenantes permettent en outre à l'Agence d'adapter ses projets en fonction des besoins politiques et des développements. L'Agence s'associe également aux organisations de la société civile de tous les États membres à travers sa plate-forme des droits fondamentaux.

Communiquer et sensibiliser

La FRA élabore des ressources de communication, multimédia et d'information dans le but d'accroître la sensibilisation aux droits fondamentaux de groupes cibles spécifiques et des citoyens européens en général. Elle mène également des activités de communication pour diffuser les résultats de son travail.

2.1 Fournir des conseils reposant sur des données factuelles

L'Agence dispense des conseils pour favoriser l'élaboration de politiques mieux éclairées en matière de droits fondamentaux, et en particulier une meilleure utilisation des données factuelles - basée sur des résultats de recherche éprouvés - dans le cadre du processus d'élaboration des politiques. Elle fournit des conseils sous de nombreuses formes, notamment par le biais de ses conclusions et de ses avis, qui reposent sur ses activités de recherche, de collecte et d'analyse de données.

Les conclusions et avis de la FRA, qui sont essentiellement publiés dans ses rapports comparatifs, s'adressent avant tout aux institutions de l'UE et aux États membres. Ils sont toutefois également utilisés par de nombreuses parties prenantes, en particulier les institutions de l'UE et les États membres, le Conseil de l'Europe et des organisations internationales telles que l'UNICEF, l'UNHCR, le HCDH, l'OSCE/BIDDH, etc., ainsi que par des autorités régionales et locales, des institutions nationales de défense des droits de l'homme, des organismes de promotion de l'égalité de traitement et des organisations de la société civile.

2.2 Collecter et analyser les données

La collecte et l'analyse des données sur la situation des droits fondamentaux dans l'UE constituent la pierre angulaire du travail de l'Agence. En 2013, la FRA entreprendra des activités de collecte de données sur des questions relatives aux droits fondamentaux, qui revêtent souvent un caractère transversal, comme décrit ci-dessous.

(a) collecte, recense, analyse et diffuse des informations et des données pertinentes, objectives, fiables et comparables, y compris les résultats de recherches et de contrôles que lui communiquent les États membres, les institutions de l'Union ainsi que les organes, organismes et agences de la Communauté et de l'Union, les centres de recherche, les organismes nationaux, les organisations non gouvernementales, les pays tiers et les organisations internationales et, en particulier, les organes compétents du Conseil de l'Europe.

RÈGLEMENT (CE) N° 168/2007 DU CONSEIL Article 4

Les activités de recherche sont soigneusement coordonnées, de façon à assurer une approche interdisciplinaire entre la recherche dans les domaines juridique et social, basée sur des données primaires et secondaires, la collecte d'informations et les évolutions et besoins politiques. Les rapports sont principalement rédigés par des experts de l'Agence et toutes les publications sont soumises à une procédure rigoureuse d'évaluation interne à laquelle prennent part le comité scientifique, des chercheurs chevronnés, des chefs de département et le directeur de l'Agence.

Les départements de l'Agence travaillent en étroite collaboration pour que les résultats obtenus dans un domaine, comme l'asile, contribuent à l'analyse réalisée dans d'autres domaines, tels que le racisme et les droits de l'enfant, et inversement.

Les travaux de recherche de l'Agence impliquent souvent des projets pluriannuels glissants lorsqu'ils concernent des questions exigeant de mobiliser davantage de ressources ou lorsque des recherches sur le terrain doivent être entreprises. De surcroît, des activités horizontales permettent à l'Agence de couvrir de manière exhaustive un large éventail de questions relatives aux droits fondamentaux et de répondre ainsi aux besoins qui pourraient survenir au cours de l'année.

Pour réaliser l'objectif fixé à l'article 2 ... l'Agence met au point, en coopération avec la Commission et les États membres, des méthodes et des normes visant à améliorer la comparabilité, l'objectivité et la fiabilité des données au niveau européen.

RÈGLEMENT (CE) N° 168/2007 DU CONSEIL Article 4

Les recherches menées par la FRA sont fondées sur les orientations politiques et doivent présenter un intérêt d'un point de vue politique. Dans cette optique, l'Agence s'associe aux principales parties prenantes lors des phases de planification et de mise en œuvre des projets pour veiller à ce que les travaux accomplis correspondent aux besoins de ces parties prenantes.

Les données sont collectées de deux manières: en tant qu'informations de source secondaire ou en tant qu'informations de source primaire basée sur le travail de terrain. Les sources secondaires comprennent les données et informations émanant de sources gouvernementales, mais aussi de sources non gouvernementales, telles que la recherche universitaire, les rapports et études de la société civile, les résultats des contrôles effectués par les

organisations internationales, etc.
Les travaux passés de la FRA ont démontré que les données et informations de source secondaire sont souvent indisponibles ou non comparables concernant toute une série de questions, par exemple, en ce qui concerne les plaintes enregistrées pour crimes de haine ou discrimination. Pour combler ce manque de connaissances dans des domaines essentiels, la FRA mène des recherches primaires sur le terrain. Elle a, par exemple, entrepris des recherches de grande envergure axées sur des enquêtes, telles que l'enquête EU-MIDIS, l'enquête pilote sur les Roms et l'enquête concernant la violence envers les femmes, qui ont toutes trois pour but de combler le manque de données accusé par l'UE en ce qui concerne certaines questions relatives aux droits fondamentaux.
Les données et informations sont collectées dans toute l'UE par l'intermédiaire soit du réseau de recherche de la FRA (FRANET), composé de points focaux nationaux dans chaque État membre, soit d'autres experts engagés pour certains projets.
Le personnel de recherche a recours à des méthodes scientifiques éprouvées et à une expertise interne. Il collabore avec des contractants à la mise en œuvre de la recherche et à l'application de différentes méthodologies en collectant des données et des informations dans les 27 États membres de l'UE (plus la Croatie). L'Agence prend plusieurs dispositions pour veiller à ce que ses travaux de recherche soient de la meilleure qualité possible, conformément aux orientations de son comité scientifique et aux conseils d'experts externes.

2.3 Coopérer avec les parties prenantes

En 2013, l'Agence poursuivra sa coopération avec les principales parties prenantes et maintiendra son engagement auprès de celles-ci. D'une part, l'Agence coopère avec les parties prenantes dans le cadre de ses différents projets de recherche; d'autre part, elle entretient une collaboration continue avec ses principaux partenaires et leurs réseaux (tels que les institutions de l'UE, les agents de liaison nationaux, la plate-forme des droits fondamentaux, les institutions nationales de défense des droits de l'homme, les organismes de promotion de l'égalité de traitement…).

L'Agence des droits fondamentaux place la coopération avec ses parties prenantes et leur consultation au cœur de ses activités. Les parties prenantes contribuent à faire en sorte que les résultats et les activités de l'Agence demeurent utiles et pertinents et répondent aux besoins politiques. L'Agence reçoit par conséquent des commentaires des parties prenantes sur l'utilisation, les effets et les résultats de ses publications et activités. Ce retour d'information a lieu principalement dans le cadre du processus de développement du programme de travail annuel et par l'intermédiaire des réseaux établis par l'Agence.

La coopération à l échelle de l'UE et des États membres … permet à l'Agence d'exercer sa fonction consultative en fournissant des informations, des résultats, des conclusions et des avis basés sur des données factuelles.

RÈGLEMENT (CE) N° 168/2007 DU CONSEIL Article 4

Les parties prenantes contribuent à veiller à ce que les résultats et les activités de l'Agence demeurent utiles et pertinents.

RÈGLEMENT (CE) N° 168/2007 DU CONSEIL Article 4

Qui sont les parties prenantes de l'Agence?
L'Agence travaille en étroite collaboration avec les institutions de l'UE et des organes consultatifs, notamment le Parlement européen, le Conseil de l'UE, la Commission européenne, le Comité économique et social et le Comité des régions, ainsi qu'avec quelques agences européennes (EUROFOUND, FRONTEX, BEA, EIGE et CEPOL). Elle collabore aussi étroitement avec les États membres de l'UE. Au niveau national, les institutions nationales de défense des droits de l'homme, les organismes de promotion de l'égalité de traitement et les offices des médiateurs et d'autres institutions similaires actives dans le domaine des droits fondamentaux constituent des partenaires essentiels.

La FRA entretient également des relations de travail étroites avec le Conseil de l'Europe et base ses travaux sur les normes et recommandations de cette institution. Un accord de coopération définit le champ d'application et la nature de cette coopération. La FRA collabore en outre avec le système des Nations unies et l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE).

Les parties prenantes de la FRA

•Institutions de l'UE (PE, COM, Conseil), organes consultatifs (CdR, CESE), certaines agences de l'UE
•Organes spécialisés - Institutions de défense des droits de l'homme, institutions de promotion de l'égalité, médiateurs
•États membres - Autorités nationales, régionales, locales
•OIG - Conseil de l'Europe, ONU, OSCE
•Société civile (FRP, universités, partenaires sociaux, etc.)

Cette coopération avec les parties prenantes est essentielle pour assurer un lien entre les projets et les activités de l'Agence et les principaux développements législatifs et politiques en matière de droits fondamentaux dans l'UE. Cette collaboration permet à l'Agence d'exercer sa fonction consultative en fournissant des informations, des résultats, des conclusions et des avis basés sur des données factuelles.

L'Agence doit également veiller à ce que son travail soit parfaitement coordonné avec celui des autres agences ou organes travaillant dans le domaine des droits fondamentaux aux niveaux européen ou national. En vue d'offrir une valeur ajoutée, les priorités et les programmes de la FRA visent à renforcer la cohérence du travail dans le domaine des droits fondamentaux tant au niveau européen que national.

L'Agence doit par ailleurs rester informée de la réalité sur le terrain et faire preuve d'ouverture à l'égard de la société civile. Dans cette optique, elle a noué des contacts avec des organisations de la société civile, parmi lesquelles des partenaires sociaux, des associations professionnelles, des universitaires, des praticiens, des organisations non gouvernementales et des experts.

La FRA dispose d'un réseau de coopération spécifique: la plate-forme des droits fondamentaux. Les organisations de la société civile participent également directement aux projets et activités de l'Agence.
L'Agence organise également des formations aux droits de l'homme en collaboration avec des parties prenantes données afin de les aider à renforcer leurs capacités à devenir des agents du changement en faveur de la défense des droits fondamentaux.

2.4 Communiquer et sensibiliser

En 2013, l'Agence des droits fondamentaux continuera à sensibiliser l'opinion publique aux droits fondamentaux et à diffuser des informations sur ses travaux, en privilégiant la communication avec les parties prenantes. Toutes ses activités de communication reposeront sur sa stratégie de communication et, plus concrètement, sur son plan de communication annuel 2013 avec les parties prenantes.

La communication fait partie intégrante de chaque activité de la FRA. Elle consiste à développer des produits, des outils et des services de communication à l'intention des institutions, des organisations et des acteurs qui participent au travail de l'Agence - qui ont tous un impact sur les résultats et les pratiques politiques dans le domaine des droits de l'homme - pour faire en sorte qu'ils reçoivent les produits et services de la FRA au moment opportun et dans le format le plus approprié. Ils pourront ainsi utiliser les produits pour satisfaire leurs besoins.

De cette façon, l'Agence est assurée de fournir des informations et des conseils à la fois objectifs, pertinents, utiles et basés sur des données factuelles,

(a) collecte, recense, analyse et diffuse des informations et des données pertinentes, objectives, fiables et comparables;

(d) formule et publie des conclusions et des avis (…);

(e) publie un rapport annuel sur les questions relatives aux droits fondamentaux relevant des domaines d'action de l'Agence, en soulignant également les exemples de bonnes pratiques;

(f) publie des rapports thématiques sur la base de ses analyses, de ses recherches et de ses enquêtes;

(g) publie un rapport d'activité annuel;

(h) conçoit une stratégie de communication et favorise le dialogue avec la société civile, afin de sensibiliser le grand public aux droits fondamentaux et d'informer de manière active sur ses travaux.

RÈGLEMENT (CE) N° 168/2007 DU CONSEIL Article 4

dans un style et un format convivial et de manière ciblée et opportune.

Les principaux outils et canaux utilisés par la FRA pour communiquer avec ses parties prenantes et les sensibiliser sont notamment les outils et produits audiovisuels, diffusés en ligne, par courrier électronique et imprimés, l'organisation de manifestations et de rencontres, la tenue de stands d'information, la radiodiffusion et la presse écrite.

La communication de la FRA comprend deux volets principaux:
1) Communication et sensibilisation concernant les résultats de chaque projet: chaque projet doit faire l'objet d'une communication efficace, non seulement aux parties prenantes de l'Agence, mais aussi aux parties prenantes d'un projet spécifique.

2) Communication et sensibilisation continues concernant des questions transversales: l'Agence communique régulièrement avec ses parties prenantes à des fins de «mise en réseau», autrement dit pour garder le contact. L'Agence entreprend en outre des activités de sensibilisation générale, en particulier concernant la Charte des droits fondamentaux de l'UE.

LIBERTÉS

Cadre pluriannuel de la FRA

Asile, immigration et intégration des migrants

Visa et contrôle des frontières

Société de l'information et, en particulier, respect de la vie privée et protection des données à caractère personnel

3.1 Asile, immigration, visa et frontières

Contexte politique

Le traité de Lisbonne invite l'Union européenne à offrir à ses citoyens «un espace de liberté, de sécurité et de justice sans frontières intérieures au sein duquel est assurée la libre circulation des personnes, en liaison avec des mesures appropriées en matière de contrôle des frontières extérieures, d'asile, d'immigration ainsi que de prévention de la criminalité» (article 2, traité sur l'Union européenne). Par ailleurs, l'Union européenne développe une politique commune en matière d'asile, d'immigration et de contrôle des frontières qui est fondée sur la solidarité entre États membres et qui est équitable à l'égard des ressortissants des pays tiers (article 67, traité sur le fonctionnement de l'Union européenne). Parallèlement, le programme de Stockholm annonce un ensemble de mesures destinées à faciliter l'accès légal à l'Union européenne, et à contrer l'immigration illégale sans empêcher l'accès aux systèmes de protection par les personnes qui sont en droit d'en bénéficier. En mars 2010, la Commission a présenté des plans concrets sur la façon de mettre en œuvre les engagements de la politique du programme de Stockholm. Ces plans constituent la base des activités envisagées par la FRA en 2013.

Travaux antérieurs

En 2010-2011, la FRA a mis l'accent sur le contrôle des frontières, la migration irrégulière et l'asile. Elle n'a pas traité la migration légale ni les visas. En mai 2010, un accord de coopération a été signé avec Frontex, menant à un engagement renforcé de la FRA à promouvoir le respect des droits fondamentaux aux frontières extérieures de l'UE. En engageant les États membres de l'Union européenne dès le début dans son projet en matière de frontières, l'Agence entend créer un environnement qui permettra de débattre de questions sensibles avec ceux-ci ainsi qu'avec Frontex avant de publier les résultats définitifs de la recherche. À cet égard, l'Agence s'engage dans le domaine de la formation aux droits de l'homme et a développé, en collaboration avec Frontex et d'autres partenaires, un concept pour la formation du personnel de Frontex.

Sur le thème de la migration irrégulière, la FRA a publié une série de rapports en 2010 et 2011. Le premier rapport traitait de la rétention pour raisons d'immigration, et les rapports ultérieurs de la façon de traiter les migrants irréguliers qui dans la pratique ne sont pas renvoyés, en particulier à l'égard de ceux qui se trouvent dans une situation incertaine ou indéterminée («limbo»). Un autre rapport a par ailleurs été consacré à la situation des migrants irréguliers employés dans le travail domestique. Dans le domaine de l'asile, l'Agence a publié en 2010 des rapports sur la situation des enfants séparés ainsi que sur les procédures d'asile. Les résultats de ces rapports reposent principalement sur des interviews avec des demandeurs d'asile. Grâce à ces rapports, les expériences des demandeurs d'asile contribuent aux travaux des responsables politiques chargés de la création d'un régime d'asile européen commun. Au début de l'année 2011, l'Agence a publié un rapport thématique sur «La situation des personnes franchissant la frontière terrestre grecque de manière irrégulière». Dans le cadre de ce rapport, une visite sur le terrain en Grèce a été effectuée afin de documenter et de mieux comprendre la nature du problème de droits fondamentaux qui se pose aux migrants irréguliers, mais aussi d'explorer les réponses possibles à apporter à ce problème.

Défis futurs

Les questions actuelles liées aux mouvements migratoires basés sur les facteurs économiques d'attraction et d'incitation au départ, l'intégration des considérations de sûreté et la nécessité de respecter les droits fondamentaux vont continuer à caractériser l'élaboration des politiques dans les domaines de l'immigration et de l'asile au cours des années à venir. À cet effet, l'Agence s'efforcera de garantir que les résultats de ses recherches puissent contribuer de façon constructive au processus, afin de souligner la mise en pratique des positions relatives aux droits fondamentaux actuellement défendues dans les documents de politique et la législation en matière d'immigration et d'asile.

Activités prévues en 2013

En 2013, la FRA consolidera les travaux réalisés au cours des années antérieures. Les rapports finaux du projet sur le traitement des ressortissants de pays tiers aux frontières de l'UE seront publiés en 2013 à la suite de consultations approfondies avec les parties prenantes.

En se basant sur les résultats de sa recherche et en utilisant les réseaux créés en 2010 et 2011, la FRA entreprendra un certain nombre d'activités destinées à promouvoir les constats issus de ses recherches et en particulier les avis formulés à partir de ces recherches. Le projet de l'Agence concernant les formes extrêmes d'exploitation de la main-d'œuvre, qui sera lancé en 2013 au titre du chapitre «Justice», couvrira les citoyens européens et non européens victimes d'exploitation. À cette fin, le rapport de l'Agence sur la situation des migrants irréguliers employés dans le travail domestique, qui a débuté en 2011, servira de plate-forme pour le développement du travail de l'Agence concernant les formes extrêmes d'exploitation de la main-d'œuvre.

Impact anticipé

L'objectif général de la FRA en matière de contrôle des frontières, d'immigration et d'asile est de faire en sorte que les responsables politiques considèrent le respect des droits fondamentaux non pas comme un obstacle à des politiques efficaces mais plutôt comme un indicateur de qualité. La FRA prévoit d'atteindre cet objectif en fournissant aux responsables politiques ainsi qu'aux praticiens des données probantes sur les pratiques actuelles et les possibilités de les améliorer. Les principales parties prenantes, notamment les autorités nationales, ainsi que Frontex et le Bureau européen d'appui en matière d'asile (BEA), seront de plus en plus associées à la mise en œuvre des projets afin de garantir l'obtention de résultats pertinents et utilisables.

Fiches projet dans le programme de travail annuel 2013

Fiche projet 3.1.1
Formes graves d'exploitation de la main-d'œuvre..... page 24
Fiche projet 3.1.2
Travail interagences dans les domaines des frontières, de l'immigration et du droit d'asile ..... page 25

3.2 Société de l'information, vie privée et données à caractère personnel

Contexte politique

La disponibilité et l'utilisation accrues de nouvelles technologies ont d'importantes répercussions sur les mesures juridiques et pratiques de garantie du droit fondamental à la protection des données. Bien que l'UE ait joué un rôle prépondérant en instaurant une législation concernant la protection des données, par exemple avec la directive de 1995 sur la protection des individus en ce qui concerne le traitement des données personnelles, les progrès technologiques rapides ont changé la façon dont les données personnelles peuvent être protégées. En particulier, la croissance exponentielle des sites de réseautage social, et les suggestions émises par des acteurs notables tels que Mark Zuckerberg, fondateur de Facebook, selon lesquelles la vie privée n'est plus la norme sociale, ainsi que les nouveaux défis concernant la protection de la vie privée, comme Google Street View, signifient que nous sommes dans une période où les nouvelles technologies, et leur utilisation, sont examinées en termes de préoccupations pour la protection des données et la vie privée.

L'Union européenne dispose d'un cadre réglementaire de protection des données bien développé aux termes de son ancien premier pilier. En comparaison, la protection des données est sous-développée aux termes de l'ancien troisième pilier de la coopération policière et judiciaire en matière pénale. Par exemple, l'article 13 de la directive sur la protection des données prévoit de larges exemptions en ce qui concerne la défense, la sûreté et le droit pénal. À la suite de l'entrée en vigueur du traité de Lisbonne et de l'adoption du programme de Stockholm, la Commission européenne est invitée à procéder à une réforme complète du cadre de protection des données de l'Union européenne dans un effort visant à pallier certaines de ces lacunes, le cas échéant. En 2011, la Commission a entamé une vaste réforme du cadre juridique pour la protection des données à caractère personnelle après l'entrée en vigueur du traité de Lisbonne. Dans le même temps, le Conseil de l'Europe a lancé son processus de modernisation de la Convention pour la protection des personnes à l'égard du traitement automatisé des données à caractère personnel en étroite collaboration avec l'UE. En fait, compte tenu du caractère mondial des défis en matière de vie privée, le programme de Stockholm encourage la promotion de la Convention en tant que norme internationale. La

proposition de réforme du droit de l'UE a été finalisée en 2012. Une communication de 2010 ouvre la voie à un nouveau cadre juridique complet pour la protection des données qui a débuté en 2010 par des initiatives telles que l'introduction d'une recommandation d'autoriser la négociation avec les États-Unis d'un accord de protection des données à caractère personnel aux fins de l'application des lois, en parallèle avec une communication sur «la vie privée et la confiance dans une Europe numérique» (qui fait partie d'une réponse plus vaste aux TIC découlant de la stratégie de la Commission Europe 2020 pour la régénération économique). En 2012, il est envisagé qu'une communication soit émise par la Commission sur des éléments de base pour la protection des données à caractère personnel aux fins de l'application des lois dans des accords entre l'Union européenne et des pays tiers.

Travaux antérieurs

Les travaux de l'Agence à ce jour dans le domaine de la société de l'information et, en particulier, du respect de la vie privée et de la protection des données à caractère personnel, ont jusqu'à présent été limités. La publication en 2010 du rapport de l'Agence intitulé «Protection des données dans l'Union européenne: le rôle des autorités nationales de protection des données» reflète le principal objectif de ses travaux à ce jour. Ce rapport se penche sur les défis posés au système de protection des données de l'UE en ce qui concerne les insuffisances actuelles en termes d'indépendance, d'efficacité et de capacités des autorités de protection des données dans différents États membres. Il souligne le manque actuel d'application du système de protection des données dans certains États membres, et fait référence également aux résultats d'enquêtes qui ont fait ressortir le manque de sensibilisation du public à ses droits en matière de protection des données. Outre ce rapport, l'Agence a répondu en 2011 à une demande du Parlement européen concernant l'élaboration d'un avis sur les données des dossiers passagers (PNR), lequel a servi à actualiser l'avis précédent de l'Agence sur ce thème. S'appuyant sur d'autres rapports de l'Agence qui se sont attachés en 2010 à épingler et à traiter les insuffisances et les bonnes pratiques dans l'architecture des droits fondamentaux de l'UE, l'Agence a entamé en 2011 de nouvelles recherches sur les mécanismes de recours judiciaire et leur utilisation dans le domaine de la protection des données. Les recherches pour ce projet seront menées en 2012 et leurs résultats seront publiés en 2013. Parallèlement à ce projet, l'Agence préparera en 2013 un manuel sur la jurisprudence européenne en matière de protection des données, qui réunira la jurisprudence disponible aux niveaux européen (notamment celle de la CEDH) et national. L'Agence rédigera ce manuel à la demande expresse de la Commission et en collaboration avec le Conseil de l'Europe et la Cour européenne des droits de l'homme.

Défis futurs

La Charte des droits fondamentaux de l'Union européenne a introduit la protection des données en tant qu'article distinct (au titre de l'article8) de celui du respect de la vie privée et familiale (au titre de l'article 7). Il s'agit d'un important développement par rapport à d'autres documents clés sur les droits de l'homme, tels que la Convention européenne des droits de l'homme, car elle fait de la protection des données un droit distinct à part entière. Cet article séparé reflète le fait que la Charte a été rédigée en 2000 et a par conséquent répondu aux développements et aux préoccupations résultant de l'utilisation accrue de nouvelles technologies et de leurs conséquences en matière de protection des données et de la vie privée. Le défi réside dans la façon dont le nouveau cadre législatif de l'UE sur la protection des données, notamment la Charte, peut être évalué au cours des prochaines années eu égard à la manière dont les citoyens européens jouissent de leurs droits dans le contexte du développement de nouvelles technologies, et dans la question de savoir si le cadre réglementaire, notamment les autorités de protection des données, est en mesure de garantir ces droits.

Activités prévues en 2013

La protection de la vie privée et des données à caractère personnel à l'ère numérique soulève des défis fondamentaux pour l'UE. Grâce à ses méthodes de travail uniques, qui combinent recherches sociologiques et juridiques, la FRA est en mesure de fournir des données probantes concernant les développements et des perspectives ciblées dans des domaines spécifiques. En 2013, l'Agence propose de mener des recherches approfondies sur le comportement des internautes concernant leur sensibilisation aux problèmes de protection des données et les risques auxquels ils s'exposent lorsqu'ils fournissent des données à caractère personnel dans ce domaine. Les recherches mettront en lumière les lacunes et les défis au niveau des réponses législatives et politiques concernant les principaux droits fondamentaux dans le domaine des

TIC. De manière plus spécifique, ce projet étudiera, sur la base d'un instrument d'enquête détaillé, la façon dont le public utilise les technologies de l'information, en particulier la fréquence d'utilisation et le type d'informations personnelles qu'il divulgue. Par ailleurs, il tâchera de déterminer dans quelle mesure le public connaît les questions de protection des données et de la vie privée, s'il est au courant de l'existence des mécanismes de recours et, dans l'affirmative, s'il y a déjà eu recours. Ce projet renforce les travaux antérieurs de l'Agence, tels que le rapport de 2010 sur le rôle des autorités nationales de protection des données dans le contexte de l'architecture des droits fondamentaux au sens large de l'UE et les résultats initiaux du projet relatif aux mécanismes de recours judiciaire dans le domaine de la protection des données, qui ont servi à mettre en évidence certaines des lacunes concernant les mécanismes de protection des données dans l'UE.

Impact anticipé

Les travaux de l'Agence viendront compléter, entre autres, ceux du Contrôleur européen de la protection des données et du Conseil de l'Europe, qui participent à divers titres à des initiatives de défense et de promotion de la protection des données et de la vie privée par rapport aux TIC. Les travaux de l'Agence devraient notamment avoir pour impact de fournir des données probantes sur la situation sur le terrain en ce qui concerne les internautes et les questions de protection des données, qui peuvent servir à informer les initiatives législatives et pratiques afin de promouvoir et de protéger les droits fondamentaux.

En même temps, les travaux de l'Agence devraient garantir que la promotion et la protection des droits fondamentaux concernant la protection des données et la vie privée ne soient pas considérées comme des obstacles à l'utilisation et à la croissance des nouvelles technologies, mais qu'elles servent uniquement d'obstacles dans le contexte d'activités illégales pouvant nuire aux droits fondamentaux.

Fiches projet dans le programme de travail annuel 2013

Fiche projet 3.2.1
Protection des données: mécanismes de recours et leur utilisation ..... page 26

Fiche projet 3.2.2
Le privé contre le public: la vie privée importe-t-elle encore à l'ère du numérique?.... page 27

Fiche projet 3.2.3
Manuel sur la jurisprudence européenne en matière de protection des données.... page 28

ÉGALITÉ

Cadre pluriannuel de la FRA

Racisme, xénophobie et intolérance qui y est associée

Discriminations fondées sur le sexe, la race ou l'origine ethnique, la religion ou les convictions, le handicap, l'âge, l'orientation sexuelle ou l'appartenance à une minorité et toute combinaison de ces motifs

Les droits de l'enfant et la protection des enfants

3.3 Racisme et non-discrimination

Contexte politique

Conformément à son règlement, la lutte contre le racisme, la xénophobie et l'intolérance qui y est associée font en permanence partie des activités de la FRA. Au cours des dernières années, l'UE a pris des mesures pour lutter contre le racisme et la xénophobie, avec notamment la création en 1997 du prédécesseur de la FRA, l'Observatoire européen des phénomènes racistes et xénophobes (EUMC), l'adoption en 2000 de la directive relative à l'égalité raciale et, en 2009, la décision-cadre du Conseil sur la lutte contre certaines formes et expressions de racisme et de xénophobie au moyen du droit pénal.

De même, l'UE a pris des mesures pour traiter la discrimination de manière effective dans tous les secteurs, tout en étudiant également la situation en matière de discrimination multiple et cumulative. En ce qui concerne le handicap notamment, l'UE a signé la Convention des Nations unies relative aux droits des personnes handicapées en 2007, entrée en vigueur le 3 mai 2008. En novembre 2009, le Conseil a décidé d'approuver cette convention «dans les plus brefs délais» de façon à ce que l'UE en devienne partie. L'UE ainsi que ses États membres sont compétents dans le domaine couvert par la Convention des Nations unies relative aux droits des personnes handicapées. En outre, «Europe 2020», la stratégie de l'UE axée sur une croissance intelligente, durable et inclusive, propose un objectif mesurable pour 2020 en ce qui concerne la lutte contre la pauvreté, à savoir réduire de 20 millions le nombre des personnes exposées au risque de pauvreté.

Le 5 avril 2011, la Commission européenne a publié sa Communication sur un cadre de l'UE pour les stratégies nationales d'intégration des Roms pour la période jusqu'à 2020. La Communication propose de concevoir, ou d'adapter lorsqu'elles existent déjà, des stratégies nationales d'intégration des Roms, afin d'atteindre les objectifs de l'UE en matière d'intégration des Roms, au moyen d'actions ciblées et de financements suffisants (nationaux, européens et autres). Elle présente des solutions pour surmonter les obstacles actuels à une utilisation plus efficace des fonds européens, et jette les bases d'un solide mécanisme de suivi visant à garantir des résultats concrets pour les Roms. La Communication de la Commission mentionne explicitement la FRA eu égard au rapport annuel de la Commission adressé au Parlement européen et au Conseil de l'Europe concernant les progrès accomplis en termes d''intégration de la population rom dans les États membres et la réalisation des objectifs: «[La Commission] se fondera à cet effet sur le projet d'enquête pilote sur les ménages roms, menée dans le cadre du programme des Nations unies pour le développement, en coopération notamment avec la Banque mondiale et l'Agence européenne des droits fondamentaux. La Commission demande à l'Agence d'étendre cette enquête sur les Roms à l'ensemble des États membres et de la mener régulièrement pour mesurer les progrès sur le terrain. L'Agence des droits fondamentaux, en collaboration avec d'autres instances concernées, telles que la Fondation européenne pour l'amélioration des conditions de vie et de travail, collectera des données sur la situation des Roms du point de vue de l'accès à l'emploi, à l'éducation, aux soins de santé et au logement. […]
En outre, l'Agence pour les droits fondamentaux devra œuvrer avec les États membres au développement de méthodes de suivi permettant d'effectuer une analyse comparative de la situation des Roms en Europe».

En réponse à cette Communication, la FRA a mis en place ses activités existantes en intégrant trois composants majeurs répondant à des questions clés:
(1) Quelle est la situation des Roms aujourd'hui: à cet égard, la FRA développera une grande enquête annuelle en étroite collaboration avec la Commission européenne et travaillera conjointement avec les organismes concernés, tels que la Fondation européenne pour l'amélioration des conditions de vie et de travail, pour suivre les progrès accomplis concernant l'insertion des Roms en tenant compte de caractéristiques socio-économiques clés et de leurs droits fondamentaux. (Fiche projet 2.3.5)
(2) Pourquoi les problèmes relatifs à l'insertion des Roms persistent-ils? À cet égard, la FRA, qui s'appuiera sur son travail d'enquête réalisé auprès d'une petite partie des autorités locales en 2011, effectuera en 2012 des recherches de terrain qualitatives pour examiner en détail les causes sous-jacentes de la lenteur des progrès concernant les stratégies d'insertion des Roms aux niveaux national et local.
(3) Comment résoudre ces problèmes plus efficacement? À cet égard, la FRA entamera en 2013, aux côtés d'autres parties prenantes, une étroite collaboration avec la Commission européenne pour soutenir les efforts de l'UE et de ses États membres en vue d'améliorer l'efficacité des mesures d'insertion des Roms.

Travaux antérieurs
Les objectifs stratégiques de la FRA en matière d'égalité et de non-discrimination, qui comprennent la lutte contre le racisme, la xénophobie et les actes d'intolérance qui y sont liés, mettent l'accent sur l'identification et l'analyse des problèmes connexes au sein de l'UE. En ce qui concerne notamment la violence et la criminalité raciste, xénophobe et antisémite, ainsi que les discours inspirés par la haine, l'Agence entend identifier et analyser les tendances afin d'établir les causes et les mesures à prendre pour réduire leur fréquence; elle cherche également à identifier dans quelle mesure la lutte contre le racisme favorise l'intégration sociale et l'insertion de personnes d'origine ethnique minoritaire en tenant compte de l'impact de la crise économique actuelle. L'un des objectifs spécifiques concerne la collecte de données sur la situation des Roms et des gens du voyage afin d'évaluer la manière dont leurs droits sont protégés, promus et concrétisés dans tous les domaines de la vie sociale.
À cet égard, l'Agence recueille régulièrement des données, les analyse et publie des rapports comparatifs pertinents. Par exemple, en 2004, elle a publié un rapport sur l'antisémitisme dans l'UE; en 2005, un rapport sur la criminalité et la violence à caractère raciste; en 2006, un rapport sur la situation des enfants roms dans l'éducation et un rapport sur l'islamophobie; en 2010, un rapport sur le racisme dans le sport, un rapport sur la représentation des

minorités dans la presse, etc. Ces rapports ont rempli certains des objectifs stratégiques de l'Agence dans ce domaine, notamment dans le domaine transversal des droits de l'enfant. C'est par exemple le cas de l'objectif stratégique de la FRA visant à identifier et à analyser les possibilités d'accès à des services d'éducation et de santé de qualité pour les enfants de groupes défavorisés, notamment au sein des Roms et des gens du voyage. Tous ces rapports ont souligné le manque de données fiables dans la plupart des États membres. En réponse à cette insuffisance de données, la FRA a réalisé et publié en 2009 une enquête unique, baptisée EU-MIDIS, sur les expériences de discrimination raciste et de criminalité raciste vécues par les migrants et les minorités. En 2011, la FRA a mené une deuxième enquête du même ordre sur les Juifs. À partir de sa recherche sur l'enseignement de l'holocauste, l'Agence a développé en 2008, en collaboration avec Yad Vashem, un programme quinquennal d'enseignement des droits de l'homme destiné à sensibiliser les jeunes aux leçons universelles de la Shoah et d'autres génocides et à établir le lien entre ces leçons universelles et les valeurs et droits fondamentaux de l'UE.

S'agissant de la discrimination pour d'autres motifs, l'objectif stratégique de l'Agence est d'identifier et d'analyser la situation des personnes LGBT (lesbiennes, gays, bisexuels et transsexuels), et de déterminer des mesures et pratiques positives pour réduire la discrimination fondée sur l'orientation sexuelle et l'identité sexuelle. Immédiatement après sa création en 2007, la FRA a été le pionnier des travaux de recherche sur d'autres motifs de discrimination, ce qui a abouti à l'élaboration d'un rapport juridique en 2008 et d'un rapport social sur l'homophobie et la discrimination fondée sur l'orientation sexuelle et l'identité sexuelle en 2009. En 2010, l'Agence a mis à jour le rapport juridique en collaboration avec le Conseil de l'Europe, puis lancé en 2011 une étude préparatoire pour une enquête sur les personnes LGBT au sein de l'UE. En outre, en collaboration avec la Cour européenne des droits de l'homme, la FRA a préparé un manuel sur la législation européenne en matière de non-discrimination, publié en mars 2011. Compte tenu des obligations de l'UE et des États membres dans le cadre de la Convention relative aux droits des personnes handicapées, l'un des objectifs de la FRA est d'identifier et d'analyser le traitement dont ces personnes sont l'objet, en particulier les plus vulnérables d'entre elles, telles que les personnes souffrant de déficiences intellectuelles. Dans ce contexte, la FRA a initié des travaux sur le handicap en développant, en 2009, une étude juridique et en effectuant en 2010 et 2011 un travail novateur de recherche sur le terrain concernant la situation des personnes souffrant de déficiences intellectuelles et de problèmes de santé mentale dans des États membres sélectionnés.

Défis futurs

Malgré les progrès réalisés au cours des dernières années, les rapports de l'Agence montrent qu'il reste beaucoup à faire pour lutter contre le racisme et la discrimination, notamment en période de crise économique, pour respecter les droits fondamentaux et pour atteindre les objectifs de la stratégie Europe 2020 de l'UE. En raison de la nature persistante de ces problèmes, la FRA continuera à surveiller la situation et à rassembler les données factuelles nécessaires. Ce faisant, elle coopèrera étroitement avec les États membres et les soutiendra dans le développement de structures de collecte de données adaptées. Parallèlement, l'Agence mènera des recherches ciblant des problématiques transversales particulières, telles que le harcèlement raciste affectant les enfants, le racisme sur l'internet ou les mutilations génitales chez les femmes africaines. Enfin, la FRA visera à développer des méthodes innovantes de collecte de données factuelles supplémentaires concernant les problèmes et les besoins des personnes handicapées en complément des données recueillies par Eurostat et le Réseau académique européen d'experts dans le domaine du handicap (ANED).

Activités planifiées en 2012

En 2012, la FRA continuera de recueillir des données sur le racisme, de mettre à jour son rapport annuel sur l'antisémitisme et de diffuser les résultats de ses travaux sur le racisme et le sport en examinant les possibilités d'extension à d'autres motifs de discrimination. Elle continuera également de travailler sur l'enquête 2011 sur les Juifs et achèvera le projet conjoint avec Yad Vashem, «Leçons de l'Holocauste», en réalisant un site internet interactif et du matériel éducatif. En coopération avec le Conseil de l'Europe, elle mettra également en œuvre son programme sur «La mémoire de l'Holocauste et la prévention des crimes contre l'humanité». Le travail autour de l'enquête sur les personnes LGBT initiée en 2011 se poursuivra en 2012 avec l'extension du projet pour

examiner les vues et les perceptions des autorités, notamment celles liées à l'application des lois, concernant l'homophobie, la transphobie et les bonnes pratiques.

À partir des résultats de travaux antérieurs sur la situation des personnes souffrant de déficiences intellectuelles et de problèmes de santé mentale, qui seront plus largement diffusés et débattus au cours de 2012, la FRA lancera une nouvelle recherche innovante dans ce domaine. Le projet intitulé «Égalité des droits pour les personnes handicapées - Accessibilité et logement décent» mettra en lumière les questions d'accessibilité dans la vie de tous les jours pour les personnes handicapées en tenant compte du spectre complet de handicaps, allant de l'incapacité physique, mentale et intellectuelle à long terme aux déficiences sensorielles. En outre, la FRA finalisera le projet sur la discrimination multiple et cumulative initié en 2010 en complétant l'analyse des données et en publiant les résultats.

En réponse à la demande de la Commission européenne dans sa Communication sur un cadre de l'UE pour les stratégies nationales d'intégration des Roms, la FRA développera en étroite collaboration avec les services de la Commission un programme ambitieux qui comprendra des enquêtes menées conjointement avec Eurostat et les instituts nationaux de statistiques pour améliorer la collecte de données, des recherches qualitatives pour approfondir notre compréhension des principales difficultés des Roms, ainsi que des activités favorisant la participation des différentes parties prenantes.

Impact escompté

Chaque projet a pour objet de faire progresser l'agenda pour la politique concernée en formulant des recommandations basées sur des données factuelles destinées aux responsables politiques nationaux et européens et autres parties prenantes.

Les travaux sur le racisme et l'antisémitisme, par exemple, visent principalement à prouver aux niveaux national et local la nécessité de mettre en œuvre, au minimum, le droit de l'UE et de développer des mesures efficaces pour combattre ces phénomènes, mais ils peuvent également soutenir les organisations de la société civile dans leurs activités de plaidoyer. Les données recueillies dans le contexte de la discrimination contre les personnes LGBT permettront aussi aux États membres de mettre en œuvre la recommandation du Comité des ministres du Conseil de l'Europe sur les mesures à prendre pour lutter contre la discrimination fondée sur l'orientation sexuelle ou l'identité sexuelle. Les travaux sur la discrimination multiple ont pour but de sensibiliser les responsables politiques et les médecins aux vulnérabilités résultant du cumul de l'origine ethnique, de l'âge et du genre en matière de soins de santé. Les travaux sur la discrimination fondée sur le handicap visent à soutenir le développement de politiques communautaires plus efficaces, mais peuvent également soutenir les autorités nationales et locales et d'autres acteurs dans l'amélioration des conditions de vie des personnes handicapées. Enfin, les projets de la FRA relatifs aux Roms aideront l'UE, ainsi que les autorités nationales et locales, à concevoir des initiatives plus efficaces et plus inclusives concernant les Roms tout en favorisant leur participation à la vie publique.

Fiches projet dans le programme de travail annuel 2013

Fiche projet 3.3.1
Enquête sur les discriminations et les crimes dont sont victimes les Juifs dans certains États membres de l'UE… page 29
Fiche projet 3.3.2
Interroger les personnes LGBT et les autorités… page 30
Fiche projet 3.3.3
Indicateurs du respect, de la protection, de la promotion et de l'application des droits des personnes LGBT.... page 31
Fiche projet 3.3.4
Enfants handicapés: cas de discrimination, d'intégration et de discours haineux .....page 32
Fiche projet 3.3.5
Indicateurs de handicap..... page 33
Fiche projet 3.3.6
Programme Pluriannuel sur les Roms .. page 34
Fiche projet 3.3.7
S'COOL Agenda et E S'COOL Agenda..... page 35

3.4 Droits de l'enfant, y compris la protection des enfants

Contexte politique

Le respect, la protection, la promotion et la concrétisation des droits de l'enfant sont des objectifs de l'UE sur lesquels le traité de Lisbonne a davantage mis l'accent. Tous les États membres ont signé et ratifié la Convention des Nations unies relative aux droits de l'enfant et l'article 24 de la Charte des droits fondamentaux de l'Union européenne confère un mandat politique clair pour l'action à l'égard des droits des enfants.

La Commission européenne a publié en 2011 un programme européen ambitieux sur les droits de l'enfant. Elle entend réaffirmer le ferme engagement de toutes les institutions de l'UE et de ses États membres en faveur de la promotion, de la protection et de la concrétisation des droits de l'enfant dans toutes les politiques de l'UE et le traduire en résultats concrets. À l'avenir, les politiques de l'UE concernant directement ou indirectement les enfants doivent être conçues, mises en œuvre et suivies en tenant compte du principe de l'intérêt supérieur de l'enfant inscrit dans la Charte des droits fondamentaux de l'UE et dans la Convention des Nations unies sur les droits de l'enfant. L'UE a mis en œuvre plusieurs initiatives, par exemple, le système d'alerte pour les enfants disparus, des instruments de financement, etc., et s'efforce de garantir le respect et la promotion des droits des enfants dans les mesures législatives et non législatives de l'UE (intégration).

La communication de la Commission souligne le manque considérable de données fiables et comparables qui freine le développement de politiques reposant sur des données factuelles. Elle identifie l'amélioration des systèmes de suivi existants comme un défi majeur, en définissant des objectifs politiques liés aux droits des enfants et en établissant un suivi de leur impact. Elle souligne que les lacunes en matière de connaissances disponibles sur la situation et les besoins des groupes d'enfants les plus vulnérables devraient être traitées comme une question prioritaire. La communication mentionne que ce processus fera le point sur les indicateurs des droits de l'enfant développés par la FRA à la demande de la Commission pour évaluer dans quelle mesure les droits des enfants sont mis en œuvre, protégés, respectés et promus au sein de l'UE. Ces indicateurs sont destinés à orienter la collecte de données et les recherches de l'Agence, lui permettant ainsi de développer des avis basés sur des données factuelles et de soutenir les institutions de l'UE, ainsi que les États membres, lorsqu'ils prennent des mesures ou définissent des actions. La FRA élaborera, en étroite coopération avec les services de la Commission, un programme ambitieux sur les projets de développement des droits des enfants en recueillant des données sur la situation des enfants dans les systèmes judiciaires de l'UE guidés par les lignes directrices pour une justice adaptée aux enfants du Conseil de l'Europe. En outre, des données sur les enfants en situation de vulnérabilité seront collectées par le biais d'autres projets, comme l'enquête sur les expériences de femmes confrontées à la violence, qui couvre également leurs expériences en tant qu'enfant, l'enquête sur les Roms qui porte une attention particulière à l'éducation, etc.

Travaux antérieurs

La FRA a commencé à travailler dans ce domaine en s'appuyant sur ses précédents travaux sur les enfants roms dans l'éducation. En 2007, à la suite d'une demande formulée par la Commission européenne, l'Agence a développé des indicateurs pour évaluer le respect et la protection des droits de l'enfant dans l'UE. L'Agence a mené à bien cette tâche en étroite collaboration avec les principales parties prenantes institutionnelles, à savoir la Commission européenne, le Conseil de l'Europe, l'UNICEF et ChildONEurope. En 2009, elle a publié un rapport sur les indicateurs des droits de l'enfant et a continué à les affiner et à les rendre opérationnels au cours des années suivantes. Les activités de l'Agence dans ce domaine sont de nature transversale puisque de nombreux autres domaines de travail s'en inspirent et y contribuent. La FRA veille notamment à faire participer les enfants à ses travaux de recherche pertinents. Pour répondre à ce besoin de recherches centrées sur les enfants, l'Agence a mené en 2009 une étude, publiée en 2010, sur la situation et les expériences des enfants demandeurs d'asile séparés de leur famille en interviewant un grand nombre de garçons et de filles âgés de 12 à 18 ans. En 2011, la FRA a développé ses indicateurs des droits de l'enfant en se concentrant sur les procédures judiciaires adaptées aux besoins des enfants et, en 2012, elle a réalisé, en étroite coopération avec la Commission européenne, des recherches sur le terrain pour examiner les expériences et les points de vues des praticiens dans ce domaine pour évaluer l'efficacité des législations européennes pertinentes sur le terrain.

Défis futurs

Les travaux de l'Agence révèlent qu'il y a beaucoup à faire pour respecter, protéger, promouvoir et concrétiser les droits de l'enfant dans l'ensemble de l'UE. Comme le notait la communication de la Commission, il existe un manque de données comparables ventilées par âge et d'autres variables clés, p.ex. le sexe, le handicap, l'origine ethnique, etc. Ainsi, dans certains domaines, les données statistiques comparables sur les enfants impliqués dans des procédures de justice civile ou pénale ou sur les enfants placés dans des institutions n'existent pas. L'Agence développera ses travaux futurs en étroite collaboration avec la Commission européenne, le Conseil de l'Europe et l'UNICEF avec la collecte systématique de données et le développement de méthodes pertinentes. Parallèlement, la FRA devra effectuer un travail de recherche sur le terrain afin de développer la base d'éléments factuels nécessaires à ses travaux.

Activités planifiées en 2013

Suite à l'opérationnalisation de ses indicateurs et aux recherches sur le terrain réalisées en 2012 dans le domaine de la justice civile, la FRA entreprendra, en étroite collaboration avec la Commission européenne, des recherches sur le terrain pour examiner si les autres procédures judiciaires qui concernent les enfants sont adaptées aux enfants. Parallèlement, la FRA soutiendra les efforts de la Commission visant à travailler avec Eurostat et les instituts nationaux de statistiques afin de développer des données judiciaires ventilées par âge.

Impact escompté

Le travail dans ce domaine soutiendra le développement de politiques au niveau de l'UE pour protéger les droits des enfants en situation de vulnérabilité dans plusieurs domaines, notamment celui de la justice civile et pénale, de l'asile et de la migration. Les données factuelles permettront également aux États membres d'améliorer leurs systèmes judiciaires pour qu'ils soient plus adaptés aux enfants.

Fiches projet dans le programme de travail annuel 2012

Project fiche 3.4.1

Enfants et justice……. page 36

JUSTICE

3.5 Justice

Contexte politique

La justice est un domaine en plein développement dynamique au sein de l'UE, cette dernière ayant pour ambition de créer un espace européen de justice. Bien que la «justice» ne soit pas uniquement associée à la justice pénale, il est possible que des développements au niveau européen dans le domaine de la justice pénale nécessitent un rôle plus important de la FRA dans le domaine de la collecte et de l'analyse de données.

Le traité de Maastricht de 1992 (entré en vigueur en 1993) prévoyait l'introduction de dispositions de droit pénal dans des domaines sélectionnés de la législation de l'UE. Toutefois, au cours de la période entre le traité de Maastricht et le traité de Lisbonne, les développements en matière de politiques et de législations dans le domaine de la coopération policière et judiciaire en matière pénale ont été limités à certains secteurs et ont été relativement lents. Cette situation reflète le souci des États membres de préserver leur souveraineté dans des domaines sensibles et le besoin de consensus dans la prise de décisions à l'égard de la coopération policière et judiciaire en matière pénale. Bien que certains progrès notables aient été réalisés, par exemple en ce qui concerne le mandat d'arrêt européen (2000), d'autres développements législatifs n'ont pas été suffisamment mis en œuvre au niveau des États membres. C'est notamment le cas de la décision-cadre sur le statut des victimes dans le cadre de procédures pénales (2001) et la directive relative à l'indemnisation des victimes de la criminalité (2004).

Avec l'entrée en vigueur du traité de Lisbonne, l'ancienne structure à piliers de l'Union, dont le «troisième pilier» de la coopération policière et judiciaire en matière pénale, a été intégrée, un développement qui exige un réexamen et une révision considérables des politiques et des lois à l'égard des instruments avant-Lisbonne. L'introduction par le traité de Lisbonne du vote à la majorité qualifiée pour tous les domaines excepté un nombre limité de matières au titre de l'ancien troisième pilier,

qui servira à rationaliser la prise de décision dans ces domaines, représente une avancée cruciale. Les développements en matière de services de police et de justice pénale auront des implications majeures eu égard aux droits fondamentaux, en particulier relativement à la Cour de justice de l'Union européenne qui sera, à terme, compétente pour exécuter des décisions dans le domaine de la justice et des affaires intérieures. Le plan d'action mettant en œuvre le programme de Stockholm comporte un certain nombre de développements revêtant de manière directe ou indirecte une pertinence clé à l'égard des droits fondamentaux dans ce domaine, par exemple: une communication sur la politique des droits fondamentaux et la référence au cadre pluriannuel de la FRA «destiné à couvrir le domaine de la coopération policière et judiciaire en matière pénale». À cet effet, l'Agence pourrait jouer un rôle clé dans la formulation de conseils reposant sur des données factuelles dans ces domaines.

Travaux antérieurs

En n'autorisant l'implication de la FRA que sur la demande des institutions de l'UE, le règlement fondateur de l'Agence, rédigé avant Lisbonne, a en partie exclu les problématiques liées au troisième pilier du champ de travail de celle-ci, restreignant ainsi forcément ses activités dans les domaines de la coopération policière et judiciaire en matière pénale.

En conséquence de ces limitations, l'Agence a entrepris des projets axés sur l'accès à la justice dans le domaine de la justice civile, largement liés à la non-discrimination et notamment aux plaintes pour discrimination, ainsi que sur les organismes pour l'égalité comme voies de recours. En 2011, elle a publié son premier rapport sur «l'accès à la justice en Europe: aperçu des défis et opportunités», qui dressait un large panorama des mécanismes d'accès à la justice et des obstacles aux niveaux international, européen et national concernant le domaine de la non-discrimination. Reflétant les principaux domaines de travail thématiques de l'Agence pour la période 2007-2012, ce rapport abordait la question de l'accès aux recours, y compris l'indemnisation et l'aide juridique, pour les victimes de discrimination.

En 2012, l'Agence a publié son deuxième rapport sur l'accès à la justice. Cette étude s'est penchée sur les expériences en matière de plaintes et de mécanismes d'assistance dans le domaine de la loi anti-discrimination, en soulignant les défis et les voies possibles pour une loi européenne relative à l'égalité et pour les organismes chargés de promouvoir l'égalité.

Dans le cadre de projets consacrés au droit fondamental de l'égalité, d'autres projets de l'Agence ont porté sur des sujets ayant un rapport direct avec les questions de maintien de l'ordre et de justice pénale, en explorant les expériences de discrimination de groupes vulnérables, notamment leurs expériences des services de police, à savoir l'enquête EU-MIDIS de l'Agence («Enquête sur les minorités et la discrimination dans l'Union européenne»), et en particulier, les résultats spécifiques de l'enquête concernant les expériences de victimisation criminelle et des services de police des minorités. L'enquête a notamment recueilli les toutes premières données pour l'ensemble de l'UE sur les expériences d'interpellations par la police vécues par les minorités. Les résultats de cette partie de l'enquête ont été diffusés au second semestre 2010 sous la forme d'un rapport EU-MIDIS «Données en bref» intitulé «Interpellations par la police et minorités», ainsi que d'un guide de la FRA intitulé «Pour une surveillance policière plus efficace - Guide pour comprendre et prévenir le profilage ethnique discriminatoire». Ces rapports ont contribué aux travaux de l'Agence dans le domaine de la formation aux droits de l'homme et du maintien de l'ordre, et consolident les travaux continus de l'Agence avec FRONTEX concernant l'intégration de la formation aux droits de l'homme dans leurs programmes de base. La FRA a également entrepris des travaux davantage tournés vers la formation aux droits de l'homme en général et a élaboré un manuel sur la formation aux droits de l'homme et le maintien de l'ordre. En outre, l'Agence s'est lancée dans un projet à long terme visant à développer des indicateurs des droits fondamentaux qui inclut des indicateurs associés à l'accès à la justice.

En 2010-2011, l'Agence a également organisé des tests préliminaires pour une enquête européenne sur les violences faites aux femmes (notamment les violences au cours de l'enfance) qui a par la suite été lancée dans les États membres de l'UE (et en Croatie) en 2011 et qui s'est poursuivie 2012. Cette enquête est la première enquête européenne de ce genre. Elle permettra d'interroger quelque 40 000 femmes au sein de l'UE et en Croatie. Les données documenteront des expériences de violences sexuelles, physiques et psychologiques, notamment les violences au cours de l'enfance, dans les domaines privé et public (tel que le lieu de travail),

ainsi que des modèles de déclaration et de non-déclaration par les victimes et leur traitement par les différents services. Les données de l'enquête permettent d'analyser les résultats sous différents angles, dans la mesure où l'enquête collecte, entre autres, des informations sur l'âge, la formation et la position socio-économique. À cet égard, l'Agence s'est progressivement penchée sur les domaines liés directement aux aspects des activités de police et de justice pénale concernant les «droits des victimes» et, de manière plus générale, le champ d'application des travaux de l'Agence a fait l'objet d'un processus graduel de transition vers différents aspects des activités de police et de la justice pénale sous l'angle de la non-discrimination. Reflétant cette évolution, la requête de la Commission qui a directement demandé à la FRA d'entreprendre des recherches sur les services de soutien aux victimes au sein de l'UE, notamment en ce qui concerne les victimes de la criminalité, est une indication du rôle que l'Agence peut jouer. Avec l'adoption des domaines thématiques de travail révisés de l'Agence dans le cadre de son nouveau cadre pluriannuel, à partir de 2013, le domaine de la justice devrait occuper une place de plus en plus importante dans le travail de la FRA.

Défis futurs

La période de l'après-Lisbonne a déclenché une série de développements dans lesquels l'Agence pourrait jouer un rôle majeur en assurant une base solide de droits fondamentaux dans des domaines clés liés à la justice, et notamment la justice pénale. En particulier, la résolution du Conseil du 30 novembre 2009, qui établit une «feuille de route en six parties visant à renforcer les droits procéduraux des suspects ou des personnes poursuivies dans le cadre des procédures pénales», présente un certain nombre de domaines où les droits fondamentaux doivent être améliorés.

Cette feuille de route en six parties a connu un bon démarrage, avec une directive sur les droits dans le cadre des procédures pénales portant sur l'interprétation et la traduction («Mesure A»). La deuxième étape, présentée par le Commission en juillet 2010, a été lancée au moyen d'une proposition relative à une déclaration de droits à remettre aux suspects («Mesure B»). D'autres mesures (jusqu'à F) prévues dans la feuille de route comprennent plusieurs domaines dans lesquels le respect des droits fondamentaux est essentiel; elles permettront d'obtenir des preuves à partir de la collecte de données pour informer la réforme politique et législative.

La réforme des droits des victimes constitue un développement parallèle pour lequel la Commission a initié des travaux concernant le «dispositif relatif aux victimes» et la proposition de directive relative aux victimes pour remplacer la décision-cadre de 2001 sur le statut des victimes dans le cadre des procédures pénales. Ces développements ont été complétés par une «feuille de route relative aux victimes», qui a été présentée par la Présidence hongroise de l'UE en mars 2011 dans le but de fournir aux victimes, en plus de la législation, des pratiques et des outils concrets. Dans ce domaine, les développements ultérieurs portant sur la directive relative à l'indemnisation devront également être pris en compte dans le cadre des activités de la FRA concernant les victimes.

Le défi de l'Agence consiste à identifier comment aborder les domaines liés aux droits fondamentaux et à la justice concernant à la fois la feuille de route pour les suspects et accusés et la proposition de feuille de route (à compter de 2011) pour les victimes de délit. Ces différents aspects ne devraient pas être considérés comme des revendications de justice concurrentes, entre suspects/personnes poursuivies et victimes, mais devraient être traités comme faisant partie d'un «dispositif global» de droits fondamentaux servant de base au système de justice pénale, ce qui constitue en soi un message important.

Activités prévues en 2013

Étant donné que des négociations sont en cours concernant les futurs travaux de l'Agence dans le cadre de l'ancien troisième pilier de la coopération policière et judiciaire en matière pénale, les activités de la FRA dans ces domaines en restent au stade du développement jusqu'à ce qu'une décision finale soit prise. À cette fin, l'Agence continuera à travailler sur les résultats de ses recherches dans le domaine du droit administratif et civil et examinera dans quelle mesure les résultats de ses travaux en cours sur l'accès à la justice peuvent être reflétés dans d'autres domaines. Le travail de l'Agence sur les services de soutien aux victimes de délit se poursuit en 2013 avec l'intention de compléter les résultats de ce projet par le travail d'enquête de l'Agence consistant à collecter de données sur les expériences de déclaration des victimes aux différents services.

À titre d'exemple, le travail de l'Agence mené sur le terrain dans l'ensemble de l'UE dans le cadre de

l'enquête sur la violence à l'égard des femmes s'est achevé en 2012. Ses résultats fourniront une base de données complète à différents utilisateurs au sujet des expériences de violences vécues par les femmes et, en ce qui concerne les activités de police et la justice, des réponses aux actes de violence à l'égard des femmes dans le contexte des principaux droits fondamentaux. Le résultat sera intégré à l'élaboration d'une politique qui aura pour objectif de lutter contre les violences faites aux femmes.

Les résultats d'autres enquêtes menées par l'Agence couvrant les victimes de crimes motivés par la haine alimenteront également ses travaux sur l'accès à la justice et le soutien aux victimes, à savoir l'enquête sur la population juive dans des États membres sélectionnés et l'enquête sur les communautés LGBT d'Europe. En outre, les activités de l'Agence en matière de formation de la police et de droits fondamentaux pourront s'appuyer sur les résultats des travaux de recherche de l'Agence dans les domaines ci-dessus, afin de développer des supports de formation de base.

Impact escompté

En coopérant étroitement avec les principales parties prenantes dans le domaine de la justice, et notamment avec d'autres agences de l'UE telles que CEPOL, Europol et Eurojust, l'Agence entend fournir des conseils fondés sur des données factuelles et centrés sur les droits fondamentaux concernant la situation sur le terrain dans des domaines sélectionnés de la politique, de la législation et des pratiques de l'UE. En parallèle, les travaux de l'Agence devraient informer les processus politiques et législatifs de la Commission, du Conseil et du Parlement, l'Agence devenant un acteur clé dans l'offre de conseils pertinents et opportuns, fondés sur des données factuelles, concernant les droits fondamentaux dans le domaine de l'accès à la justice.

Fiches projet dans le programme de travail annuel 2013

Fiche projet 3.5.1
Services d'aide aux victimes dans l'UE: présentation et évaluation des droits des victimes dans la pratique ..... page 37
Fiche projet 3.5.2
Existence et interprétation de la liberté d'entreprise ... page 38
Fiche projet 3.5.3
CLARITY (Outils d'information ayant trait aux plaintes, à l'assistance juridique et aux droits)..... page 39
Fiche projet 3.5.4
Violence contre les femmes: de l'enfance à l'âge adulte. page 40
Fiche projet 3.5.5
Gouvernance concertée ..... page 41

3.6 Projets ou activités à caractère transversal couvrant tous les domaines du cadre pluriannuel

L'Agence mène des activités en matière de droits fondamentaux qui peuvent recouper différents domaines thématiques de son cadre pluriannuel ou qui visent à renforcer l'environnement des droits fondamentaux en général. Dans le domaine de la recherche, la plupart des projets, ainsi que ses activités régulières, concernant notamment le rapport annuel, se recoupent étant donné qu'ils abordent tout un ensemble de questions relatives aux droits fondamentaux. L'Agence coopère et entretient des relations avec diverses parties prenantes à l'échelle européenne et nationale. Cette coopération peut prendre la forme de réunions et de manifestations annuelles officielles, telles que les réunions avec les agents de liaison nationaux, les INDH, les organismes chargés des questions d'égalité et les médiateurs. Elle s'illustre également par la tenue de la plate-forme des droits fondamentaux. L'Agence organise une conférence sur les droits fondamentaux et un symposium qui réunissent des parties prenantes représentant toute la palette de projets et d'activités de la FRA. L'Agence maintient régulièrement le contact et des relations avec les institutions de l'UE, le Conseil de l'Europe, les Nations unies et l'OSCE. Le développement de ses relations avec des agences et organes communautaires, tels qu'EUROFOUND, FRONTEX, EUROJUST, l'Institut européen pour l'égalité entre les hommes et les femmes, l'EASO et CEPOL, confère aux travaux de l'Agence une dimension supplémentaire. Il en va de même pour le développement de réseaux thématiques composés de parties prenantes et destinés à renforcer les thèmes et domaines politiques transversaux au sein de l'Agence et à jeter les bases d'activités futures, notamment l'intégration de la dimension de genre, la santé, la participation, les affaires et les droits de l'homme, et l'intégration de la question des droits de l'homme dans l'établissement des budgets. La pertinence des travaux de l'Agence et les synergies associées à certains domaines politiques devraient s'en trouver renforcés. Dans le domaine de la communication et de la sensibilisation, les activités à caractère transversal viennent compléter celles liées à des projets spécifiques. Elles comprennent des informations sur la Charte des droits fondamentaux de l'Union européenne et une sensibilisation à ce texte. De plus, les activités de communication

transversales concernent également des aspects d'ordre pratique lors de manifestations organisées, entre autres, par la FRA, tels que les stands, les présentations, les déclarations en ligne ou destinées aux médias. Par ailleurs, la FRA produit et/ou assure la promotion d'informations la concernant (fiches d'informations/brochures, Point info et programme visiteurs, site web, relations avec les médias, suivi des médias, documentation en ligne).

Objectifs pour 2012

- Collecter et diffuser des données et des informations pertinentes;
- Contribuer à garantir le respect des droits fondamentaux dans le cadre de la législation communautaire et de sa mise en œuvre;
- Contribuer au développement des normes et des indicateurs communs dans le domaine des droits fondamentaux;
- Sensibiliser le public aux droits fondamentaux et à la Charte des droits fondamentaux de l'Union européenne;
- Identifier des partenariats stratégiques avec les parties prenantes afin de faire progresser la promotion des droits fondamentaux;
- Développer et favoriser une étroite relation de travail avec les institutions de l'Union européenne, les États membres de l'UE, le Conseil de l'Europe, les autres organisations internationales, la société civile et la communauté des chercheurs;
- Identifier les produits et documents envisageables en matière d'éducation aux droits de l'homme.

Impact escompté

- Amélioration de la connaissance et de la compréhension des questions relatives aux droits fondamentaux parmi les responsables politiques et autres parties prenantes clés;
- Mise en place de nouveaux partenariats, réseaux et communautés de travail sur les droits fondamentaux;
- Constitution de nouvelles connaissances, théoriques et pratiques, en matière de droits fondamentaux ;
- Amélioration de la compréhension des questions liées aux droits fondamentaux;
- Politique mieux informée sur les questions des droits fondamentaux et changements politiques, le cas échéant;
- Réaction rapide aux demandes et besoins ad hoc émanant de la Commission, du Conseil et du Parlement (conformément à l'article 4 du règlement fondateur de la FRA), apportant ainsi de la valeur aux réponses politiques de l'UE;
- Amélioration de la qualité et de l'utilité du rapport annuel de la FRA;
- Importance accrue de la FRA pour les parties prenantes et le grand public.

Défis à venir

- Développer des indicateurs concrets en matière de droits fondamentaux via la collecte de données et les rapports sur la situation au sein de l'UE;
- Augmenter l'impact de la contribution de la FRA à l'élaboration des politiques à l'échelle nationale et au niveau de l'UE.

Fiches projet dans le Plan de Travail 2013

Fiche projet 3.6.1
Rapports annuels ..... page 42
Fiche projet 3.6.2
Conférence sur les droits fondamentaux..... page 43
Fiche projet 3.6.3
Symposium de la FRA à l'occasion de la Journée de l'Europe ..... page 44
Fiche projet 3.6.4
Coopérer avec les parties prenantes..... page 45
Fiche projet 3.6.5
Communication et documentation en ligne..... page 46
Fiche projet 3.6.6
Production et diffusion de produits de communication... page 47
Fiche projet 3.6.7
Information et sensibilisation aux travaux de la FRA..... page 48

RÉSERVES OPÉRATIONNELLES

Project fiche 3.6.8
Collecte de données complémentaires pour étayer les conseils aux parties prenantes fondés sur des preuves…..page 49
Project fiche 3.6.9
Contrôle et évaluation..... page 50

ORGANES DE L'AGENCE ET MÉCANISMES DE CONSULTATION

Fiche projet 3.6.10
Organes de l'Agence..... page 51
Fiche projet 3.6.11
Mécanisme de consultation et de coopération – Agents de liaison nationaux.....page 52
Fiche projet 3.6.12
Mécanisme de consultation et de coopération – Plate-forme des droits fondamentaux ..... page 53

Fiche projet 3.1.1 | Première priorité

Formes graves d'exploitation de la main-d'œuvre

Description du projet

Le rapport EUROPOL de juin 2009 sur le trafic a souligné que le trafic aux fins de l'exploitation de la main-d'œuvre n'a traditionnellement «pas été une priorité d'action pour les autorités et qu'il est resté, d'une manière générale, non détecté». Ce rapport indique également qu'«il existe une absence de définition au niveau de l'UE du degré d'exploitation suffisamment grave pour constituer un crime». Dans les conclusions de ce rapport, Europol indique que «ce crime continuera à avoir des répercussions majeures sur l'UE et, dans le contexte financier actuel, il est très probable que l'exploitation de la main-d'œuvre en Europe augmentera».

La Charte des droits fondamentaux interdit l'esclavage, ainsi que le travail forcé ou obligatoire. De même, l'article 31 souligne que tout travailleur a droit à des conditions de travail qui respectent sa santé, sa sécurité et sa dignité. En outre, d'autres violations des droits fondamentaux accompagnent souvent les formes graves d'exploitation de la main-d'œuvre. Différents groupes de ressortissants de l'UE et de pays hors UE sont exposés à des formes graves d'exploitation de la main-d'œuvre, qui peuvent toucher des secteurs tels que l'agriculture, le bâtiment, le travail domestique et la restauration, et englober divers abus comme le fait d'être contraint à des horaires extrêmement lourds ou le fait d'être confiné dans un logement insalubre sans pouvoir en partir. Certains recruteurs sauvages et agences de travail intérimaire contribuent à mettre ces travailleurs dans une situation d'exploitation extrême de la main-d'œuvre. Le projet s'appuiera sur les recherches précédemment menées par la FRA, notamment sur le rapport sur les migrants en situation irrégulière employés comme domestiques, et sera associé aux travaux concernant les droits des victimes et les aides en leur faveur. La directive prévoyant des sanctions à l'encontre des employeurs (2009/52/CE) et la directive relative à la traite des êtres humains (2011/36/UE) feront office de valeurs de référence dans ces recherches. Le projet de directive relatif aux travailleurs saisonniers (COM(2010) 379 final) pourra également être pris en compte si nécessaire. Vu la nature illégale de l'exploitation du travail et la vulnérabilité de ses victimes, composées de ressortissants de l'UE et de pays hors UE, cette exploitation demeure en grande partie non détectée et non signalée par les victimes. En même temps, l'absence de contrôles suffisants pour que des autorités, telles que les services d'inspection du travail, enquêtent sur les formes graves d'exploitation de la main-d'œuvre, empêche ces abus d'être révélés. Les victimes d'une grave exploitation du travail ont le droit d'introduire des demandes de rémunération et d'indemnisation en réparation des violations de leurs droits, ainsi que d'engager des poursuites pénales. L'absence de définitions juridiques ou d'aide juridique peut entraver l'accès des victimes à la justice. Il apparaît qu'il s'agit là d'un aspect qui justifie de plus amples recherches sur la nature de ce phénomène et les réponses à y apporter dans l'UE, notamment dans des domaines autres que le trafic sexuel, qui a déjà fait l'objet de nombreuses recherches jusqu'à présent.

Objectifs

• Recueillir des informations dans les États membres de l'UE auprès des personnes travaillant dans des professions susceptibles de rencontrer des formes graves d'exploitation de la main-d'œuvre et, dans la mesure du possible, auprès des victimes de ce type d'exploitation pour pouvoir faire la lumière sur la nature de ce phénomène au sein de l'UE dans des domaines qui n'ont pas encore été étudiés de manière approfondie, par exemple, auprès des services d'inspection du travail, d'agents de santé et de sécurité, ainsi que dans des secteurs comme l'agriculture.

• Recenser les bonnes pratiques existantes pouvant servir de modèles pour l'identification des violations de droits fondamentaux dans le domaine de l'exploitation extrême de la main-d'œuvre.

• Répertorier les réponses juridiques et politiques mises en place dans les États membres pour faire face aux formes extrêmes d'exploitation de la main-d'œuvre.

Produits globaux

• Des rapports seront créés en 2014.

• Engagement auprès des parties prenantes dans le cadre du développement du projet et des produits ciblés.

Activités et résultats obtenus jusqu'ici

En 2011, la FRA a collecté des données et publié des rapports sur la situation des migrants en situation irrégulière dans l'UE, où certains cas d'exploitation extrême de la main-d'œuvre ont été identifiés, notamment dans le cadre du travail domestique.

Bénéficiaires et groupes cibles

•Inspections du travail, agents de santé et de sécurité, agences de recrutement et de placement, représentants de secteurs tels que l'agriculture.

•Agences de l'Union européenne, notamment celles intervenant dans les domaines de l'emploi et des conditions de vie et de travail.

•États membres.

Activités prévues en 2013

•Axé sur d'autres domaines que le trafic sexuel, le projet recueillera des informations sur la nature des formes graves d'exploitation de la main-d'œuvre et les réponses qui y sont apportées au sein de l'UE à partir d'entretiens réalisés auprès (1) des services d'inspection du travail, d'agents de santé et de sécurité, d'agences de recrutement et de placement, ainsi que de représentants de secteurs tels que l'agriculture, (2) de fonctionnaires de police et d'agents des services d'immigration, et (3) de victimes de l'exploitation grave du travail (dans la mesure du possible).

•À partir des entretiens réalisés sur le terrain et de l'analyse des données de source secondaire, le projet collectera des informations sur les bonnes pratiques existantes pouvant servir de modèles pour la prévention et l'identification des violations de droits fondamentaux concernant l'exploitation extrême de la main-d'œuvre.

•Effectuer des recherches documentaires pour répertorier les réponses juridiques et politiques face à l'exploitation grave de la main-d'œuvre.

•Réaliser des recherches préliminaires pour savoir dans quelle mesure une stratégie de communication et de sensibilisation pourrait contribuer à changer les mentalités concernant «l'acceptation» ou «l'indifférence» par rapport à l'exploitation grave de la main-d'œuvre.

Produits prévus en 2013

- Création de rapports sur la situation
- Développement de méthodes de suivi au niveau des États membres et de l'UE
- Développement d'un modèle de stratégie de communication et de sensibilisation

Indicateurs de performance

- pertinence des informations et des analyses fournies;
- nombre de téléchargements à partir du site web de l'Agence ainsi que;
- nombre de copies demandées par rapport à la taille estimée du groupe/public cible.

RESSOURCES FINANCIÈRES ET HUMAINES ALLOUÉES AU PROJET

	Agents temporaires	Agents contractuels	Experts nationaux détachés	Total personnel	Budget 2013
Recherche et coopération avec les parties prenantes	1,5	0,5	–	2,0	600 000 €
Communication & sensibilisation	–	0,1	–	0,1	–
Total	1,5	0,6	–	2,1	**600 000 €**

Fiche projet 3.1.2 | Première priorité

Asile, immigration et intégration des migrants

Soutenir l'application du droit européen en matière d'asile, d'immigration et de contrôle aux frontières

Description du projet

Description

La FRA a mené plusieurs activités de recherche dans ces domaines au cours de la période 2009-2012 et un suivi est envisagé en 2013. Les activités décrites ci-dessous sont basées sur des projets portant sur la situation des immigrés en situation irrégulière au sein de l'UE (Programmes de travail 2009-2012); sur la protection, le respect et la promotion des droits des immigrés en situation irrégulière dans le cadre des procédures de retour volontaire et de retour forcé (Programme de travail 2009); sur le traitement des ressortissants de pays tiers aux frontières extérieures de l'UE (Programmes de travail 2010-2012); sur les contrôles aux frontières et les droits fondamentaux (Programmes de travail 2010-2012); ainsi que sur l'accès à la justice pour les demandeurs d'asile (Programme de travail 2009). Ces projets sont également liés, directement ou indirectement, aux engagements pris par l'Agence résultant des accords de coopération avec FRONTEX et du règlement du Bureau européen d'appui en matière d'asile (BEA). Les activités en cours avec FRONTEX seront poursuivies et développées plus avant, et la coopération avec le BEA s'appuiera sur les initiatives prises en 2011 et 2012.

Objectifs

- Mettre les conclusions des recherches de la FRA à la disposition des responsables politiques de manière proactive
- Faire part des bonnes pratiques et autres conclusions tirées des travaux de recherche de la FRA aux bonnes personnes et au moment opportun
- Coopération efficace avec l'agence FRONTEX et le BEA, leur permettant ainsi de bénéficier de l'expertise offerte par la FRA dans le domaine des droits fondamentaux

Bénéficiaires et groupes cibles

- Institutions de l'Union européenne
- Frontex, BEA et autres agences de l'UE chargées de la justice et des affaires intérieures (JAI)
- États membres

Activités et résultats obtenus jusqu'ici

- Publication de huit rapports sur ces thèmes par la FRA
- La conférence sur les droits fondamentaux de 2011 a permis d'identifier un certain nombre de domaines nécessitant de plus amples recherches de la part de la FRA dans les domaines de l'asile, de l'immigration et des frontières

Activités prévues en 2013

- Analyse interne et sélection d'extraits d'arrêts et de décisions clés rendus par la CEDH et par la CJUE mettant en lumière le parcours d'une affaire à travers les tribunaux nationaux et la manière dont le droit de l'UE, la convention européenne de sauvegarde des droits de l'homme (CEDH) et les autres instruments relatifs à l'asile, à l'immigration et au contrôle aux frontières ont été appliqués au niveau national et européen. Un consultant externe préparera le projet de manuel, en collaboration avec les partenaires du projet.
- Traduction et publication du manuel, dans certaines langues, après l'achèvement de la composante de recherche.
- Des activités de communication et de sensibilisation des parties prenantes seront développées spécifiquement pour le projet.
- Préparation, en coopération avec le Conseil de l'Europe (y compris la CEDH) et les autres organes, du matériel de formation pertinent

Produits prévus en 2013

- Assister l'agence Frontex pour la conception, la planification et la mise en œuvre des activités de formation
- Fournir des avis d'experts via l'organisation d'événements ciblés et la participation à des réunions importantes
- Formuler des commentaires destinés à l'agence FRONTEX et au BEA sur les projets de documents, tel que demandé

Indicateurs de performance

- pertinence des informations et des analyses fournies; et
- nombre de téléchargements à partir du site web de

RESSOURCES FINANCIÈRES ET HUMAINES ALLOUÉES AU PROJET

	Agents temporaires	Agents contractuels	Experts nationaux détachés	Total	Budget 2013
Recherche et coopération avec les parties prenantes	3	0,3	--	3,3	330 000 €
Communication Sensibilisation	--	0,1	--	0,1	--
Total	***3***	***0,4***	***--***	***3,4***	***330 000 €***

Fiche projet 3.2.1 | Première priorité

Société de l'information et, en particulier, respect de la vie privée et protection des données à caractère personnel

Protection des données: mécanismes de recours juridictionnel et leur utilisation

Description du projet

L'article 22 de la directive 95/46/CE relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation des données prévoit que toute personne dispose d'un recours juridictionnel en cas de violation de ses droits. En outre, l'article 23 prévoit que toute personne ayant subi un préjudice du fait d'un traitement illicite des données la concernant a le droit d'obtenir réparation auprès du responsable du traitement concerné. Enfin, l'article 28 prévoit la possibilité d'un recours juridictionnel contre les décisions des autorités de contrôle.
À ce jour, il n'existe pas suffisamment d'informations au niveau européen concernant les pratiques dans les États membres en ce qui concerne l'accès des personnes physiques au recours juridictionnel sur les questions liées à la protection des données.

Objectifs
Les objectifs du projet sont les suivants: 1) cartographier les mécanismes de recours juridictionnel existants dans les États membres de l'UE en ce qui concerne les droits en matière de protection des données et 2) évaluer l'utilisation et le niveau de protection apporté par ces mécanismes de recours.

Produits globaux
Différents rapports seront publiés, tel que mentionné dans la rubrique «Produits prévus en 2013».

Bénéficiaires et groupes cibles
Autorités de protection des données dans les États membres de l'UE, personnes utilisant les mécanismes de recours, législateurs des États membres de l'UE

Activités et résultats obtenus jusqu'ici
En 2010, l'Agence a publié un rapport sur le rôle des autorités nationales de protection des données, comprenant une analyse et un récapitulatif comparatifs de la structure, de la fonction et du travail de ces autorités qui ont permis d'alimenter le développement des recherches dans le cadre de ce projet. En 2012, l'agence a collecté les données nécessaires à la mise en place du projet relatif aux mécanismes de recours juridictionnel dans un certain nombre d'États membres de l'UE et préparé une stratégie de communication et de sensibilisation des parties prenantes pour les résultats du projet.

Activités prévues en 2013

- Analyse des principales conclusions, élaboration et révision des résultats de recherche
- Présentation des résultats aux principales parties prenantes dans le but de garantir la pertinence et l'utilité des produits clés
- Publication des conclusions reposant sur une stratégie de communication et de sensibilisation

Produits prévus en 2013

- Rapport comparatif sur les expériences des personnes physiques cherchant à accéder à un recours juridictionnel concernant des questions liées à la protection des données
- Rapports thématiques et fiches d'information
- Vue d'ensemble des mécanismes nationaux de recours en cas de violation des dispositions légales en matière de données à caractère personnel

Indicateurs de performance

- pertinence des informations et des analyses fournies en ce qui concerne les objectifs spécifiques;
- pertinence des rencontres en ce qui concerne les objectifs spécifiques, selon les informations fournies par les participants; et
- perception des parties prenantes quant à la pertinence de ce travail en ce qui concerne leurs besoins.
- évaluation de la mise en œuvre et de l'impact du concept de formation aux droits fondamentaux

RESSOURCES FINANCIÈRES ET HUMAINES ALLOUÉES AU PROJET

	Agents temporaires	Agents contractuels	Experts nationaux détachés	Total	Budget 2013
Recherche et coopération avec les parties prenantes	1	1	0,5	2,5	30 000 €
Communication Sensibilisation	0,2	--	--	0,2	80 000 €
Total	***1,2***	***1***	***0,5***	***2,7***	***110 000 €***

Fiche projet 3.2.2 | Première priorité

Société de l'information et, en particulier, respect de la vie privée et protection des données à caractère personnel

Le privé contre le public: la vie privée importe-t-elle encore à l'ère du numérique?

Description du projet

Des évolutions importantes auront lieu ces prochaines années dans le cadre de la protection légale des données au sein de l'UE. Tenant compte de ces réformes, le projet entreprendra des recherches sociologiques pour savoir dans quelle mesure la protection de données à caractère personnel, et plus généralement du droit à la vie privée, constitue un sujet de préoccupation pour le grand public. Il permettra de déterminer si les utilisateurs des TIC savent exactement comment leurs données sont utilisées et protégées, s'ils sont conscients des risques potentiels auxquels ils s'exposent en introduisant des données personnelles dans un système informatique, et quelles sont les failles de sécurité des responsables de traitement auxquelles doivent faire face les personnes concernées (p. ex. fourniture d'informations incorrectes aux utilisateurs de l'internet au sujet des mesures prises pour assurer la sécurité, la légalité et la transparence du traitement des données, ou fourniture des informations dans un format inadapté, etc.). Le projet fournira des données détaillées sur le comportement régulier/quotidien des usagers de l'internet afin de savoir à quelle fréquence et sous quelle forme ils divulguent des données personnelles en ligne, mais aussi s'ils connaissent leurs droits et leurs possibilités de recours en la matière. Il ne s'agira donc pas d'un sondage visant à identifier des perceptions, comparable aux enquêtes Eurobaromètre.

Ce projet sera principalement axé sur les données fournies volontairement par les personnes par le biais de l'internet, et non pas sur les données traitées par les autorités publiques et les institutions dans le cadre de l'exécution de leurs missions (p. ex. carte d'identité électronique, santé en ligne, enregistrements de vidéosurveillance aux fins d'enquêtes criminelles, possibilité d'utilisation de scanneurs corporels, etc.). L'étude sociologique fournira des données importantes sur le comportement des usagers de l'internet. Ces résultats produiront des éléments de preuve et des indicateurs concernant la situation telle qu'elle se présente en pratique pour ce qui est de la problématique liée à la protection de la vie privée et l'emploi des TIC. Les institutions de l'UE et les États membres pourront s'en servir en préparant et/ou en appliquant le nouveau cadre législatif de l'UE en matière de protection des données. Le projet donnera suite aux conclusions des précédents rapports élaborés par la FRA dans ce domaine. Il s'appuiera également sur les études déjà réalisées sur les problèmes de sécurité liés à l'utilisation des services de réseaux sociaux (p. ex. le protocole de Rome, le document publié en 2007 par l'Agence européenne chargée de la sécurité des réseaux et de l'information (ENISA), intitulé «Security Issues and Recommendations for Online Social Networks», ou encore l'enquête Eurobaromètre sur les Opinions par rapport à la protection des données et à la carte d'identité électronique dans l'Union européenne de juin 2011, etc.

Objectifs

Le principal objectif de ce projet est de contribuer à la protection du droit à la vie privée et du droit à la protection des données à caractère personnel dans le domaine des technologies numériques.

Produits globaux

Premières conclusions à publier en 2014, rapport final en 2015

Bénéficiaires et groupes cibles

En collectant des données sur le comportement des utilisateurs des TIC et en identifiant et en analysant les bonnes pratiques adoptées par les États membres ou les fournisseurs de réseaux, ce projet contribuera de manière significative à la réalisation de ses objectifs stratégiques,

en informant les autorités nationales des failles existantes dans le domaine de la protection de la vie privée et des données personnelles des individus et en proposant des améliorations concrètes basées notamment sur les suggestions des utilisateurs de l'internet,

en diffusant des exemples de bonnes pratiques pouvant être utiles aux fournisseurs de réseaux,

en identifiant les obstacles majeurs à l'accès des données à caractère personnel par les individus ainsi que les principales lacunes de la prévention du détournement des données à caractère personnel et de la violation des droits fondamentaux,

en permettant de sensibiliser les utilisateurs de l'internet au sujet de leurs droits et des risques auxquels ils s'exposent en communiquant des informations personnelles en ligne.

Activités et résultats obtenus jusqu'ici

Activités prévues en 2013

- Analyse des principales conclusions, élaboration et révision des résultats de recherche
- Présentation des résultats aux principales parties prenantes dans le but de garantir la pertinence et l'utilité des produits clés
- Publication des conclusions reposant sur une stratégie de communication et de sensibilisation

Produits prévus en 2013

- Rapport comparatif sur les expériences des personnes physiques cherchant à accéder à un recours juridictionnel concernant des questions liées à la protection des données
- Rapports thématiques et fiches d'information
- Vue d'ensemble des mécanismes nationaux de recours en cas de violation des dispositions légales en matière de données à caractère personnel

Indicateurs de performance

- pertinence des informations et des analyses fournies en ce qui concerne les objectifs spécifiques;
- pertinence des rencontres en ce qui concerne les objectifs spécifiques, selon les informations fournies par les participants; et

RESSOURCES FINANCIÈRES ET HUMAINES ALLOUÉES AU PROJET

	Agents temporaires	Agents contractuels	Experts nationaux détachés	Total	Budget 2013
Recherche et coopération avec les parties prenantes	1,6	0,5	0,5	2,6	565 000 €
Communication Sensibilisation	0,1	–	–	0,1	20 000 €
Total	***1,7***	***0,5***	***0,5***	***2,7***	***585 000 €***

Fiche projet 3.2.3 | Première priorité

Société de l'information et, en particulier, respect de la vie privée et protection des données à caractère personnel

Manuel sur la jurisprudence européenne en matière de protection des données

Description du projet

Le droit à la protection des données est garanti à plusieurs niveaux. Au niveau national, ce sont les tribunaux nationaux et les autorités nationales de protection des données qui ont pour tâche de protéger ce droit fondamental. À l'échelon européen, la Cour européenne de justice de l'Union européenne a développé une importante jurisprudence. De même, selon la Cour européenne des droits de l'homme, l'article 8 de la Convention européenne des droits de l'homme garantit la protection des données. À travers son réseau de recherche et en collaboration avec les autorités nationales de protection des données, la FRA compte préparer un manuel de synthèse sur la jurisprudence européenne et nationale dans ce domaine qui évolue rapidement. L'agence élaborera ce manuel à la demande spécifique de la Commission et en collaboration avec le Conseil de l'Europe et la Cour européenne des droits de l'homme.
Une fois publié, le manuel sera mis à jour grâce à la création d'une page web consacrée à la jurisprudence.

Objectifs
Ce projet a pour principal objectif de sensibiliser les juges et les praticiens du droit à la garantie des droits fondamentaux en matière de protection des données. La Cour européenne des droits de l'homme et la Cour de Justice de l'Union européenne seront consultées lors de la mise en œuvre de ce projet. De plus, la FRA collaborera avec d'autres parties prenantes, telles que la Commission européenne, le Conseil de l'Europe, le Contrôleur européen de la protection des données et le Groupe de travail Article 29.

Produits globaux
Ce projet aura pour résultat un manuel destiné à apporter aux professionnels de la justice, notamment aux juges au niveau national ainsi qu'aux autorités nationales de protection des données, un résumé et une analyse accessibles (disponibles dans certaines langues de l'UE) de la jurisprudence élaborée par la Cour de justice de l'Union européenne, la Cour européenne des droits de l'homme, les tribunaux nationaux et les autorités nationales de protection des données sur certains thèmes dans le domaine de la protection des données. Le manuel sur la jurisprudence européenne en matière de protection des données sera publié en 2013.

Bénéficiaires et groupes cibles
Juges et professionnels nationaux de la justice, autorités de protection des données dans les États membres, législateurs des États membres de l'UE, ainsi que d'autres experts compétents dans le domaine, tant au niveau national qu'européen.

Activités et résultats obtenus jusqu'ici
Ce projet s'appuie sur la méthodologie suivie lors du premier projet commun entre la FRA et la CEDH, qui a permis la publication d'un manuel sur la jurisprudence européenne en matière de non-discrimination (2010-2011). La même méthodologie a été adoptée en ce qui concerne le projet «Manuel sur le droit européen en matière d'asile, d'immigration et de contrôle aux frontières». Il complétera également le projet continu FRA/CE/CdE intitulé «Accès à une justice efficace et indépendante» et la coopération FRA/FRONTEX en matière de formation et contribuera aux différents projets menés par l'Agence dans le domaine de l'asile et de l'immigration (2009-2011).
La FRA a analysé les extraits d'arrêts et de décisions clés rendus par la CEDH et par la CJUE dans le domaine de la protection des données. Un consultant a proposé un manuel résumant de manière didactique les principales normes en matière de protection des données.

Activités prévues en 2013

- Réunions entre les parties prenantes et les utilisateurs finaux auxquels le manuel sera destiné.

Produits prévus en 2013

- Manuel FRA/CE/CdE apportant aux professionnels de la justice, notamment aux juges au niveau national ainsi qu'aux autorités nationales de protection des données, un résumé et une analyse accessibles (disponibles dans plusieurs langues de l'UE) de la jurisprudence élaborée par la Cour de justice de l'Union européenne, la Cour européenne des droits de l'homme, les tribunaux nationaux et les autorités nationales de protection des données sur certains thèmes dans le domaine de la protection des données.
-
- Poursuite de la création de la base de données FRA.

Indicateurs de performance
- pertinence des informations et des analyses fournies en ce qui concerne les objectifs spécifiques;
- pertinence des rencontres en ce qui concerne les objectifs spécifiques, selon les informations fournies par les participants; et
- perception des parties prenantes quant à la pertinence de ce travail en ce qui concerne leurs besoins.
- évaluation de la mise en œuvre et de l'impact du concept de formation aux droits fondamentaux
-

RESSOURCES FINANCIÈRES ET HUMAINES ALLOUÉES AU PROJET

	Agents temporaires	Agents contractuels	Experts nationaux détachés	Total	Budget 2013
Recherche et coopération avec les parties prenantes	1,1	0,5	0,5	2,1	-
Communication Sensibilisation	0,1	--	--	0,1	325 000 €
Total	***1,2***	***0,5***	***0,5***	***2,2***	***325 000 €***

Fiche projet 3.3.1 | Première priorité

Racisme, xénophobie et intolérance qui y est associée

Enquête sur les discriminations et les crimes dont sont victimes les Juifs dans certains États membres

Description du projet

En se basant sur son enquête EU-MIDIS, l'Agence a entamé, en 2011, une enquête similaire en matière de discrimination et de criminalité, sur la population juive dans certains États membres de l'UE. Les questions couvertes comprenaient des cas de discrimination (directe, indirecte et harcèlement) dans les principaux secteurs de la vie sociale, ainsi que des cas d'agressions et de crimes. En outre, la perception qu'a cette population de l'importance des discriminations et des crimes dont elle est victime a également été sondée, de même que sa connaissance des mécanismes de recours juridictionnel et de soutien des victimes.

Objectifs

L'enquête fournit des données issues de recherches, non disponibles auparavant, sur les cas de discrimination et d'agression (y compris les crimes), sur la perception de la discrimination et de la sécurité personnelle, ainsi que sur la connaissance de leurs droits de la part des communautés juives des États membres en question. Les résultats de cette enquête aideront les décideurs politiques et les autres parties prenantes à élaborer des lois et des politiques au niveau européen, régional, national et local afin de prévenir les discriminations, les agressions, le manque de connaissance des droits et d'améliorer les services fournis aux personnes affectées.

Produits globaux

Les résultats de l'enquête seront publiés dans divers formats en fonction des besoins identifiés lors de consultations avec les parties intéressées.

Bénéficiaires et groupes cibles

- États membres
- Commission européenne
- Parlement européen
- Agents de la force publique et services répressifs
- Société civile (y compris les organisations représentant les communautés juives)
- Organes et agences de l'Union européenne

Activités et résultats obtenus jusqu'ici

En 2010, l'Agence a programmé une enquête sur les discriminations et les agressions dont sont victimes les Juifs. Le travail d'investigation a débuté en 2011 et s'achèvera en 2012.

Activités prévues en 2013

- En 2013, sur la base de l'enquête couvrant neuf États membres – la Belgique, la France, l'Allemagne, l'Italie, la Hongrie, la Lettonie, la Roumanie, la Suède et le Royaume-Uni – l'Agence achèvera l'analyse des données et publiera les résultats sous forme de publications destinées à des groupes spécifiques de parties prenantes et au grand public.

Produits prévus en 2013

- Analyse de données
- Publication des résultats
- Réunions avec les parties prenantes
- Rapports des réunions

Indicateurs de performance

- Pertinence de l'information et des analyses fournies par rapport aux objectifs spécifiques
- Pertinence des réunions par rapport aux objectifs spécifiques, sur la base des retours d'informations des participants
- Perception par les parties prenantes de la pertinence de ce travail par rapport à leurs besoins
- Taux de participation aux réunions avec certaines parties prenantes clés déterminées

RESSOURCES FINANCIÈRES ET HUMAINES ALLOUÉES AU PROJET

	Agents temporaires	Agents contractuels	Experts nationaux détachés	Total	Budget 2013
Recherche et coopération des parties prenantes	1,1	0,2	--	1,3	€ 20 000
Communication sensibilisation	--	--	0.1	0.1	€ 100 000
Total	***1,1***	***0,2***	***0.1***	***1.4***	**€ 120 000**

Fiche projet 3.3.2 | Première priorité

Interroger les personnes LGBT et les autorités

Description du projet

À l'issue de son travail préparatoire en 2011, l'Agence poursuivra la mise en œuvre d'une enquête sur la discrimination et la victimisation des LGBT dans tous les États membres de l'UE.
Cette enquête sera complétée par des recherches qualitatives pour connaître les points de vue et expériences des autorités publiques et autres responsables sur les questions touchant aux personnes LGBT et aux activités de soutien aux victimes de discrimination et de crimes de haine. En vertu de la recommandation du Conseil des ministres du Conseil de l'Europe du 31 mars 2010, les États membres doivent veiller à ce que 1) des investigations efficaces, impartiales et promptes soient ouvertes, 2) les victimes et témoins d'incidents motivés par la haine soient encouragés à les signaler et, considération la plus importante, 3) les structures répressives, y compris le pouvoir judiciaire, possèdent les connaissances et compétences nécessaires pour repérer les crimes et incidents de ce type et pour apporter une assistance et un soutien appropriés aux victimes et témoins. Par conséquent, le projet aidera les États membres à garantir la mise en œuvre de la recommandation du Conseil de l'Europe sur les mesures destinées à combattre la discrimination basée sur l'orientation sexuelle ou le genre.
La recherche identifiera les exemples de bonne pratique dans la promotion de la prévention, dans l'aide à signaler et enregistrer correctement les incidents homophobes et transphobes ainsi que dans la sensibilisation auprès des autorités et dans l'organisation de formations pertinentes.

Objectifs
Ce projet contribuera à fournir des données pour améliorer la compréhension du vécu de la discrimination et de la victimisation des personnes LGBT. Les résultats pourront être utilisés par: les décideurs politiques, les écoles (pour l'intimidation), les professionnels de la santé (pour les victimes de la violence liée à la haine), les organisations d'aide aux victimes, les structures répressives, y compris le pouvoir judiciaire, et les organisations LGBT. Le projet contribuera à fournir des éléments sur la façon dont les autorités d'application de la loi s'attaquent au quotidien à la discrimination et aux crimes à l'encontre des personnes LGBT.

Produits globaux
Recherches sur le terrain, réunions et autres activités de mise en réseau

Bénéficiaires et groupes cibles
Le Parlement européen, la Commission européenne, les agents des services répressifs des États membres, les autorités locales, les groupes professionnels, la société civile, les partenaires sociaux, le Conseil de l'Europe

Activités et résultats obtenus jusqu'ici
Les rapports 2008 et 2009 de la FRA sur l'homophobie et la transphobie ont montré que la discrimination et les incidents de haine contre les personnes LGBT, y compris les actes d'agression verbale et physique fondés sur le préjugé et la stigmatisation, constituent un phénomène courant dans l'UE d'aujourd'hui. Les remarques dérogatoires ou offensantes ainsi que les attaques verbales et physiques témoignent d'une persistance assez générale de l'homophobie et de la transphobie dans nos sociétés.

En 2011, l'Agence a effectué un travail préparatoire destiné à une enquête visant à documenter l'étendue et la nature de la discrimination et de la victimisation vécues par les LGBT au sein de l'UE. En 2012, les données seront analysées et une recherche sur le comportement et les points de vue des autorités publiques sera entamée.

Activités prévues en 2013

- Réalisation d'une recherche qualitative sur les opinions et les pratiques des autorités publiques sur les problèmes touchant les personnes LGBT.
- Développement d'outils et engagement des parties prenantes
- Élaboration de produits de communication basés sur les résultats des activités pertinentes de recherche

Produits prévus en 2013

- Analyse des données
- Publication des résultats
- Réunions avec les parties prenantes
- Rapports de réunions

Indicateurs de performances

- Pertinence des données rassemblées et des analyses fournies
- Nombre de téléchargements effectués à partir du site web de l'Agence
- Nombre de copies demandées par rapport à la taille estimée du groupe/public cible
- Pertinence de l'objet des réunions, sur la base des retours d'informations des participants
- Taux de participation aux réunions avec les parties prenantes

RESSOURCES FINANCIÈRES ET HUMAINES ALLOUÉES AU PROJET

	Agents temporaires	Agents contractuels	Experts nationaux détachés	Total	Budget 2013
Recherche et coopération des parties prenantes	1,1	0,1	0,3	1,5	-
Communication sensibilisation	--	--	0.1	0.1	€ 110 000
Total	***1,1***	***0,1***	***0.4***	***1.6***	***€ 110 000***

Fiche projet 3.3.3 | Première priorité Discriminations fondées sur le sexe, la race ou l'origine ethnique, la religion ou les convictions, le handicap, l'âge, l'orientation sexuelle ou l'appartenance à une minorité et toute combinaison de ces motifs

Indicateurs du respect, de la protection, de la promotion et de l'application des droits des personnes LGBT

Description du projet

En 2007/2008, la FRA a entrepris des recherches juridiques et sociales sur la situation des personnes LGBT au sein de l'Union européenne. Étant donné le manque relatif de données existantes, la FRA a réalisé en 2011/2012 une enquête sur les cas de discrimination et de crimes à l'encontre des personnes LGBT et a analysé les points de vue et les expériences des autorités publiques, y compris les gouvernements locaux et autres responsables, sur les questions touchant aux personnes LGBT.

En 2013, l'Agence élaborera, sur base du travail précédent, un ensemble d'indicateurs clés mesurant le respect, la protection, la promotion et l'application des droits LGBT. L'application de ces indicateurs permettra aux institutions européennes et aux États membres de recueillir des données fiables et comparables qui les aideront à créer des instruments juridiques et politiques fondés sur l'expérience et destinés à lutter contre l'homophobie, la transphobie, la discrimination basée sur l'orientation sexuelle et le genre au sein de l'Union européenne.

Objectifs

Ce projet aidera les institutions européennes et les États membres à créer leurs propres instruments juridiques et politiques pour lutter contre l'homophobie et la transphobie à travers l'Union européenne. Il contribuera à apporter beaucoup de clarté et une plus grande compréhension des domaines dans lesquels une intervention serait la plus profitable et des actions concrètes entreprises afin de maintenir les normes juridiques affirmées et élargies par les États membres, les institutions européennes, le Conseil de l'Europe et la Cour européenne des droits de l'homme. Il contribuera à compléter, systématiser et rationnaliser les données primaires, secondaires et juridiques ainsi que les bonnes pratiques recueillies dans ce domaine. Ce projet ainsi qu'un dialogue en cours et un engagement avec les principales parties prenantes faciliteront l'accès et l'utilisation de l'analyse et des conclusions sur les expériences de discrimination et de victimisation vécues par les personnes LGTB et des expériences des autorités à ce sujet.

Produits globaux

Ce projet mettra au point un ensemble d'indicateurs opérationnels spécifiques, inspirés du modèle de structure, de procédure et d'indicateurs de résultats du HCDH, mesurant le respect, la protection, la promotion et l'application des droits des personnes LGBT.

- Bénéficiaires et groupes cibles
- Parlement européen
- Commission européenne
- États membres
- Société civile
- Conseil de l'Europe

Activités et résultats obtenus jusqu'ici

Suite à une demande du Parlement européen, la FRA a réalisé en 2007 une collecte de données à l'échelle européenne à partir de laquelle des rapports comparatifs juridiques et sociaux ont pu être établis et publiés en 2008 et 2009. En 2011, l'Agence a lancé une enquête en ligne au niveau européen sur l'ampleur de la discrimination et la victimisation vécues par les personnes LGTB dans l'Union européenne. Elle la complètera en 2012 par des recherches sur le terrain et des entretiens avec les services répressifs compétents et autres autorités publiques. Les résultats de cette recherche seront publiés en 2012 et communiqués aux parties prenantes.

Activités prévues en 2013

- Développement d'indicateurs impliquant une analyse interne et l'engagement des parties prenantes

Produits prévus en 2013

- Publication des indicateurs européens
- Site internet consacré au sujet
- Réunions avec les parties prenantes
- Rapports de réunions

Indicateurs de performance

• Pertinence des informations et analyses fournies par rapport aux objectifs spécifiques

• Nombre de téléchargements à partir du site web de l'Agence et nombre de copies demandées par rapport à la taille estimée du groupe/public cible

• Perception par les parties prenantes de la pertinence de ce travail par rapport à leurs besoins

RESSOURCES FINANCIÈRES ET HUMAINES ALLOUÉES AU PROJET

	Agents temporaires	Agents contractuels	Experts nationaux détachés	Total	Budget 2013
Recherche et coopération des parties prenantes	1,1	0,1	0,3	1,5	€ 50.000
Communication sensibilisation	--	--	0.1	0.1	€ 20.000
Total	***1,1***	***0,1***	***0.4***	***1.6***	***€ 70.000***

Fiche projet 3.3.4 | Première priorité Discriminations fondées sur le sexe, la race ou l'origine ethnique, la religion ou les convictions, le handicap, l'âge, l'orientation sexuelle ou l'appartenance à une minorité et toute combinaison de ces motifs

Enfants handicapés: cas de discrimination, d'intégration et de discours haineux

Description du projet

Les recherches transnationales sur la base d'entretiens directs avec des enfants handicapés sur les questions de discrimination et de discours haineux sont rares. Les ONG et organismes chargés de promouvoir l'égalité ont toutefois recueilli des preuves inquiétantes sur l'ampleur de la discrimination et des discours haineux à l'encontre de personnes handicapées. Ce projet vise à analyser les expériences des enfants présentant un handicap physique, sensoriel et intellectuel en ce qui concerne la discrimination, l'intégration et les délits haineux, particulièrement le harcèlement, dans différents environnements allant des écoles aux institutions spécialisées. Ce projet traite de trois éléments principaux du travail de l'Agence: les droits des enfants, les droits des personnes handicapées et l'accès à la justice.

Objectifs

Produire un premier ensemble de données qui pourra orienter les recherches ultérieures dans un domaine actuellement insuffisamment documenté.
Affiner les méthodologies appliquées aux enfants, particulièrement aux enfants handicapés, dans les recherches transnationales.
Produire des résultats de projets utilisables par les parties prenantes clés.

Produits globaux

Rapport comparatif et autres résultats à fournir

Bénéficiaires et groupes cibles

- Commission européenne
- Parlement européen
- Organisations professionnelles des États membres
- Société civile
- Autorités locales
- Conseil de l'Europe
- INDH/Organismes chargés de promouvoir l'égalité

Activités et résultats obtenus jusqu'ici

Ce projet fait suite au travail entrepris par la FRA en 2009-2012 sur les droits fondamentaux des personnes handicapées. À ce jour, les recherches de la FRA se concentraient sur les adultes présentant un handicap intellectuel et les personnes atteintes par des problèmes de santé mentale. Elles ont relevé des expériences de discrimination et d'abus. Ces recherches pourront bénéficier de l'expertise acquise dans le cadre d'autres recherches dirigées par la FRA et impliquant des enfants, en accord avec l'article 12 sur la participation des enfants de la Convention des Nations unies relative aux droits de l'enfant, par exemple son travail effectué avec des enfants demandeurs d'asile séparés de leur famille, publié en 2010.

Activités prévues en 2013

- Continuation des activités de recherche
- Coopération avec les parties prenantes

Produits prévus en 2013

- Réunions avec les parties prenantes
- Réunions avec les experts

Indicateurs de performance

- Pertinence des informations et des analyses fournies en ce qui concerne les objectifs spécifiques;
- Nombre de téléchargements à partir du site web de l'Agence ainsi que nombre d'exemplaires demandés par rapport à la taille estimée du groupe/public cible;
- Pertinence des rencontres en ce qui concerne les objectifs spécifiques, selon les informations fournies par les participants; et
- Taux de participation aux rencontres réunissant certains acteurs clés; et
- Perception des parties prenantes quant à la pertinence de ce travail en ce qui concerne leurs besoins.

RESSOURCES FINANCIÈRES ET HUMAINES ALLOUÉES AU PROJET

	Agents temporaires	Agents contractuels	Experts nationaux détachés	Total	Budget 2013
Recherche et coopération des parties prenantes	1	0.2	--	1.2	€ 50 000
Communication sensibilisation	0.1	--	--	0.1	--
Total	***1.1***	***0.2***	***--***	***1.3***	***€ 50 000***

Fiche projet 3.3.5 | Première priorité Discriminations fondées sur le sexe, la race ou l'origine ethnique, la religion ou les convictions, le handicap, l'âge, l'orientation sexuelle ou l'appartenance à une minorité et toute combinaison de ces motifs

Indicateurs de handicap

Description du projet

En tant qu'État partie à la Convention des Nations unies relative aux droits des personnes handicapées (OHCHR), l'Union européenne et les États membres qui ont ratifié la Convention se sont engagés à recueillir régulièrement des données statistiques et des résultats de recherche (Article 31). Les informations recueillies doivent contribuer «à évaluer la façon dont les États Parties s'acquittent des obligations qui leur incombent en vertu de la présente Convention et identifier et lever les obstacles que rencontrent les personnes handicapées dans l'exercice de leurs droits».Mark La Convention souligne une approche du handicap fondée sur les droits et marque un changement de paradigme; l'approche passe d'un modèle médical du handicap à un modèle social. Elle a pour objectif de permettre aux handicapés «de participer pleinement à la vie politique et à la vie publique sur la base de l'égalité avec les autres».

À cette fin, la stratégie européenne en faveur des personnes handicapées (2010–2020)Mark définit des plans visant à rationaliser le handicap dans les enquêtes sociales européennes existantes, telles que l'enquête européenne sur les forces de travail (LFS), EU-SILK et à développer une enquête spécifique sur les obstacles à l'intégration sociale des personnes handicapées (module européen sur le handicap et l'intégration sociale - EDSIM). De plus, la Commission présentera un ensemble d'indicateurs afin de contrôler la situation des personnes handicapées par rapport aux principaux objectifs de la stratégie Europe 2020; à savoir: l'éducation, l'emploi et la réduction de la pauvreté. La FRA définit des indicateurs des droits fondamentaux en vue d'orienter sa collecte de données et son travail de recherche sur le terrain. En 2009, par exemple, à la suite d'une demande de la Commission européenne, elle a mis au point des indicateurs pour les droits de l'enfant. La FRA applique le cadre conceptuel et méthodologique relatif aux indicateurs du Haut-Commissariat aux Droits de l'homme, qui recommande la mise sur pied d'indicateurs structurels, de processus et de résultats. En consultation étroite avec la Commission européenne et l'ANED en vue d'éviter tout chevauchement et d'accroître les synergies, la FRA continuera en 2013 à développer des indicateurs pertinents pour certains droits couverts par le CRPD afin d'orienter son travail de recherche et de collecte de données. Par ce travail, l'Agence renforcera à l'avenir ses indicateurs à l'aide de données secondaires et, dans le cas où ces données ne seraient pas disponibles, avec des données primaires rassemblées via des recherches sur le terrain.

Objectifs

La stratégie européenne 2010–2020 en faveur des personnes handicapées demande à l'Agence des droits fondamentaux de l'Union européenne de réaliser, dans le cadre de son mandat, des collectes, des recherches et des analyses de données. Afin de pouvoir réaliser ces tâches, l'Agence développera des indicateurs (inspirés des indicateurs des résultats de procédure des Nations unies).

Produits globaux

Indicateurs pour contrôler les droits sélectionnés couverts par le CRPD des Nations unies, créés en étroite collaboration avec la Commission européenne

Bénéficiaires et groupes cibles

- Commission européenne
- Entités impliquées dans la gouvernance et le contrôle du CRPD: les INDH, les points focaux et la société civile

Activités et résultats obtenus jusqu'ici

Une première discussion sur l'élaboration d'indicateurs de handicap fondés sur les droits a eu lieu lors du Symposium de la FRA en mai 2011. Sur base des résultats de ce symposium ainsi que sur l'expérience de la FRA dans l'élaboration d'indicateurs, par exemple les indicateurs sur les droits de l'enfant et le futur cadre des indicateurs de droits fondamentaux (2.6.1), la FRA commencera en 2012 à élaborer des indicateurs couvrant certains droits couverts par le CRPD des Nations unies. Ainsi, et afin d'éviter les répétitions, la FRA tient compte du travail réalisé par Eurostat (les modules de collecte de données (EU-SILK, EFT et lEDSIM) ainsi que de celui de l'Academic Network of Experts in Disability (ANED) de la Commission.

Activités prévues en 2013

- Configuration des initiatives existantes dans le domaine des indicateurs de handicap
- Coordination avec les autres agences européennes de collecte de données telles que ANED, EUROFOUND, ETF, CEDEFOP, l'agence européenne pour la sécurité et la santé au travail EU-OSHA ainsi que l'OCDE, dans l'intention de créer une collecte de données au niveau européen
- Améliorer les ensembles d'indicateurs et identifier les sources potentielles de données
- Lors de l'étape suivante, la FRA alimentera l'ensemble de données

Produits prévus en 2013

Amélioration des indicateurs de contrôle des droits sélectionnés couverts par le CRPD des Nations unies, créés en étroite collaboration avec la Commission européenne

Indicateurs de performance

•Evaluation des parties prenantes sur l'importance de ce projet

RESSOURCES FINANCIÈRES ET HUMAINES ALLOUÉES AU PROJET

	Agents temporaires	Agents contractuels	Experts nationaux détachés	Total	Budget 2013
Recherche et coopération des parties prenantes	1	0,2	--	1,2	€ 65 000
Communication sensibilisation	--	--	--	--	--
Total	***1***	***0,2***	***--***	***1,2***	***€ 65 000***

Fiche projet 3.3.6 | Première priorité Discriminations fondées sur le sexe, la race ou l'origine ethnique, la religion ou les convictions, le handicap, l'âge, l'orientation sexuelle ou l'appartenance à une minorité et toute combinaison de ces motifs

PROGRAMME PLURIANNUEL SUR LES ROMS

Description du projet

Objectifs

En réponse à la communication du 5 avril 2011 de la Commission européenne sur un cadre de l'UE pour les stratégies nationales d'intégration des Roms pour la période allant jusqu'à 2020, la FRA a élaboré un programme d'action pluriannuel comportant plusieurs activités. L'objectif de ces activités est d'une part de soutenir la Commission européenne dans le cadre de son rapport annuel d'avancement sur le sujet au Parlement et au Conseil et, d'autre part, d'aider les États membres à concevoir des dispositifs efficaces de suivi afin de collecter des données fiables et comparables.

Résultats généraux

Rapport comparatif, synthèses, études de cas et autres ressources pour les 15 États membres de l'UE qui n'étaient pas couverts par l'enquête pilote sur les Roms de 2011 à partir de recherches de suivi.
Rapport comparatif et autres ressources basés sur la collecte de données secondaires, comme indiqué dans la proposition pluriannuelle.

Bénéficiaires et groupes cibles

Commission européenne
Parlement européen
États membres de l'UE
Autorités locales
Organisations de la société civile en particulier

Activités et résultats obtenus

En 2010, la FRA a entamé une enquête pilote auprès des ménages roms dans 11 États membres de l'UE parallèlement à une enquête commandée par la DG Politique régionale et mise en œuvre par le PNUD et la Banque mondiale. La FRA a également interrogé des représentants de plusieurs autorités locales. Les résultats ont été publiés en 2012 et les recherches ont été étendues à d'autres États membres en adaptant la méthodologie de recherche aux caractéristiques de leurs populations roms.
Dans le courant 2011 et 2012, la FRA a également organisé des réunions de consultation avec des représentants des autorités des États membres afin d'aborder le développement des mécanismes de collecte de données, ainsi que les niveaux de référence visant à contrôler la mise en œuvre des mesures politiques présentées dans un rapport annuel d'avancement sur ces activités.

Activités prévues en 2013

En 2013, l'Agence mènera les activités de recherche et de collaboration avec les parties prenantes suivantes:
Recherches qualitatives sur le terrain afin de contextualiser les résultats d'enquêtes statistiques en fournissant une vision exhaustive des problèmes, tels que les lacunes dans la mise en œuvre des stratégies nationales et l'absorption des fonds de l'UE, le manque de savoir-faire et de capacité administrative, le manque d'implication de la société civile et des communautés roms elles-mêmes, etc., ce qui permettra de renforcer les capacités à concevoir des mesures et des interventions plus efficaces.

Produits prévus en 2013

(1) Rapport comparatif et synthèse pour cinq des 15 États membres de l'UE qui n'étaient pas couverts par l'enquête pilote sur les Roms de 2011 à partir de recherches de suivi.
(2) Rapports nationaux pour ces cinq États membres - document interne
(3) Études de cas pour l'ensemble des 15 États membres non couverts par l'enquête - document interne
(4) Rapport d'avancement sur les recherches qualitatives 2013 – 2016, comme indiqué dans la proposition pluriannuelle
(5) Rapport comparatif basé sur la collecte de données secondaires, comme indiqué dans la proposition pluriannuelle
(6) Rapports thématiques basés sur la collecte de données secondaires - document interne
(7) Rapports nationaux et études de cas basés sur la collecte de données secondaires - document interne
(8) Recueil de bonnes pratiques basé sur la collecte de données secondaires
(9) Réunions de consultation avec les autorités des États membres

Indicateurs de performance

- Bon accomplissement des objectifs de recherche
- Pertinence des analyses par rapport aux besoins des parties prenantes
- Nombre de téléchargements et de copies diffusées

RESSOURCES FINANCIÈRES ET HUMAINES ALLOUÉES AU PROJET

	Agents temporaires	Agents contractuels	Experts nationaux détachés	Total	Budget 2013
Recherche et coopération avec les parties prenantes	5,3	2	2	9,3	1 350 000 €
Communication sensibilisation	1	--	--	1	--
Total	***6,3***	***2***	***2***	***10,3***	***1 350 000 €***

Fiche projet 3.3.7 | Première priorité Discriminations fondées sur le sexe, la race ou l'origine ethnique, la religion ou les convictions, le handicap, l'âge, l'orientation sexuelle ou l'appartenance à une minorité et toute combinaison de ces motifs

S'COOL AGENDA ET E S'COOL AGENDA

Description du projet

Objectifs
L'Agence continuera de publier son S'cool Agenda destiné aux élèves et aux jeunes. En outre, elle améliorera et actualisera son outil en ligne en intégrant davantage de fonctionnalités interactives.

La version papier du S'cool Agenda sera disponible en EN, FR et DE avec un tirage limité. Pour des tirages supplémentaires et d'autres versions linguistiques, des partenariats sont recherchés avec des partenaires nationaux.

L'application pour appareils mobiles développée en 2011/2012 afin d'être utilisée sur les téléphones mobiles et autres outils similaires, sera mise à jour – en fonction des domaines prioritaires et des principaux projets de la FRA au titre du programme de travail 2012.

L'Agenda comprend un calendrier de dates importantes liées à des questions de droits fondamentaux et de diversité avec des informations sur l'égalité de traitement et les discriminations fondées sur l'orientation sexuelle, la religion, les convictions, l'âge et le handicap. Son but est de sensibiliser les jeunes au racisme, à la xénophobie, à l'islamophobie et à l'antisémitisme, les discriminations fondées sur plusieurs motifs et sur l'importance du respect et de la tolérance vis-à-vis des cultures et religions différentes. Le E-S'cool Agenda fera la promotion du concept «Comprendre les droits fondamentaux» en privilégiant les élèves et les jeunes.

Résultats généraux
Version papier du S'cool Agenda en EN, FR, DE.
E-S'cool Agenda en EN plus version pour les appareils mobiles.

Bénéficiaires et groupes cibles
- Les jeunes
- Les enseignants

Activités et résultats obtenus
Depuis sa première publication en 2007/2008, le S'cool Agenda vise à sensibiliser les jeunes sur le racisme, la xénophobie, l'islamophobie et l'antisémitisme, les discriminations fondées sur plusieurs motifs et sur l'importance du respect et de la tolérance vis-à-vis des cultures et religions différentes. Le S'cool Agenda a désormais acquis une notoriété certaine auprès des jeunes dans l'UE et au-delà.

Activités prévues en 2013

•Les recherches permettront d'obtenir les résultats de projets importants et seront mises à profit pour préparer des supports adaptés au groupe cible.

•Préparation et lancement de l'outil

•Assistance pour la diffusion de l'outil

Produits prévus en 2013

•S'cool Agenda en EN, FR, DE.
•E-S'cool Agenda en EN plus version pour les appareils mobiles

Indicateurs de performance
•Nombre de téléchargements à partir du site web de l'Agence et nombre de copies demandées par rapport à la taille estimée du groupe/public cible

RESSOURCES FINANCIÈRES ET HUMAINES ALLOUÉES AU PROJET

	Agents temporaires	Agents contractuels	Experts nationaux détachés	Total	Budget 2013
Recherche et coopération avec les parties prenantes	0,5	--	--	0,5	--
Communication sensibilisation	--	0,4	--	0,4	€ 40000
Total	**0,5**	**0,4**	**--**	**0,9**	**€ 40000**

Fiche projet 3.4.1 | Première priorité

Enfants et justice

Description du projet

Le traitement des enfants dans les systèmes judiciaires de l'Unioneuropéenne est une question d'une grande importance pour les institutions européennes. La Commission européenne souligne que la promotion d'une justice adaptée aux enfants est au cœur de ses actions et elle identifie quatre domaines de préoccupation clés: l'accès effectif des enfants à la justice, la participation, la représentation appropriée, l'apport d'informations pertinentes d'une manière adaptée à leur âge et niveau de maturité et la formation adéquate des professionnels amenés à travailler avec des enfants. En 2012, la FRA, en étroite collaboration avec la Commission européenne, a mis en œuvre des travaux de recherche pour analyser dans quelle mesure les procédures judiciaires de l'UE sont favorables aux enfants et la manière dont elles impliquent les enfants dans les décisions les concernant. Lors de la première phase, la FRA a entrepris des recherches sur le terrain par le biais d'entretiens avec des juges et membres officiels des tribunaux, des avocats et d'autres praticiens juridiques, ainsi qu'avec des travailleurs sociaux impliqués dans les procédures de justice en vue d'identifier les véritables pratiques en cours dans les tribunaux. En parallèle, la Commission européenne a rassemblé et analysé des informations sur les aspects législatifs et politiques, ainsi que les données statistiques pertinentes disponibles dans les États membres. Ces travaux tenaient compte des directives pertinentes de l'UE, des lignes directrices du Conseil de l'Europe sur une justice favorable aux enfants et d'autres normes internationales pertinentes. En 2013, lors de la deuxième phase de ces recherches, la FRA organisera des entretiens directs avec des enfants afin de passer en revue la manière dont les enfants eux-mêmes vivent les procédures judiciaires dans le quotidien des tribunaux. Les domaines abordés dans les deux phases de recherche incluent les procédures judiciaires auxquelles les enfants participent en tant que parties intéressées, témoins ou victimes, par exemple les procédures de divorce, les affaires de garde, les droits de visite et les enlèvements, ainsi que les procédures relatives à des abus sexuels, exploitations sexuelles, la traite d'êtres humains et la violence familiale, en se penchant particulièrement sur les audiences d'enfants.

Objectifs

L'objectif de la deuxième phase de ce projet est d'analyser dans quelle mesure les procédures judiciaires sont favorables aux enfants du point de vue des enfants eux-mêmes lorsqu'ils sont amenés à prendre part à de telles procédures. Les preuves rassemblées au cours de ces recherches et analyses compléteront le travail parallèle effectué par la Commission européenne en vue de soutenir la mise sur pied de systèmes judiciaires plus favorables aux enfants. Les résultats viendront également compléter les travaux entrepris pour la stratégie du Conseil de l'Europe pour les droits de l'enfant, qui inclut parmi ses objectifs stratégiques la promotion de services et systèmes favorables aux enfants, l'élimination de toute forme de violence à l'égard des enfants, la garantie des droits de tous les enfants et la promotion de la participation de l'enfant.

Résultats attendus

Rapport comparatif et autres publications basées sur les résultats de recherche 2012 (par exemple, des fiches d'informations, etc.)

Bénéficiaires et groupes cibles

- Commission européenne
- États membres
- CdE et autres OIG (p.ex. UNICEF)
- Organisations de la société civile, notamment les associations professionnelles

Agences spécialisées

Médiateurs pour enfants

Activités et résultats obtenus

En 2009 et en 2010, l'Agence a élaboré et publié ses indicateurs des droits de l'enfant, qui ont été affinés et perfectionnés en 2011 et 2012. Le travail initial sur les indicateurs a permis d'identifier deux groupes d'enfants en situation de vulnérabilité importante: les enfants victimes de trafic et séparés et les enfants demandeurs d'asile. La FRA a effectué des recherches sur ces groupes et publié les rapports pertinents «La traite des enfants dans l'UE» en juillet 2009 et «Enfants séparés demandeurs d'asile dans les États membres de l'UE» en novembre 2010. En 2011, la FRA a recensé la disponibilité des données concernant certains aspects de la stratégie de l'UE pour les droits de l'enfant. En 2012, elle a mené des recherches sur le terrain impliquant des adultes concernant la participation des enfants dans les systèmes judiciaires et a examiné les conditions nécessaires pour interroger des enfants dans des environnements particuliers dans les États membres de l'UE.

Activités prévues en 2013

Les recherches sur les expériences des enfants lors de procédures judiciaires dans les États membres analyseront leur situation et leur statut par rapport aux diverses procédures judiciaires et à l'environnement physique qui encadre leurs interactions avec le système judiciaire. Entre autres problématiques, elles se pencheront sur le ressenti des enfants face à: leur participation aux audiences, le soutien apporté par leurs représentants et tuteurs légaux, les dispositions particulières prises en vue de garantir leur bien-être, la manière dont les entretiens sont menés et la personne qui s'en est chargée, la manière dont ils sont informés de leurs droits et des procédures qui les concernent et la

Produits prévus en 2013

-Travaux de recherche sur le terrain et analyse de données

-Rapport comparatif et autres publications

Indicateurs de performance

- Pertinence des informations et analyses fournies par rapport aux objectifs spécifiques
- Nombre de téléchargements à partir du site web de l'Agence et nombre de copies demandées par rapport à la taille estimée du groupe/public cible

RESSOURCES FINANCIÈRES ET HUMAINES ALLOUÉES AU PROJET

	Agents temporaires	Agents contractuels	Experts nationaux détachés	Total	Budget 2013
Recherche et coopération avec les parties prenantes	1,7	0,4	--	2,1	415 000 €
Communication sensibilisation	0,1	0,1	--	0,2	100 000 €
Total	***1,8***	***0,5***	***--***	***2,3***	***515 000 €***

Fiche projet 3.5.1 | Première priorité

Services d'aide aux victimes dans l'UE: présentation et évaluation des droits des victimes

Description du projet

En mars 2011, une «feuille de route des victimes» a été présentée par la présidence hongroise du Conseil de l'UE. Elle énonce des mesures qui pourraient répondre aux besoins des victimes de la criminalité et faire valoir leurs droits dans des domaines précis, y compris l'aide aux victimes.
La feuille de route vient compléter la nouvelle approche adoptée par la Commission vis-à-vis des victimes, au moyen de son «Paquet victimes», un élément essentiel qui s'inscrit dans le cadre de la directive «Victimes» qui devrait remplacer la décision-cadre 2001/220/JAI relative au statut des victimes dans le cadre de procédures pénales.
Pour faire valoir les droits des victimes et répondre à leurs besoins, un élément clé consiste à fournir des services appropriés d'aide aux victimes à travers l'UE; des services qui fournissent aux victimes des informations et une aide à différents stades, allant de conseils pratiques sur les voies de recours disponibles pour demander réparation à l'assistance requise lorsqu'une action en justice est engagée

Grâce à l'association de recherches primaires et d'analyses de données secondaires, le projet examine les services d'aide aux victimes dans toute l'UE.

Objectifs
Première présentation indépendante des services ciblés d'aide aux victimes dans les États membres de l'UE — comprenant un examen des pratiques actuelles et des lacunes décelées, visant à fournir des données et des analyses constructives pour le processus législatif et les services consultatifs des institutions de l'UE.

Résultats généraux
- Analyse de données
- Rapport final
- «Recensement des lacunes» interactif en ligne concernant la fourniture d'aide aux victimes dans l'UE, qui mettra également en évidence les bonnes pratiques
- Réunions avec les parties prenantes.

Bénéficiaires et groupes cibles
- Les institutions de l'UE
- Les services d'aide aux victimes
- Les autorités nationales ayant une responsabilité concernant les victimes

Activités et résultats obtenus
Le projet repose sur les données collectées et analysées au cours de l'année 2012 au fil du projet et s'inspire en grande partie des recherches d'enquête à grande échelle de l'Agence, y compris les enquêtes à grande échelle menées dans le domaine de la violence contre les femmes, l'enquête sur les personnes LGBT et l'enquête sur l'antisémitisme.

Activités prévues en 2013

- Poursuite des travaux de recherche sur le terrain dans certains États membres afin d'étendre la portée de l'étude – en utilisant les résultats des enquêtes de l'Agence sur les groupes qui sont exposés à la victimisation (telle que l'enquête sur les personnes LGBT), qui peut amener à sélectionner d'autres groupes de victimes pour mener des recherches ciblées.
- Analyse de données
- Élaboration des rapports finaux
- Participation avec les parties prenantes à l'élaboration des résultats de recherche..

Produits prévus en 2013

•Rapport sur l'offre de services d'aide aux victimes dans l'UE-27, en mettant en lumière les différents modèles de pratiques et avec un accent particulier placé sur les bonnes pratiques; y compris les degrés d'aide fournis et les mécanismes d'orientation, avec la possibilité de transfert entre États membres. Rapport ciblé sur la pertinence des services d'aide aux victimes existants par rapport à la nouvelle directive «Victimes» et le «Paquet victimes» de la Commission.
•Rapport comparatif, documents thématiques et fiches d'informations
•Page web dédiée, liée au projet CLARITY de l'Agence (qui regroupe des informations pour les victimes dans des domaines tels que la discrimination).

Indicateurs de performance
•pertinence des informations et des analyses fournies en ce qui concerne les objectifs spécifiques;
•nombre de téléchargements et statistiques pertinentes sur les utilisateurs du site internet à partir du site internet de l'Agence;
•nombre d'exemplaires diffusés.
•retour d'information des parties prenantes sur la pertinence et l'utilité des résultats

RESSOURCES FINANCIÈRES ET HUMAINES ALLOUÉES AU PROJET

	Agents temporaires	Agents contractuels	Experts nationaux détachés	Total	Budget 2013
Recherche et coopération avec les parties prenantes	1,2	0,5	1	2,7	300 000 €
Communication sensibilisation	0,1	--	0,2	0,3	150 000 €
Total	***1,3***	***0,5***	***1,2***	***3***	***450 000 €***

Fiche projet 3.5.2 | Première priorité

Existence et interprétation de la liberté d'entreprise

Description du projet

La La liberté d'entreprise est un droit fondamental inscrit à l'article 16 de la Charte des droits fondamentaux. Cet article 16 est étroitement lié à ses articles «voisins» dans la Charte – l'article 15 sur la liberté professionnelle et le droit de travailler et l'article 17 sur le droit de propriété. Ce droit a été développé par la Cour de justice de l'Union européenne dans un certain nombre d'affaires faisant référence aux traditions constitutionnelles des États membres. Très tôt déjà, il a fait l'objet d'interprétations dans des affaires ayant trait à la liberté d'exercer des activités économiques et commerciales (par exemple, dans l'affaires Nold (4/73, 14 mai 1974)), à la liberté contractuelle ainsi qu'à l'article 119, paragraphe 1 TFUE reconnaissant la libre concurrence. Plus récemment, d'autres affaires connexes ont porté par exemple, sur la validité des qualifications professionnelles entre pays.

Cependant, peu de recherches ont été entreprises concernant le respect, la protection et la promotion de ce droit. En 2011, la Commission a demandé à la FRA de collecter des données sur ce thème. Suite à une phase préparatoire de recherches en interne en 2012, l'Agence étudiera en 2013 les difficultés auxquelles un citoyen européen peut être confronté lorsqu'il souhaite créer et gérer son entreprise, également dans un État membre différent de celui dont il a la nationalité.

Objectifs
Ce projet vise à étudier et examiner l'étendue et l'application d'un des «nouveaux» droits de la Charte. Les recherches documentaires menées en 2012 ont permis de cerner la portée de ce droit et en 2013, l'accent sera placé sur les activités d'évaluation de la situation dans la pratique. Différents éléments concernant les effets discriminatoires indirects seront évalués grâce aux recherches, par exemple, eu égard aux groupes vulnérables tels que les immigrants et les Roms.

Résultats généraux
Le projet fournira un aperçu théorique de l'étendue et des composantes de ce droit ainsi qu'un rapport comparatif sur la situation actuelle.

Bénéficiaires et groupes cibles
Commission européenne
Agences de réglementation compétentes au niveau national

Activités et résultats obtenus
Ce projet constitue un nouveau volet (depuis 2012) des activités de la FRA. Parallèlement, la FRA travaillera en collaboration avec la Banque européenne d'investissement sur les droits de l'homme et les entreprises – en particulier pour la sensibilisation et les conseils sur l'évaluation d'impact sur les droits de l'homme.

La directive «Services» de l'UE (2006/123/CE) doit être étudiée pour la collecte de données concernant les possibilités et les contraintes liées à la gestion d'une entreprise, et notamment le «test de performance» du projet.

Activités prévues en 2013

Collecte de données comprenant: (1) un «exercice d'inventaire» concernant la législation existante dans les États membres eu égard aux possibilités et contraintes liées à la gestion d'une entreprise, et (2) des études de cas dans les États membres afin d'identifier les obstacles et les bonnes pratiques concernant la liberté d'entreprise.

Produits prévus en 2013

•Préparation d'un rapport comparatif et de fiches d'informations.

Indicateurs de performance
•Pertinence de l'information et des analyses fournies par rapport aux objectifs spécifiques
•Pertinence des réunions par rapport aux objectifs spécifiques, sur la base des retours d'informations des participants
•Perception par les parties prenantes de la pertinence de ce travail par rapport à leurs besoins.

RESSOURCES FINANCIÈRES ET HUMAINES ALLOUÉES AU PROJET

	Agents temporaires	Agents contractuels	Experts nationaux détachés	Total	Budget 2013
Recherche et coopération avec les parties prenantes	0,5	--	0,3	0,8	250 000 €
Communication sensibilisation	0,1	--	--	0,1	--
Total	***0,6***	***--***	***0,3***	***0,9***	***250 000 €***

Fiche projet 3.5.3 | Première priorité

CLARITY (Outils d'information ayant trait aux plaintes, à l'assistance juridique et aux droits)

Description du projet

Ce projet, qui sera mené en étroite concertation avec le portail e-Justice, vise à le compléter avec un outil simple et convivial permettant d'orienter l'utilisateur vers le mécanisme approprié. L'outil doit être compatible avec le portail afin de pouvoir partager automatiquement des informations.
Depuis l'entrée en vigueur du traité de Lisbonne, la Charte européenne des droits fondamentaux a acquis un statut juridiquement contraignant. Ce statut a créé des attentes chez les personnes vivant dans l'UE, qui peuvent désormais s'adresser aux institutions et organes de l'UE afin de solliciter de l'aide et des conseils pour traiter les plaintes relatives au non-respect de leurs droits. Toutefois, le traitement de ces plaintes dépasse souvent la compétence de ces organes, celle de l'UE et/ou la portée de la Charte.
Il est donc nécessaire, tel que souligné dans le rapport 2010 de la Commission européenne sur l'application de la charte des droits fondamentaux de l'Union européenne, de clarifier dans quelles situations la charte des droits fondamentaux s'applique et ne s'applique pas et de faciliter l'accès à la justice au niveau le plus proche du domicile des victimes;
Complément du portail e-Justice de la Commission européenne, le portail CLARITY proposera des outils d'information en ligne renseignant les victimes sur les modalités et les lieux de dépôt de plainte et recensera les organismes fournissant des conseils et une assistance aux victimes – tels que les organismes de promotion de l'égalité, les institutions nationales des droits de l'homme, les syndicats, les organisations non gouvernementales et les centres de conseil juridique. Les données collectées dans le cadre du projet sur les «services d'aide aux victimes dans l'UE» viendront enrichir la base de données du projet CLARITY.

Objectifs
•Expliquer clairement aux utilisateurs finaux, intermédiaires et professionnels où déposer une plainte.
•Fournir des informations précises sur les mandats des organismes chargés de la résolution des plaintes et leurs statistiques.
•Promouvoir une approche plus harmonisée des statistiques sur les plaintes et d'autres contacts qui permettront d'améliorer la comparabilité (cf. Recommandation de la Commission relative à l'utilisation d'une méthode harmonisée pour classer les réclamations et demandes des consommateurs et communiquer les données y afférentes - C(2010)3021 final)

Résultats généraux
Un site web dédié qui permettra d'identifier aisément l'organisme chargé de la résolution des plaintes le plus adapté avec des renseignements de base sur cette institution

Bénéficiaires et groupes cibles
•Victimes de violations des droits fondamentaux
•Organisations représentant ces victimes
•Institutions de l'UE et États membres
•Activités et résultats obtenus

Depuis l'enquête EU-MIDIS de la FRA, les résultats des recherches de l'Agence montrent que la méconnaissance des droits et des organismes compétents constituent un obstacle majeur à l'exercice effectif de ces droits. Des mesures doivent être prises à plusieurs niveaux pour gérer ces lacunes et ce projet vise à soutenir les travaux d'autres acteurs, tels que la Commission, dans ce sens.

Activités prévues en 2013

Compilation de données issues de projets pertinents de l'Agence sur les besoins et les droits des victimes.
Développement du contenu du portail

Produits prévus en 2013

•Portail CLARITY (site web dédié)

Indicateurs de performance
Nombre de visites du site web et de ses outils de documentation en ligne
Perception par les parties prenantes de la pertinence de ce travail par rapport à leurs besoins
Enquête de satisfaction des utilisateurs
Statistiques pertinentes sur les utilisateurs du site web de la FRA

RESSOURCES FINANCIÈRES ET HUMAINES ALLOUÉES AU PROJET

	Agents temporaires	Agents contractuels	Experts nationaux détachés	Total	Budget 2013
Recherche et coopération avec les parties prenantes	1,5	--	1	2,5	25 000 €
Communication sensibilisation	1	1	0,2	2,2	25 000 €
Total	***2,5***	***1***	***1,2***	***4,7***	***50 000 €***

Fiche projet 3.5.4 | Première priorité

Violence contre les femmes: de l'enfance à l'âge adulte

Description du projet

Après avoir consulté les principaux experts, y compris le Conseil de l'Europe, l'Agence a entamé une enquête à l'échelle de l'Union européenne sur la violence contre les femmes, qui comprend des expériences vécues pendant l'enfance et à l'âge adulte. La violence contre les femmes et les filles demeure un problème persistant dans bon nombre d'États membres de l'UE, qui contribue à porter atteinte aux droits fondamentaux élémentaires tels que, notamment, la dignité, l'accès à la justice et l'égalité entre les hommes et les femmes. Les conséquences de la violence contre les femmes affectent bien plus que les seules personnes directement concernées. Elles concernent également les familles, les communautés et la société au sens large, et ont des répercussions considérables sur les ressources de l'État et sur sa capacité à répondre efficacement à ce mal social.

Selon les travaux de recherche et les données de la justice pénale disponibles, la majorité des incidents de cette nature ne sont pas signalés et, par conséquent, l'État est généralement mal informé sur l'étendue et la nature du problème, ce qui entraîne des conséquences sur l'élaboration des politiques et des mesures contre cette violence. À cet égard, le travail de recherche fournit les premières données d'enquête comparative à l'échelle de l'UE sur la violence contre les femmes, de l'enfance à l'âge adulte, qui peuvent servir de base à l'élaboration des politiques et des actions dans ce domaine. Les résultats de l'enquête peuvent également fournir des lignes directrices utiles aux États membres dans le cadre du processus à venir de ratification et de mise en œuvre de la Convention sur la prévention et la lutte contre la violence à l'égard des femmes et la violence domestique proposée par le Conseil de l'Europe.

Le soutien pour cette enquête de la FRA sur la violence contre les femmes à l'échelle de l'Union trouve son origine dans une résolution du Parlement du 26 novembre 2009, également mentionnée dans les conclusions du Conseil du 8 mars 2010. Bien qu'il soit progressivement devenu opérationnel depuis 2009, l'Institut européen pour l'égalité entre les hommes et les femmes (EIGE) n'était pas en mesure, au début de cette étude, d'élaborer et de lancer un tel projet. De ce fait, la FRA s'est basée sur sa propre expertise en matière de recherches par enquête et a travaillé avec l'EIGE pour garantir son intégration au processus de développement du projet. Les recherches menées par l'EIGE en 2010-2011 sur les sources de données secondaires en matière de violence domestique, la gamme et la nature des services d'aide aux victimes ainsi que les bonnes pratiques en matière de lutte contre la violence domestique, seront prises en compte pour tirer les conclusions des résultats de l'enquête de la FRA.

Objectifs

Ce projet fournira pour la première fois des données comparables sur la nature et l'étendue de la violence subie par les femmes dans l'Europe des 27 et la Croatie. L'enquête vise à offrir aux décideurs et autres parties prenantes de l'UE et au niveau national, les preuves nécessaires au développement de la législation et des politiques de lutte contre la violence à l'égard des femmes en empêchant les incidents, en protégeant les victimes et en poursuivant en justice les délinquants. Cette enquête s'emploie aussi à assurer la conformité avec la Convention sur la prévention et la lutte contre la violence à l'égard des femmes et la violence domestique proposée par le Conseil de l'Europe.

Résultats généraux

Les résultats de l'étude seront communiqués dans une série de rapports, selon l'approche développée pour l'enquête EU-MIDIS.

Bénéficiaires et groupes cibles

- États membres
- Commission européenne et autres organes et agences de l'UE
- Organisations intergouvernementales (Nations unies, Conseil de l'Europe)
- Organismes d'aide aux victimes
- Société civile

Activités prévues en 2013

À partir des résultats de l'enquête menée dans l'UE des 27 et en Croatie, l'Agence élaborera deux documents à l'attention des praticiens et des autorités œuvrant dans le domaine des violences faites aux femmes, il s'agira d'un «manuel européen pour les victimes de violence» et d'un «manuel européen pour la police».

Les premiers résultats du projet seront publiés en 2013.

L'Agence organisera une série de réunions avec les décideurs politiques et les organisations en première ligne pour accroître l'impact des résultats de l'enquête et établir un lien avec la stratégie de communication du projet.

Produits prévus en 2013

- Analyse des données
- Publication des résultats sous différents formats
- Réunions avec les parties prenantes

Indicateurs de performance

- Pertinence de l'information et des analyses fournies par rapport aux objectifs spécifiques
- Nombre de téléchargements à partir du site web de l'Agence
- Pertinence des réunions par rapport aux objectifs spécifiques, sur la base des retours d'informations des participants
- Perception des parties prenantes de la pertinence de ce travail par rapport à leurs besoins
- Taux de participation des parties prenantes clés
- Taux de participation aux réunions avec certaines parties prenantes clés déterminées
- Utilisation par les décideurs politiques et autres des résultats de l'étude

RESSOURCES FINANCIÈRES ET HUMAINES ALLOUÉES AU PROJET

	Agents temporaires	Agents contractuels	Experts nationaux détachés	Total	Budget 2013
Recherche et coopération avec les parties prenantes	2,5	0,4	1	3,9	120 000 €
Communication sensibilisation	0,5	--	--	0,5	150 000 €
Total	**3,0**	**0,4**	**1**	**4,4**	**€ 270000**

Fiche projet 2.5.5 | Première priorité

Gouvernance concertée

Description du projet

L'exercice des droits fondamentaux s'opère avant tout au niveau local. Ce sont les autorités locales et régionales qui sont juridiquement compétentes dans bien des domaines politiques qui ont une incidence sur les droits fondamentaux des citoyens. La coordination multi-niveaux (gouvernance concertée) constitue de ce fait une condition préalable à toute amélioration de la situation des droits fondamentaux. Le projet s'attache à recenser les bonnes pratiques visant à garantir l'accès de chacun aux droits fondamentaux au niveau local.
La FRA a élaboré ce projet en concertation avec des parties prenantes des sphères nationales et infranationales de gouvernement, le Comité des régions de l'Union européenne et le Conseil de l'Europe (Bureau du Commissaire aux droits de l'homme, Congrès des pouvoirs locaux et régionaux, Comité européen sur la démocratie locale et régionale (CDLR)).

Objectifs
Identifier les dispositifs efficaces de coopération multi-niveaux dans la mise en œuvre systématique des droits fondamentaux à travers les niveaux de gouvernement
Accroître la connaissance et la sensibilisation à la mise en œuvre des droits fondamentaux au niveau de gouvernance local
Soutenir l'impact au niveau local des droits fondamentaux liés aux initiatives et politiques de l'UE

Résultats généraux
Vade-mecum fournissant des conseils pratiques pour planifier, mettre en œuvre et suivre les projets concertés en faveur des droits fondamentaux
Plate-forme en ligne d'échange sur les bonnes pratiques et de partage des connaissances
Ateliers d'échanges sur les bonnes pratiques

Bénéficiaires et groupes cibles
- États membres (niveau national et infranational)
- Commission européenne
- Comité des régions de l'UE
- Conseil de l'Europe
- HCDH
- Détenteurs de droits

Activités et résultats obtenus
Le projet a permis de créer une plate-forme d'experts et de parties prenantes issus d'autorités locales et nationales de cinq États membres pilotes et d'identifier les problèmes à traiter dans le cadre d'une approche concertée. Ces questions étaient la cohésion sociale, la non-discrimination et l'intégration des migrants. Le projet a entrepris des recherches en «focus group» avec les autorités nationales et infranationales afin de recenser les pratiques existantes, d'analyser les défis et les obstacles et d'identifier les modèles efficaces de coopération multi-niveaux en matière de droits fondamentaux. La FRA a mené un exercice de validation auprès des parties prenantes afin de tester la possibilité de transférer et d'appliquer les bonnes pratiques identifiées dans les pays pilotes. Enfin, un vade-mecum et une plate-forme en ligne ont été développés – en coopération avec les parties prenantes – afin d'échanger et de diffuser des informations sur les approches intégrées et concertées des droits fondamentaux.
La FRA a instauré un dialogue annuel sur la protection et la promotion des droits fondamentaux à plusieurs niveaux avec le Comité des régions. La coopération entre la FRA et le Comité des régions permet d'impliquer tous les niveaux de gouvernance dans la protection et la promotion des droits fondamentaux ainsi que de sensibiliser les autorités locales et régionales dans toute l'Union européenne aux questions relatives aux droits fondamentaux.

Activités prévues en 2013

- Recherches finalisées
-
- Les résultats du projet continueront d'être publiés en 2013 et diffusés via une plate-forme en ligne.
-
- L'Agence poursuivra ses séminaires multi-niveaux d'échanges de bonnes pratiques avec les parties prenantes de l'UE, nationales et locales afin de mettre en place des approches concertées permettant de faire face aux défis relatifs aux droits fondamentaux identifiés lors de ses recherches.

Produits prévus en 2013

- Publication des résultats (en ligne) sous la forme d'un ensemble d'instruments sur les approches concertées de la mise en œuvre des droits fondamentaux
- Événement de lancement avec les parties prenantes
- Dialogue annuel avec le Comité des régions

Indicateurs de performance
- Nombre de téléchargements de l'ensemble d'outils à partir du site web de l'Agence, et nombre de copies demandées par rapport à la taille estimée du groupe/public cible
- Taux de participation des parties prenantes clés à l'événement de lancement et pertinence des réunions par rapport aux objectifs spécifiques, sur la base des retours d'informations des participants
- Retours d'informations des parties prenantes sur l'utilité et la pertinence de ce travail par rapport à leurs besoins
-

RESSOURCES FINANCIÈRES ET HUMAINES ALLOUÉES AU PROJET

	Agents temporaires	Agents contractuels	Experts nationaux détachés	Total	Budget 2013
Recherche et coopération avec les parties prenantes	0,4	0,1	--	0,5	--
Communication sensibilisation	0,2	0,1	--	0,3	70 000 €
Total	***0,6***	***0,2***	***--***	***0,8***	***70 000 €***

Fiche projet 3.6.1|Première priorité Activités ou projets transversaux couvrant tous les domaines du cadre pluriannuel

Rapports annuels

Description du projet

L'Agence est soumise à une obligation légale de présenter deux rapports annuels le 15 juin de chaque année: l'un sur la situation des droits fondamentaux dans l'Union européenne et l'autre sur ses propres activités. Le premier rapport présente la situation au regard du respect, de la protection, de la promotion et de la réalisation des droits fondamentaux dans l'Union européenne, sur la base de sa propre analyse des données et informations collectées dans le cadre de ses activités de recherche, ainsi que des éléments complémentaires collectés à cette fin par l'intermédiaire de ses réseaux de recherche et par tout autre moyen. Le second rapport décrit plus en détail les activités spécifiques de l'Agence pour atteindre son objectif principal.

Objectifs

Les rapports annuels contribuent aux objectifs à long terme suivants de la FRA:
•identifier et analyser les tendances majeures dans le domaine des droits fondamentaux;
•assister l'Union européenne et ses États membres dans la prise de décision en fournissant des avis fondés sur des données factuelles;
•informer les publics cibles par le biais d'activités de sensibilisation;
•identifier et diffuser des exemples de bonnes pratiques.

Bénéficiaires et groupes cibles

•Parlement européen
•Conseil de l'Union européenne
•Commission européenne
•Comité des régions
•Comité économique et social européen

Activités prévues en 2013

- Le rapport annuel est rédigé par des chercheurs en interne à partir des données et informations collectées dans le cadre de toutes les activités de recherche et d'éléments complémentaires collectés expressément à cette fin par l'intermédiaire de ses réseaux de recherche et par tout autre moyen. Ces éléments peuvent également être présentés en tant que documentation en ligne.

- Élaboration, production, traduction, publication et diffusion du rapport annuel de la FRA (complété par un rapport de synthèse ainsi qu'un bref rapport destiné à des publics plus larges), et présentation au Parlement européen accompagnée d'une présentation pour les médias.

- L'Agence diffusera les résultats de ses travaux et les divers documents aux parties prenantes concernées..

Produits prévus en 2013

•Collecte et analyse des données
•Rapport annuel sur la situation des droits fondamentaux dans l'Union européenne
•Rapport d'activité annuel

Indicateurs de performance
•Pertinence de l'information et des analyses fournies par rapport aux objectifs spécifiques
•Nombre de téléchargements à partir du site web de l'Agence et nombre de copies demandées par rapport à la taille estimée du groupe/public cible
•Nombre de copies diffusées
•Perception par les parties prenantes de la pertinence de ce travail par rapport à leurs besoins
•

RESSOURCES FINANCIÈRES ET HUMAINES ALLOUÉES AU PROJET

	Agents temporaires	Agents contractuels	Experts nationaux détachés	Total	Budget 2013
Recherche et coopération avec les parties prenantes	2,2	0,3	--	2,5	450 000 €
Communication sensibilisation	0,2	--	--	0,2	250 000 €
Total	***2,4***	***0,3***	**--**	***2,7***	**700 000 €**

Fiche projet 3.6.2|Première priorité Activités ou projets transversaux couvrant tous les domaines du cadre pluriannuel

Conférence sur les droits fondamentaux

Description du projet

Événement phare de l'Agence, la Conférence sur les droits fondamentaux (CDF) fournit aux décideurs, experts et défenseurs des droits de l'homme un espace pour se pencher sur les principaux défis des droits fondamentaux dans l'Union et définir des plans d'action offrant une meilleure garantie de leur protection. La CDF réunit des hauts fonctionnaires et des experts des gouvernements nationaux, des organes de l'UE, des organisations intergouvernementales, des autorités locales, des organisations de la société civile et des organismes des droits de l'homme spécialisés. La Conférence favorise l'échange d'informations sur les pratiques innovantes, les pratiques et projets prometteurs dans le cadre d'ateliers destinés à identifier des solutions pratiques ainsi que des discussions plénières interactives

Les thèmes de la CDF sont choisis dans le contexte de la politique européenne et des évolutions législatives actuelles, notamment le programme de Stockholm, et sont enrichis grâce aux recherches de la FRA. La CDF est l'occasion de sensibiliser les principales parties prenantes au travail de la FRA et elle s'accompagne donc souvent de la publication d'un rapport majeur de la FRA. Le racisme et la liberté d'expression (2008), l'intégration sociale des communautés marginalisées (2009) la justice et la protection de l'enfant (2010) ainsi que la dignité et les droits des migrants en situation irrégulière (2011) ont fait partie des thèmes de la CDF.

Objectifs

Éclairer les débats entre décideurs politiques, spécialistes et praticiens au niveau de l'UE et national

Discuter du suivi pratique des recherches de la FRA

Proposer un forum permettant de travailler en réseau et de partager des pratiques prometteuses pour favoriser l'accès aux droits fondamentaux

Bénéficiaires et groupes cibles

•Décideurs politiques (niveaux UE, national, régional/local)
•Législateurs (niveaux UE et national)
•Organismes des droits de l'homme (INDH, organismes de promotion de l'égalité)
•Organisations non gouvernementales des droits de l'homme
•Organisations intergouvernementales des droits de l'homme
•Experts des droits de l'homme et groupes de réflexion
•Secteur tertiaire et organisations et réseaux de soutien aux victimes

Activités prévues en 2013

- Cette conférence représente le rendez-vous majeur de l'Agence qui y présente les résultats essentiels de ses travaux. Elle est organisée chaque année en collaboration avec la présidence de l'UE et regroupe un grand nombre de parties prenantes. Le thème précis de la conférence sera décidé ultérieurement en consultation avec les principales parties prenantes et conformément aux priorités de la FRA.

- La CDF donnera lieu à diverses activités de recherche et autres livrables liés à la thématique choisie. Il y aura, en outre, une présentation aux médias du/des rapport(s) ainsi qu'un suivi de la couverture médiatique correspondante.

- L'Agence intègrera les conclusions de la CDF dans ses activités futures le cas échéant.

Produits prévus en 2013

•Conférence sur les droits fondamentaux
• Rapport sur la Conférence

Indicateurs de performance

Pertinence de l'information et des analyses fournies par rapport aux objectifs spécifiques

Perception par les parties prenantes de la pertinence de ce travail par rapport à leurs besoins

RESSOURCES FINANCIÈRES ET HUMAINES ALLOUÉES AU PROJET

	Agents temporaires	Agents contractuels	Experts nationaux détachés	Total	Budget 2013
Recherche et coopération avec les parties prenantes	0,5	0,2	--	0,7	--
Communication sensibilisation	0,4	0,4	0,2	1	€ 200.000
Total	**0,9**	**0,6**	**0,2**	**0,8**	**€ 200.000**

Fiche projet 3.6.3|Première priorité Activités ou projets transversaux couvrant tous les domaines du cadre pluriannuel

Symposium de la FRA à l'occasion de la Journée de l'Europe

Description du projet

S'appuyant sur l'expérience acquise grâce aux symposiums de la FRA «Renforcement de l'architecture des droits fondamentaux au sein de l'UE», en 2010, et «Utiliser des indicateurs pour mesurer les progrès dans la mise en œuvre des droits fondamentaux au sein de l'UE», en 2011, ainsi que grâce à un symposium similaire en 2012, l'Agence contribuera en 2013 également à la Journée de l'Europe, le 9 mai, par un symposium organisé dans son siège de Vienne.

Objectifs

Ce projet vise à contribuer aux objectifs à long terme suivants de la FRA:
- Faciliter l'interaction de la FRA avec les principales parties prenantes et continuer à réfléchir à des manières innovantes de dialoguer avec elles
- Informer les publics cibles
- Diffuser des exemples de bonnes pratiques
- Améliorer la communication avec les parties prenantes

Produits globaux

Comme en 2010, 2011 et 2012, le symposium devrait être lié à un ou plusieurs projets de la FRA. Le symposium, à son tour, sera utilisé pour discuter des principales conclusions de ces projets avec les parties prenantes clés et de la manière d'avoir un impact.

Bénéficiaires et groupes cibles

Parties prenantes clés comme les représentants des institutions, organes et agences de l'UE, les organismes de promotion de l'égalité, les institutions nationales des droits de l'homme et les représentants des gouvernements nationaux, afin d'accroître les connaissances et d'intensifier les échanges sur les droits fondamentaux, leur mise en application ainsi que le rôle de la FRA dans le contexte européen.

Activités et résultats obtenus

Le 7 mai 2010, pour la première fois, la FRA a profité de la dynamique suscitée dans le cadre de la Journée de l'Europe pour organiser un symposium destiné aux parties prenantes clés et intitulé «Renforcement de l'architecture des droits fondamentaux au sein de l'UE». En 2011, la conférence a abordé une autre priorité des travaux de la FRA, qui portait cette fois sur la thématique suivante: «Utiliser des indicateurs pour mesurer les progrès dans la mise en œuvre des droits fondamentaux au sein de l'UE». Le symposium de 2012 traitait de la protection des données.

Activités prévues en 2013

Il s'agit d'un symposium, organisé de manière interne au printemps de chaque année, qui réunit environ 60 à 80 parties prenantes de la FRA en vue d'une discussion sur la base des travaux pertinents réalisés par la FRA. Son sujet précis sera décidé à la fin de l'année 2012, ainsi que les noms des participants.

L'Agence accueillera le symposium et intègrera ses conclusions dans son travail.

Produits prévus en 2013

- Le symposium
- Un rapport du symposium
- Du matériel d'information connexe

Indicateurs de performance
- pertinence des informations et des analyses fournies;
- niveau de participation des groupes cibles à la conférence;
- retour d'information sur les opportunités de mise en réseau de la conférence;
- perception des parties prenantes quant à la pertinence de ce

RESSOURCES FINANCIÈRES ET HUMAINES ALLOUÉES AU PROJET

	Agents temporaires	Agents contractuels	Experts nationaux détachés	Total	Budget 2013
Recherche et coopération avec les parties prenantes	0,2	0,2	--	0,4	--
Communication Sensibilisation	0,3	0,3	0,2	0,8	€ 100000
Total	**0,5**	**0,5**	**0,2**	**1,2**	**€ 100000**

Fiche projet 3.6.4|Première priorité Activités ou projets transversaux couvrant tous les domaines du cadre pluriannuel

Coopérer avec les parties prenantes

Description du projet

L'Agence coopère et entretient des relations avec un éventail de parties prenantes aux niveaux européen et national. Ces relations et cette coopération aident l'Agence à mieux définir, développer et coordonner ses travaux. Elles garantissent que les travaux de l'Agence ne font pas double emploi avec le travail réalisé par d'autres et font en sorte que l'Agence génère effectivement une valeur ajoutée dans le domaine des droits de l'homme, aux niveaux européen et national. La coopération avec les parties prenantes prend la forme de contacts et de relations réguliers avec les institutions de l'UE, le Conseil de l'Europe, les Nations unies et l'OSCE, et se traduit également par une coopération avec les institutions nationales des droits de l'homme, les organes chargés de l'égalité des chances et les médiateurs au niveau national. Une dimension supplémentaire des travaux de l'Agence réside dans le développement de ses relations avec des agences et organes communautaires comme le BEEA, EUROFOUND, FRONTEX, EUROJUST et CEPOL et dans le développement de réseaux thématiques afin de renforcer certains thèmes et domaines politiques transversaux au sein de l'Agence et de jeter les bases de travaux futurs. Le règlement révisé FRONTEX accordant une attention accrue aux droits fondamentaux, la FRA soutiendra FRONTEX dans son exécution et son application des droits fondamentaux en pratique. Les travaux avec les institutions de l'UE continueront d'être renforcés, notamment les travaux avec le Parlement européen, le Conseil et la Commission. Cette relation est vitale pour que les produits de l'Agences aient une pertinence politique et soient en prise avec les domaines prioritaires de l'Union. Qui plus est, les avis fournis en permanence par les parties prenantes de l'UE permettront d'ajuster les produits. Les institutions nationales des droits de l'homme, les organismes chargés de l'égalité des chances et les institutions de médiation sont des parties prenantes clés dans le travail de l'Agence. En effet, elles partagent son objectif d'amélioration de la promotion et de la protection des droits fondamentaux tant au niveau national que local. Tout au long de l'année, l'Agence maintient un dialogue régulier avec les INDH, les organismes chargés de l'égalité des chances et les institutions de médiation, ainsi qu'une coordination avec Equinet et le Groupe européen des INDH. Outre ce dialogue régulier, l'Agence organise une fois par an une réunion avec les INDH, ainsi qu'une réunion avec les organismes chargés de l'égalité des chances, et une réunion avec les institutions de médiation. Les INDH, les organismes chargés de l'égalité des chances et les institutions de médiation sont consultés sur le Programme de travail annuel de la FRA. L'Agence continuera d'accueillir des réunions avec des institutions nationales des droits de l'homme, les organes chargés de l'égalité des chances et les institutions de médiation, et poursuivra l'examen des moyens de les impliquer étroitement dans les projets de l'Agence.

L'Agence continuera d'élargir sa coopération avec des organisations intergouvernementales, notamment avec le Conseil de l'Europe, afin de mettre en place des synergies dans des domaines d'intérêt mutuel, et de veiller à ce que les travaux de l'Agence soient partagés par et communiqués aux divers organes et mécanismes associés aux OIG.

Objectifs

•Veiller à mieux intégrer les parties prenantes et les partenaires de l'Agence ainsi que leurs besoins dans les travaux et les réflexions de l'Agence.

•Recevoir des avis sur leur vision de l'utilité des produits de l'Agence et sur l'impact que produit l'Agence sur la forme que prennent les résultats en fonction de ses produits.

•Faciliter son interaction avec les parties prenantes clés et continuer d'explorer des façons innovantes de communiquer avec elles.

Bénéficiaires et groupes cibles

•Commission européenne, Parlement européen et Conseil de l'UE
•Agences communautaires
•Fonctionnaires des États membres
•Institutions nationales des droits de l'homme, organismes de promotion de l'égalité et instituts de médiation
•OIG (Conseil de l'Europe, Nations unies, par exemple)
•Société civile

Activités prévues en 2013

L'Agence entreprendra des activités de coopération avec les parties prenantes clés de l'Agence (par exemple, des sessions d'information thématiques pour des fonctionnaires de l'UE ou des États membres, réunions et consultations de parties prenantes) aux fins d'assurer la diffusion ciblée des conclusions de ses travaux et de recueillir systématiquement les contributions et les avis des parties prenantes sur les activités de l'Agence. L'Agence accueillera des réunions avec un éventail de parties prenantes (Agences de l'UE, OIG, INDH, organismes de promotion de l'égalité, etc.) pour échanger et partager des informations, développer des synergies, éviter les doubles emplois, rationaliser les stratégies de mise en réseau et renforcer l'action dans les domaines communs. En 2013, l'Agence s'efforcera de développer des communautés en réseau avec les parties prenantes clés afin qu'elles apportent leur contribution aux travaux de l'Agence et assurent un suivi de ses conclusions.

Activités de recherche

Cette composante touche à la totalité des activités de recherche de l'Agence et entraînera l'utilisation, l'adaptation et la présentation des travaux de recherche des deux départements de recherche de l'Agence, selon les divers publics cibles.

Activités de communication

Ces activités incluent:

•Le développement de produits de communication destinés à divers groupes de parties prenantes.
•La coordination de la coopération avec les parties prenantes afin qu'elles formulent un avis sur les produits de la FRA et pour élaborer des stratégies de diffusion ciblées.
•Le développement et la définition de produits objectifs, fondés et envisagés issus des réunions des consultations des parties prenantes.
•La coordination organisationnelle, la coordination et la rédaction de rapports de réunions, et l'évaluation et le contact avec les participants.

Produits prévus en 2013

•Réunions thématiques et transversales avec les parties prenantes
•Consultations des parties prenantes
•Produits de communication pour des groupes de parties prenantes spécifiques (briefings thématiques, bulletins d'informations, etc.)
•Rapports sur les réunions

RESSOURCES FINANCIÈRES ET HUMAINES ALLOUÉES AU PROJET

	Agents temporaires	Agents contractuels	Experts nationaux détachés	Total personnel	Budget 2013
Recherche et coopération avec les parties prenantes	--	--	--	--	--
Communication & sensibilisation	3,0	2,0	0,6	5,6	150 000
Total	***3,0***	***2,0***	***0,6***	5,6	***150 000***

Fiche projet 3.6.5|Première priorité Activités ou projets transversaux couvrant tous les domaines du cadre pluriannuel

Communication et documentation en ligne

Description du projet

En 2010-2012, l'équipe responsable de la communication et de la documentation en ligne a mis en œuvre un plan de refonte totale des communications en ligne de la FRA. Cette exercice a englobé le réaménagement total du site web de la FRA afin de le mettre en conformité avec les normes modernes du web; de nouvelles technologies permettent d'y introduire des caractéristiques supplémentaires et d'améliorer sa convivialité et son interactivité, des sections en français et en allemand ont également été ajoutées au site web. D'autres nouveaux services en ligne ont été introduits, notamment des pages FRA sur les sites des réseaux sociaux les plus populaires au niveau mondial – Facebook et Twitter – ainsi que sur le site de partage de vidéos YouTube. Ces profils dans les médias sociaux, conjugués avec d'autres nouveaux outils comme un bulletin d'information en ligne ont permis à la FRA de s'adresser à ses parties prenantes de façon interactive, ce qui a permis une collaboration et des échanges d'information en ligne, tant sur site que hors site. La stratégie de communication en ligne élaborée par l'équipe a ciblé les publics clés identifiés par la stratégie de communication de l'Agence et a pu ainsi contribuer à l'objectif consistant à faire en sorte que les activités en ligne de la FRA fassent de l'Agence un centre d'information innovant, au service de l'excellence et de l'expertise de la FRA sur les questions liées aux droits fondamentaux.

Objectifs

Le projet s'efforce de contribuer aux objectifs à long terme suivants de la FRA:

•Informer les publics cibles à travers des activités de sensibilisation;

•Diffuser des exemples de bonnes pratiques;

•Coopérer avec la société civile et des organisations internationales.

Produits prévus

Développement constant du nouveau site web de la FRA

Poursuite du développement des profils sur les médias sociaux dans les plates-formes principales (Facebook, Twitter, YouTube, etc)

Outils en ligne sur site et hors site (bulletins d'information par courriel, applications, etc.)

Bénéficiaires et groupes cibles

Toutes les parties intéressées (notamment le grand public, les médias, etc.) possédant des informations ciblées pour les grands groupes de parties prenantes

Activités prévues en 2012

Activités et résultats obtenus

Nouveau site restructuré en trois langues et canaux de médias sociaux, soutenus par une Stratégie de communication en ligne élaborée en 2012

Développement constant du site web

La refonte du site web de la FRA se poursuivra, par exemple avec l'introduction de davantage de rubriques interactives. Le site web et les outils de documentation en ligne de la FRA seront analysés, tout comme seront examinés les moyens de les intégrer plus étroitement afin de créer une expérience d'utilisation uniforme dans le chef des visiteurs du site. Les informations présentes sur le web seront rendues accessibles. Les besoins des utilisateurs et des parties prenantes continueront d'être pris en considération grâce de nouvelles caractéristiques et des améliorations techniques.

Mise à jour et entretien permanents du site web

Le site web, désormais multilingue (EN, FR et DE), sera mis à jour et entretenu en permanence, qu'il s'agisse des vidéos, des images en haute résolution ou d'autres matériels audiovisuels, en fonction des priorités de l'Agence et des besoins des parties prenantes. Les outils de collecte de statistiques seront modernisés et les statistiques feront l'objet d'un examen régulier afin qu'elles puissent servir dans le cadre de la stratégie de communication en ligne.

Médias sociaux

L'évolution des outils des médias sociaux introduits jusqu'à présent (Facebook, Twitter, YouTube) sera étudiée et les moyens d'améliorer leur efficacité seront également examinés. D'autres outils en ligne seront examinés, tout comme leur efficacité, afin de décider s'il y a lieu de les ajouter à l'éventail des outils en ligne de la FRA.

Charterpedia de la FRA et application «Charte»

La Charterpedia de la FRA – un outil d'information en ligne sur l'état de la protection des droits fondamentaux et les évolutions récentes dans le domaines des droits fondamentaux dans l'Union européenne et ses États membres – sera mise à jour et entretenue en permanence sur la base des études et des conclusions de la FRA. L'application sur la Charte créée en 2011-2012 sera encore améliorée.

Base de données jurisprudentielle de la FRA

Comme en 2011 et 2012, la base de données jurisprudentielle de la FRA continuera de collecter et de classifier les décisions de la Cour de justice de l'Union européenne, de la Cour européenne des droits de l'homme et des Cours suprêmes et constitutionnelles nationales, faisant spécifiquement référence à la Charte des droits fondamentaux de l'UE.

Coordination de la documentation sur les droits de l'homme

L'Agence poursuivra ses activités de consultation avec d'autres centres et fournisseurs de base de données européens. En outre, l'Agence apportera son soutien aux initiative normatives en matière de documentation sur les droits de l'homme en organisant et en participant à des réunions et à des conférences consacrées à la documentation dans le domaine des droits de l'homme.

RESSOURCES FINANCIÈRES ET HUMAINES ALLOUÉES AU PROJET

	Agents temporaires	Agents contractuels	Experts nationaux détachés	Total	Budget 2013
Recherche et coopération avec les parties prenantes	--	--	--	--	--
Communication Sensibilisation	2,0	1,0	0,3	3,3	210 000
Total	***2,0***	***1,0***	***0,3***	3,3	***210 000***

Fiche projet 3.6.6|Première priorité Activités ou projets transversaux couvrant tous les domaines du cadre pluriannuel

Production et diffusion de produits de communication

Description du projet

Outre les nombreuses prestations liées aux résultats des recherches – telles que nous les avons brièvement évoquées dans les différentes rubriques de chapitres –, l'Agence produira un certain nombre de produits d'information supplémentaires, notamment du matériel promotionnel destiné à être diffusé aux principaux groupes de parties prenantes, aux acteurs clés et à d'autres publics cibles.

Objectifs

- Le projet s'efforce de contribuer aux objectifs à long terme suivants de la FRA:
- Informer les publics cibles à travers des activités de sensibilisation;
- Identifier et diffuser des exemples de bonnes pratiques;

Produits prévus

- Matériel d'information et de promotion de la FRA complétant les prestations spécifiques du projet

Bénéficiaires et groupes cibles

- Public intéressé ainsi que produits sur mesure pour des groupes spécifiques de parties prenantes

Activités prévues en 2013

En 2011 et en 2012, l'Agence a produit des mises à jour des matériels d'information de la FRA et en a développé de nouveaux. Sur la base de l'expérience acquise avec ces différents types de matériels de sensibilisation, que la FRA diffuse lors de conférences et d'autres événements, et à travers les stands d'information de la FRA lors d'événements conjoints, l'Agence publiera, conformément à sa stratégie de communication, des produits et des informations destinés à différents groupes cibles contenant des informations sur des questions générales liées aux droits fondamentaux. Une attention particulière sera accordée au matériel destiné à des groupes clés de parties prenantes, tels qu'ils sont définis dans le cadre de communication avec les parties prenantes de la FRA. L'Agence veillera à poursuivre l'adaptation et la mise à jour du matériel d'information déjà publié.

Politique de diffusion et gestion des stocks

Avec la mise en œuvre, en 2011, d'un système de gestion des contacts et d'une stratégie de diffusion davantage orientée vers les parties prenantes, la politique de diffusion s'était déjà largement améliorée. En 2011 également, l'Agence avait procédé à la diffusion électronique des rapports de la FRA via des clés USB et des CD-ROM. En 2013, l'Agence se concentrera sur l'ajustement de cette politique en répondant à des demandes et à des besoins nouveaux et changeants (diffusion plus large des rapports de la FRA dans le contexte des contributions élargies de la FRA aux journées et aux événements internationaux). En outre, un système de gestion des stocks amélioré devrait permettre la livraison en

Produits prévus en 2013

•Sessions de formation
•Révision des documents d'enseignement et de formation pour la police

Indicateurs de performance

• Développement d'un modèle pratique de formation de la police basée sur les droits humains
• Aider les écoles de police à prendre des mesures positives avec des outils pratiques pour la mise en œuvre.

RESSOURCES FINANCIÈRES ET HUMAINES ALLOUÉES AU PROJET

	Agents temporaires	Agents contractuels	Experts nationaux détachés	Total	Budget 2013
Recherche et coopération avec les parties prenantes	0,2	0,2	--	0,4	--
Communication Sensibilisation	--	--	--	--	155 000
Total	***0,2***	***0,2***	--	0,4	**155 000**

Fiche projet 3.6.7 |Première priorité Activités ou projets transversaux couvrant tous les domaines du cadre pluriannuel

Information et sensibilisation aux travaux de la FRA

Description du projet

En vertu de l'article 4, point h), du règlement fondateur de la FRA, l'Agence a pour mission de mener «des actions de sensibilisation du public» aux questions relatives aux droits fondamentaux. Le préambule du règlement prévoit au considérant 15: «L'Agence devrait prendre des mesures pour sensibiliser le grand public aux droits fondamentaux, aux possibilités de les faire respecter, ainsi qu'aux différents mécanismes prévus à cet effet, et ce, d'une manière générale, sans traiter elle-même de plaintes individuelles». Le règlement fondateur demande par ailleurs à la FRA de «fournir des informations sur ses travaux».

Objectifs
Le projet s'efforce de contribuer à la poursuite des objectifs à long terme suivants de la FRA:

- informer les publics cibles sur les travaux de la FRA
- sensibiliser
- aider l'UE et les États membres à prendre des décisions en leur fournissant des avis fondés sur des faits probants
- identifier et analyser les grandes tendances dans le domaine des droits fondamentaux (via le contrôle des médias)

Produits prévus
- Matériel d'information et de sensibilisation de la FRA dans différentes langues (bulletins d'information, déclarations, discours, fiches d'information, brochures, matériel audiovisuel, matériel d'information générale et de sensibilisation)
- Matériel de la FRA à destination des médias (communiqués de presse, coupures de presse)
- Autres activités de communication (information-inbox, programme des groupes de visiteurs, stands d'information, valorisation de la marque des événements de la FRA)

Bénéficiaires et groupes cibles
Les principaux groupes de parties prenantes ainsi que les publics tels qu'ils sont décrits dans le cadre de communication de la FRA

Activités prévues en 2013

Matériel d'information et de sensibilisation dans diverses langues
Ce point inclut un bulletin d'information mensuel en EN, FR et DE; des déclarations destinées au site web et des envois aux parties prenantes en EN, FR et DE; des discours et des présentations; des fiches d'information qui ne sont pas liées à un projet («horizontales») dans des versions linguistiques pouvant aller jusqu'à 22 langues; des brochures et d'autres matériels d'information et de sensibilisation; du matériel audiovisuel.
À l'occasion des nombreuses conférences, réunions de parties prenantes et des autres événements organisés en 2013, et pour l'Info Point de la FRA et d'autres occasions, l'Agence veillera à garantir la disponibilité de matériel de sensibilisation (ainsi que de matériel promotionnel) pour les différents groupes cibles.

Matériel de la FRA destiné aux médias
Le travail de la FRA vis-à-vis des médias s'inscrit habituellement dans le cadre d'un projet et a pour but de faire sa publicité. Il est également répondu aux demandes émanant des médias. Les communiqués de presse de la FRA sont traduits dans 22 langues.
Surveillance des médias et services de coupure de presse: à côté de la surveillance «en interne» des médias, l'Agence a recours à un service régulier de surveillance des médias afin de suivre de près l'impact des activités de la FRA, telles qu'elles sont présentées dans différents types de médias . Ces services seront maintenus en 2013.

Logo et identité de l'organisation
Sur la base de la stratégie de communication et du suivi du manuel relatif à l'identité de l'organisation, notamment le nouveau guide stylistique de la FRA conçu en 2010 et mis en œuvre en 2011, l'Agence développera de nouveaux modèles de produits qui répondent efficacement aux besoins en communication des parties prenantes de la FRA.

Autres activités de communication
- Programmes des groupes de visiteurs
- «Inbox» pour l'information du public
- Valorisation de la marque / de l'image d'entreprise des événements de la FRA

RESSOURCES FINANCIÈRES ET HUMAINES ALLOUÉES AU PROJET

	Agents temporaires	Agents contractuels	Experts nationaux détachés	Total	Budget 2013
Recherche et coopération avec les parties prenantes	0,1	0,1	--	0,2	--
Communication Sensibilisation	4,0	0,1	--	4,1	265 000
Total	**4,1**	**0,2**	--	**4,3**	**265 000**

Fiche projet 3.6.8 |Première priorité

Réserves opérationnelles

Activités complémentaires et ad hoc de recherche et de collecte de données

Description du projet

Le travail de recherche de la FRA ainsi que ses activités de coopération avec les parties prenantes sont réalisés dans le cadre de postes de projet spécifiques. Dans ce cadre, les affectations sont destinées à couvrir des prestations et des mesures portant sur des questions et des événements survenant durant l'exercice financier en cours, par exemple des réactions aux requêtes de parties prenantes demandant l'aide et l'expertise de l'Agence, des réponses à des demandes en vue d'événements conjoints (émanant par exemple des Présidences de l'UE), des données ou informations complémentaires requises par des projets de recherche qu'il n'était pas possible de prévoir, des données et des informations complémentaires pour le rapport annuel, des réunions ad hoc d'experts. Voici quelques exemples récents de demandes ad hoc de ce type

- Le rapport «Respect et protection des personnes appartenant à des minorités 2008-2010» préparé à la demande du Parlement européen et publié en septembre 2011
- Le séminaire d'experts conjoint avec la Présidence hongroise «La protection des victimes: Comment agir dans l'avenir?» (mars 2011)
- L'avis de la FRA sur la proposition de directive concernant la décision d'instruction européenne (EIO) en matière pénale à la demande du Parlement européen, publié en février 2012
- La conférence «Charte des droits fondamentaux de l'Union européenne» en coopération avec la Présidence danoise, prévue en mars 2012
- Réponses aux consultations des parties prenantes lancées par la Commission européenne sur des questions liées aux droits fondamentaux
- Contributions d'experts à des conférences et des événements de l'UE sur des sujets liés aux droits fondamentaux

Objectifs

Tous les objectifs de la FRA peuvent être poursuivis à travers cette activité.

Bénéficiaires et groupes cibles

Différentes parties prenantes de la FRA selon le thème

Activités prévues en 2013

- Des activités de collecte des données seront mises en œuvre, selon l'évolution des besoins.
- Développement d'une stratégie de communication et de sensibilisation des parties prenantes
- Diffusion ciblée de produits de communication ad hoc, selon l'évolution des besoins,

Indicateurs de performance

•Pertinence de l'information et des analyses fournies par rapport aux objectifs spécifiques
•Nombre de téléchargements à partir du site web de l'Agence et nombre de copies demandées par rapport à la taille estimée du groupe/public cible
•Nombre de copies diffusées
•Perception par les parties prenantes de la pertinence de ce travail par rapport à leurs besoins

RESSOURCES FINANCIÈRES ET HUMAINES ALLOUÉES AU PROJET

	Agents temporaires	Agents contractuels	Experts nationaux détachés	Total	Budget 2013
Recherche et coopération avec parties prenantes	2	1	--	3	250 000 €
Communication et sensibilisation	0,2	0,2	0,2	0,6	--
Total	**2,2**	**1,2**	**0,2**	**3,6**	**250 000 €**

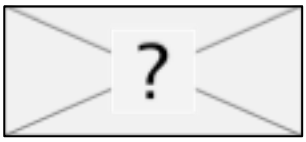

Fiche projet 3.6.9 |Première priorité Activités ou projets transversaux couvrant tous les domaines du cadre pluriannuel

Suivi et évaluation

Description du projet

L'Agence a établi un cadre de mesure de la performance afin de contrôler et d'évaluer sa performance et d'en rendre compte, ce qui l'aidera à gérer et évaluer son utilité, son efficacité et sa pertinence, tout en lui permettant de mieux aligner ses projets sur son objectif stratégique, ses tâches principales et ses priorités thématiques.

Ce cadre de la performance précise les mesures pratiques nécessaires pour évaluer la performance de la FRA, en développant certains aspects importants (comme la définition plus précise des données quantitatives et qualitatives à recueillir et la sélection de méthodes et d'outils pour le recueil des données de contrôle) et en fournissant un apperçu clair et précis de la mesure dans laquelle les activités contribuent à la réalisation des résultats de la FRA.

L'un des défis majeurs de la FRA en termes de contrôle et d'évaluation de sa performance est la création de liens entre les différents niveaux de son intervention et le recueil de données concernant à la fois (1) les produits et (2) les résultats de l'Agence. Le contrôle de la performance de la FRA sera effectué conformément à un modèle logique (composé de produits et de résultats immédiats, intermédiaires et finaux) incluant la liste des mesures de la performance.

Activités prévues en 2013

Sur le plan des produits, les informations de contrôle se baseront sur la collecte, l'analyse et l'interprétation de données quantitatives et qualitatives fiables et étayées, par exemple sur les projets mis en œuvre par la FRA.
Au niveau des produits, les sources principales des informations à utiliser sont les modèles de rapport, les enquêtes auprès des participants et les listes de contrôle pour l'évaluation de la qualité.

Sur le plan des résultats, les informations de contrôle se baseront sur la collecte, l'analyse et l'interprétation de données quantitatives et qualitatives fiables et étayées portant sur l'adoption ou le suivi des conclusions et des avis clés de la FRA par des «institutions, organes, organismes et agences compétents de la Communauté, ainsi qu'à ses États membres».

Sur le plan des résultats, les sources d'information principales seront des données provenant d'enquêtes et de recherches documentaires bénéficiant du soutien de panels d'experts et de réunions de groupes de discussion sur chacun des domaines thématiques

Produits prévus en 2013

- Nouvelle liste des mesures de la performance de la FRA
- Plan annuel de suivi et d'évaluation
- Rapport annuel sur la performance de la FRA

L'analyse des rapports et les évaluations sur les résultats obtenus (produits et résultats) sera publiée dans le Rapport de la performance annuelle de la FRA qui fournira des informations fiables et justes en s'appuyant sur les principales attentes de performance, les grandes stratégies mises en œuvre, les activités entreprises et les réalisations portant principalement sur les résultats en tenant compte de la mission, du mandat et des objectifs de la FRA.

RESSOURCES FINANCIÈRES ET HUMAINES ALLOUÉES AU PROJET

	Agents temporaires	Agents contractuels	Experts nationaux détachés	Total	Budget 2013
Recherche et coopération avec parties prenantes	--	--	--	--	--
Communication et sensibilisation	--	--	--	--	--
Total	**--**	**--**	**--**	**--**	***260 000 €***

Fiche projet 3.6.10 |Première priorité

Organes de l'Agence et mécanismes de consultation

Organes de l'Agence

Description du projet

Cette activité concerne l'organisation des réunions du conseil d'administration (CA), du bureau exécutif (BE) et du comité scientifique ainsi que l'organisation des réunions de membres du CA dans le cadre de groupes de travail. Elle porte également sur les coûts de traduction et d'interprétation associés aux réunions du conseil d'administration et du bureau exécutif

• Organisation des réunions du CA (2)

• Organisation des réunions du bureau exécutif (4)

• Organisation des réunions du comité scientifique (4)

Activités prévues en 2013

Réunions du conseil d'administration
Réunions du bureau exécutif
Réunions du comité scientifique
Traductions

RESSOURCES FINANCIÈRES ET HUMAINES ALLOUÉES AU PROJET

	Agents temporaires	Agents contractuels	Experts nationaux détachés	Total	Budget 2013
Recherche et coopération avec parties prenantes		--	--	--	--
Communication et sensibilisation	--	--	--	--	255 000 €
Total	**-**	**-**	**--**	**-**	**255 000 €**

Fiche projet 3.6.11 |Première priorité

Organes de l'Agence et mécanismes de consultation

Mécanisme de consultation et de coopération – Agents de liaison nationaux

Description du projet

Les Les États membres de l'UE sont des parties prenantes clés dans le travail de l'Agence; leur rôle consiste à lui apporter une assistance et une expertise sur les questions liées aux droits fondamentaux. L'Agence coopère par conséquent avec les États membres, tant au niveau national que local, en vue d'encourager la promotion et la protection des droits fondamentaux. Qui plus est, une large part des produits et des activités de l'Agence ont un impact potentiel sur le travail des administrations nationales. C'est pourquoi il est très important pour l'Agence de nouer un dialogue avec les représentants des États membres pour s'assurer que leurs besoins sont pris en considération, le cas échéant, et construire des relations avec les États membres afin de leur fournir des conseils fondés sur des preuves en matière de droits fondamentaux. Pour y parvenir, l'Agence travaille en étroite coopération avec les représentants des administrations nationales qui agissent en qualité d'agents de liaison nationaux. Ceux-ci sont également chargés d'émettre des avis et des retours d'information sur le travail de l'Agence.

L'Agence rencontre les agents de liaison nationaux deux fois par an. Ceux-ci assument leur rôle dans trois domaines ayant fait l'objet d'une définition élargie – coordination et communication, échange d'informations et retour d'information sur les produits et les activités de la FRA.
Les agents de liaison nationaux constituent par ailleurs un groupe clé en termes de communication, de diffusion et d'utilisation des produits de l'Agence. Ils formulent un retour d'information sur l'utilité et la pertinence des produits de l'Agence en vue de la politique et de l'action à mener. L'Agence s'appuie donc sur leurs retours d'information concernant les manières d'améliorer la pertinence de ses produits vis-à-vis des décideurs politiques.

Objectifs

• Garantir la coordination et la communication en temps utile et adéquate en ce qui concerne les produits et les activités de l'Agence
• Garantir le partage et l'échange d'informations réguliers et en temps utiles
• Garantir un retour d'information en temps utile sur le programme de travail annuel ainsi que d'autres produits et activités de l'Agence
• Sensibiliser les administrations nationales au travail de l'Agence

Activités prévues en 2013

Renforcer la coopération entre la FRA et les États membres afin de fournir des données pertinentes et actualisées ainsi que des conseils fondés sur des preuves aux gouvernements nationaux. Une nouvelle approche sera mise en œuvre pour que les réunions semestrielles entre la FRA et les agents de liaison nationaux deviennent le forum principal de discussion destiné à soutenir cette coopération. Ce forum sera complété par d'autres formes de coopération, à travers des moyens technologiques nouveaux, afin de soutenir un dialogue ouvert et réactif entre la FRA et les représentants des États membres selon les besoins qui se posent en temps réel.

Produits prévus en 2013

- Rapports de réunion
- Amélioration de la coordination et de la communication entre la FRA et les administrations nationales
- Retour d'informations en temps utile sur le programme de travail ainsi que d'autres produits et activités de la FRA.

Indicateurs de performance

- taux de participation aux réunions organisées par l'Agence;
- pertinence en ce qui concerne le sujet de la réunion, selon les informations fournies par les participants;
- perception des parties prenantes quant à la pertinence de ce travail en ce qui concerne leurs besoins.

RESSOURCES FINANCIÈRES ET HUMAINES ALLOUÉES AU PROJET

	Agents temporaires	Agents contractuels	Experts nationaux détachés	Total	Budget 2013
Recherche et coopération avec parties prenantes	0,2	0,1	--	0,3	--
Communication et sensibilisation	1,3	--	--	1,3	€ 80000
Total	***1,5***	***0,1***	**--**	***1,6***	**€ 80.000**

Fiche projet 3.6.12 |Première priorité

Organes de l'Agence et mécanismes de consultation

Mécanisme de consultation et de coopération – Plate-forme des droits fondamentaux

Description du projet

L'Agence travaille en étroite coopération avec des organisations non gouvernementales et des institutions de la société civile actives dans le domaine des droits fondamentaux au niveau national, européen ou international. Pour faciliter cette coopération, l'Agence a créé un réseau de coopération (la plate-forme des droits fondamentaux) composé d'organisations non gouvernementales consacrées aux droits de l'homme, de syndicats et d'organisations patronales, d'organisations sociales et professionnelles pertinentes, d'Églises, d'organisations religieuses, philosophiques et non confessionnelles, d'universités et d'autres experts qualifiés d'organes et organisations européens et internationaux. La plate-forme des droits fondamentaux est un mécanisme d'échange d'informations et de mise en commun de connaissances.

Eu égard au travail de l'Agence, la plate-forme des droits fondamentaux assume certaines missions clés:
elle communique des suggestions au conseil d'administration sur le programme de travail annuel
elle fournit un retour d'information et propose un suivi au conseild'administration concernant le rapport annuel
elle communique les résultats et recommandations de conférences, séminaires et réunions pertinents pour le travail de l'Agence au directeur et au Comité scientifique.

La plate-forme des droits fondamentaux fait donc office de réseau de coopération et d'échange d'informations, principal canal permettant à la FRA d'impliquer la société civile et d'assurer une coopération étroite avec l'Agence et les parties prenantes pertinentes de la société civile.
L'Agence organisera encore une réunion de la plate-forme des droits fondamentaux (PDF) dans le cadre de son engagement auprès de la société civile. La PDF permettra de mettre en forme la pensée initiale de l'Agence au sujet de son programme de travail et lancera le processus en apportant des suggestions. Tout cela sera complété par le retour d'information sur le rapport annuel de l'Agence et la recherche de moyens pour mieux intégrer les résultats des activités générales de la société civile dans le travail de l'Agence. La plate-forme en ligne sera entièrement opérationnelle et devrait poursuivre le développement de l'interaction avec la PDF.

Objectifs
Garantir une coopération étroite avec la société civile, les partenaires sociaux et les autres acteurs des droits fondamentaux;
Garantir un retour d'information sur le programme de travail et le rapport annuel de l'Agence;
Communiquer les résultats et recommandations pertinents découlant des activités et produits de la société civile.

Activités prévues en 2013

- Réunion de la PDF
- Plate-forme en ligne pour le partage et l'échange d'informations

Produits prévus en 2013

•Rapport de la réunion de la FRP
•Rapport de la réunion du groupe consultatif du FRP
•Rapport de la FRP contenant les suggestions sur le programme de travail de l'Agence
•Retour d'informations de la FRP sur le rapport annuel de l'Agence
•Divers informations, rapports et produits de la société civile afin d'orienter le travail de l'Agence.

RESSOURCES FINANCIÈRES ET HUMAINES ALLOUÉES AU PROJET

	Agents temporaires	Agents contractuels	Experts nationaux détachés	Total personnel	Budget 2013
Recherche et coopération avec les parties prenantes	--	--	--	--	€ 0
Communication & sensibilisation	0,4	0,1	--	0,5	€ 100.000
Total	**0,4**	**0,1**	**--**	**0,5**	**€ 100.000**

Ressources financières par domaine d'activité	Priorité	Budget
Droit d'asile, immigration et intégration des immigrés		
Formes extrêmes d'exploitation de la main-d'œuvre	Première	€ 650000
Activités horizontales relatives aux frontières, à l'immigration et au droit d'asile	Première	€ 330.000
Total projets «première priorité»		***€ 980.000***
Total projets «troisième priorité»		***€ 0***
Société de l'information et, en particulier, respect de la vie privée et protection des données à caractère personnel		
Protection des données: mécanismes de recours judiciaire et leur utilisation	Première	€ 110.000
Privé contre public: protection de la vie privée à l'ère du numérique?	Première	€ 585.000
Manuel de jurisprudence européenne sur la protection des données	Troisième	€ 325.000
Total projets «première priorité»		***€ 435.000***
Total projets «troisième priorité»		***€ 585.000***

Racisme, xénophobie et intolérance qui y est associée		
Enquête sur les discriminations et les crimes dont sont victimes les Juifs dans certains États membres de l'UE	Première	€ 114.500
Total projets «première priorité»		***€ 114.500***
Total projets «troisième priorité»		***€ 0***

Discriminations fondées sur le sexe, la race ou l'origine ethnique, la religion ou les convictions, le handicap, l'âge, l'orientation sexuelle ou l'appartenance à une minorité et toute combinaison de ces motifs		
Enquête sur les personnes et autorités LGBT	Première	€ 110.000
Indicateurs du respect, de la protection, de la promotion et de l'application des droits des GLBT	Première	€ 70.000
Enfants handicapés: expérience de la discrimination, intégration et crimes de haine	Première	€ 50.000
Indicateurs du handicap	Première	€ 65.000
Programme pluriannuel en faveur des Roms	Première	€ 1.350.000
S'Cool Agenda et E-S'cool Agenda	Première	€ 40.000
Total projets «première priorité»		***€ 1.685.000***
Total projets «troisième priorité»		***€ 0***
Droits de l'enfant, y compris la protection des enfants		
Enfants et justice	Première	€ 515,000
Total projets «première priorité»		***€ 515.000***
Total projets «troisième priorité»		***€ 0***

Ressources financières par domaine d'activité	Priorité	Budget
Accès à une justice efficace et indépendante		
Services d'aide aux victimes dans l'UE: aperçu et évaluation des droits des victimes dans la pratique	Première	€ 450.000
Existence et interprétation de la liberté d'entreprise	Première	€ 250.000
CLARITY (Complaints, Legal Assistance and Rights Information Tools for You – Vos outils d'information en matière de plaintes, d'assistance juridique et de droits)	Première	€ 50.000
Violence contre les femmes: de l'enfance à l'âge adulte	Première	€ 270.000
Gouvernance concertée	Première	€ 70.000
Total projets «première priorité»		***€ 1.090.000***
Total projets «troisième priorité»		***€ 0***
Activités ou projets transversaux couvrant tous les domaines du cadre pluriannuel		
Rapports annuels	Première	€ 800.000
Conférence sur les droits fondamentaux	Première	€ 200.000
Colloque de la FRA dans le cadre de la Journée de l'Europe	Première	€ 100.000
Coopération avec les parties prenantes	Première	€ 150.000
Communication et documentation en ligne	Première	€ 210.000
Production et diffusion de matériels de communication	Première	€ 155.000
Information sur le travail de la FRA et sensibilisation aux droits fondamentaux	Première	€ 265.000
Total projets «première priorité»		***€ 1.880.000***
Total projets «troisième priorité»		***€ 0***

Réserves Opérationnelles		
Conseils complémentaires fondés sur des preuves et engagement des parties prenantes	Première	€ 250.000
Suivi et évaluation	Première	€ 266.000
Total projets «première priorité»		***€ 510.000***

Organes de l'Agence et mécanismes de consultation		
Organes de l'Agence	Première	€ 255.000
Mécanisme de consultation et de coopération - Agents de liaison nationaux	Première	€ 80.000
Mécanisme de consultation et de coopération - Plate-forme des droits fondamentaux	Première	€ 100.000
Total projets «première priorité»		***€ 435.000***
Total projets «troisième priorité»		***€ 0***

Récapitulatif des ressources financières et humaines par domaine d'activité

Domaine d'activité	Agents temporaires	Agents contractuels	END	Ressources humaines opérationnelles (Note 1)	Dépenses opérationnelles (Note 2)	Frais généraux (Note 3)	Coût total Dépenses opérationnelles plus frais généraux
Droit d'asile, immigration et intégration des immigrés	4.5	1	--	5.5	€ 980.000	€ 1.038.332	€ 2.018.332
Visas et contrôles aux frontières	--	--	--	--	--	€ 0	€ 0
Société de l'information et, en particulier, respect de la vie privée et protection des données à caractère personnel-	4.1	2	1.5	7.6	€ 435.000	€ 1.434.786	€ 1.869.786
Racisme, xénophobie et intolérance qui y est associée	1,1	0,2	0,1	1.4	€ 114.500	€ 264.303	€ 378.803
Discriminations fondées sur le sexe, la race ou l'origine ethnique, la religion ou les convictions, le handicap, l'âge, l'orientation sexuelle ou l'appartenance à une minorité et toute combinaison de ces motifs	10	2.9	2.4	15.3	€ 1.685.000	€ 2.888.451	€ 4.573.451
Droits de l'enfant, y compris la protection des enfants	1.8	0.5	--	2.3	€ 515.000	€ 434.212	€ 949.212
Accès à une justice efficace et indépendante	8	2.1	3.7	13.8	€ 1.090.020	€ 2.605.270	€ 3.695.270
Indemnisation des victimes	--	--	--	--	--	€ 0	€ 0
Activités ou projets transversaux couvrant tous les domaines du cadre pluriannuel	14.1	4.8	1.3	20.2	€ 1.880.000	€ 3.813.511	€ 5.693.511
Organes de l'Agence et mécanismes de consultation	3	0.3	--	3.3	€ 435.000	€ 679.636	€ 1.114.636
Réserves opérationnelles	2.2	1.2	0.2	3.6	€ 510.000	€ 622.999	€ 1.132.999
TOTAL	**48.8**	**15**	**9.2**	**73**	**€ 7.644.520**	**€ 13.781.500**	**€ 21.426.020**

Note 1 – Les ressources humaines opérationnelles correspondent au nombre total d'agents temporaires et contractuels participant directement aux opérations.

Note 2 – Les dépenses opérationnelles correspondent aux coûts directement encourus lors de la mise en œuvre des projets du programme de travail annuel. Ces coûts peuvent inclure la sous-traitance, l'impression, les traductions et autres dépenses similaires.

Note 3 – Les frais généraux correspondent aux coûts indirectement encourus lors de la mise en œuvre des projets du programme de travail annuel. Ils englobent les charges fixes telles que les salaires, le loyer, les licences de logiciels et d'autres coûts similaires. En outre, les frais généraux comprennent des coûts variables tels que les équipements et fournitures de bureau, le matériel informatique, les frais de télécommunication et d'autres dépenses similaires. Le total des frais généraux est ventilé par domaine d'activité proportionnellement au personnel opérationnel travaillant dans chaque domaine d'activité

Une administration efficace et efficiente contribue directement à la réalisation des objectifs de la FRA. Elle permet de développer des politiques, procédures et services internes en tenant compte du statut du personnel et de la réglementation financière. L'administration soutient les activités au niveau de la direction, des ressources humaines, de la planification et de l'administration (comptabilité financière et d'achat, qualité, TIC et installations).

Ressources humaines et planification

Le département des ressources humaines fournit au personnel de la FRA une gamme complète de services de gestion RH centralisés et exhaustifs et appuye la direction en attirant et conservant des employés compétents. Les services de planification comprennent la coordination de la définition et de la mise en œuvre du programme de travail annuel (en assurant la transparence, la communication et la franchise des interventions formalisées des parties prenantes à tous les niveaux du processus) ainsi que la gestion et la mise en œuvre des activités de contrôle et d'évaluation.

Activités principales en 2013

En 2012, le département RH continuera à offrir des services efficaces et se concentrera sur la mise en œuvre des nouveaux processus d'évaluation et de promotion professionnelle, sur l'amélioration continue de l'efficacité grâce à l'enregistrement écrit et l'automatisation des procédures, en collaboration avec le service TIC, et sur le développement de l'évaluation de ses services. Le département de la planification portera plus particulièrement son attention sur la consolidation des procédures de planification ainsi que sur la mise en œuvre des activités de contrôle et d'évaluation.

Produits principaux en 2013

- Services RH de base (sélection, recrutement, droits et obligations, évaluation, formation et promotion professionnelle, congés et absences, statistiques, engagements et paiements en vertu du Titre I)
- Enregistrement écrit des principales procédures RH
- Mise en œuvre intégrale des nouvelles procédures d'évaluation et de promotion professionnelle
- Processus continus (modèles, manuels et formation)
- Procédures de planification consolidées et élaboration du programme de travail annuel
- Cadre consolidé du contrôle et de l'évaluation
- Cadre perfectionné des indicateurs de performance clés
- Élaboration des plans de projet et programmes de travail annuels ainsi que des rapports annuels de performance
- Exécution d'études et de recherches sur dossiers et organisation de réunions de groupes cibles à des fins de contrôle et d'évaluation
- Initiatives de formation sur la planification du contrôle et de l'évaluation

Ressources financières et humaines allouées au projet

	Agents temporaires	Agents contractuels	Experts nationaux détachés	Total personnel
Ressources humaines	5	3	--	8
Planification	2	--	--	2
Total	***7***	***3***	***--***	***10***

Direction

La direction dirige l'accomplissement des tâches de l'Agence en suivant les directives données par le conseil d'administration.

Activités principales en 2013

En 2012, la direction coordonnera la mise en œuvre du programme de travail annuel et du budget 2012, et préparera le terrain pour le Cadre pluriannuel 2013-2017 ainsi que la mise en œuvre du programme de travail annuel 2013. Elle suggérera des orientations pour le processus d'évaluation interne et externe et poursuivra sa coopération avec les officiers de liaison nationaux et la société civile.

Produits principaux en 2013

- Résultats de l'évaluation externe des réalisations de la FRA lors de ses cinq premières années d'activité

Ressources financières et humaines allouées au projet

	Agents temporaires	Agents contractuels	Experts nationaux détachés	Total personnel
Directorate	4	1	1	6
Total	***4***	***1***	***1***	***6***

Administration

TECHNOLOGIE, INFORMATION, COMMUNICATION ET INSTALLATIONS (TICI)

Description
L'équipe «Technologie de l'information et de la communication et installations» fait partie du département administratif. Elle est responsable de la mise en place de l'infrastructure TIC, des systèmes et des services des installations, notamment l'entretien des bâtiments, la sécurité et les services de réception.

Objectifs
L'équipe «Technologie de l'information et de la communication et installations» vise à fournir des services et des infrastructures d'encadrement efficaces dans un environnement écologique et sans papier. Elle doit proposer une infrastructure informatique et des installations qui offrent un accès continu aux systèmes d'information et aux installations de l'Agence, développe et gère les systèmes d'informations de l'Agence qui répondent aux besoins des parties prenantes et des utilisateurs et offre des services de soutien associés aux systèmes d'informations ainsi que des infrastructures en interne pour garantir des conditions de travail appropriées.

Activités et résultats obtenus jusqu'ici
• Mise au point et développement de l'infrastructure TIC, notamment les services de réseau, de télécommunication et de sécurité informatique
• Développement du plan de continuité de l'activité
• Développement des applications d'automatisation des bureaux et de collaboration par le biais de l'intranet
• Introduction de solutions TIC remplaçant les solutions papier pour parvenir à une administration sans papier
• Développement de systèmes d'information innovants pour la planification, la gestion et la passation de marché
• Amélioration des bâtiments avec des solutions d'ameublement de pointe pour les salles de conférence, de réunion et de formation.
• Introductions d'une approche «bureau vert» pour améliorer l'empreinte environnementale de l'Agence.

Activités planifiées en 2013
• Gérer et développer les principaux systèmes administratifs, financiers, de ressources humaines et de planification des informations.
• Gérer et entretenir l'infrastructure et les politiques TIC pour garantir une grande disponibilité et le plan de continuité de l'activité.
• Développer des applications internes de flux de travail qui minimisent l'utilisation du papier et améliorent les mécanismes de présentation de rapports existants.
• Améliorer les applications extranet offrant des services de qualité aux parties prenantes externes.
• Fournir des infrastructures internes, des systèmes et des services audiovisuels et offrir des conditions de travail appropriées.
• Développer la culture écologique et agir pour parvenir à la certification EMAS.

Produits prévus en 2013
• Maintenance des infrastructures et des applications TIC
• Mise en œuvre d'actions de continuité de l'activité
• Gestion proactive et maintenance de l'infrastructure et des bâtiments
• Réduction de l'empreinte écologique de l'Agence.
Indicateurs
• 99,98 % de disponibilité des systèmes informatiques (à l'exception des périodes de maintenance prévues)
• 100 % de récupération des données distantes
• 99 % de conformité avec les activités du plan de travail des installations
• 5 à 10 % de réduction de la consommation d'énergie, d'eau et de papier

Ressources financières et humaines allouées au projet

	Agents temporaires	Agents contractuels	Experts nationaux détachés	Total personnel	Budget 2012
TIC et installations	5	3	--	8	2,446 million
Total	***5***	***3***	**--**	***8***	

COMPTABILITÉ

La fonction comptabilité, qui est indépendante, a pour mission l'exécution des paiements et le recouvrement de fonds conformément aux instructions du responsable habilité ainsi que la présentation de comptes annuels de qualité conformément aux règles financières et modalités d'exécution en vigueur. Cette fonction garantit aussi la saisie, le dépôt et l'enregistrement de toutes les informations budgétaires et financières afin de préparer des comptes annuels qui soient sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et des résultats de l'Agence.

Activités principales en 2013
- Avoir des flux de trésorerie suffisants pour exécuter tous les paiements sans retard indu
- Définir et valider les systèmes comptables
- Tenir à jour et préparer les comptes annuels conformément aux règles financières
- Effectuer tous les paiements et recouvrer les recettes

implement all payments and collect revenue

Administration

GESTION DE LA QUALITÉ

L'équipe Gestion de la qualité aide la direction et son personnel à établir le système de gestion de la qualité de la FRA et en garantit l'amélioration continue en vue de fournir aux parties prenantes internes et externes des résultats sans égal.

Principal activities in 2013
En 2012, l'équipe chargée de la qualité consolidera la mise en œuvre du système de gestion de la qualité par le biais des activités suivantes:

- Amélioration de la documentation sur la qualité (politiques et procédures) et de la description appropriée des processus administratifs et opérationnels allégés
- Gestion annuelle des risques
- Communication et formation sur les questions d'assurance de la qualité
- Coopération avec les organes d'audit externes pour le suivi des mesures correctives et préventives
- Mise en œuvre d'un processus de bilan de gestion et initiatives d'amélioration

Produits principaux en 2013

- Récapitulatif de la description de processus pour les procédures appropriées
- Registre des risques
- Initiatives de communication et de formation sur l'assurance de la qualité
- Suivi des mesures correctives/préventives – coopération avec les organes d'audit externes pour le suivi des mesures correctives et préventives

FINANCES ET MARCHÉ PUBLIC

L'équipe Finances et marché public fournit des services financiers axés sur le service et assure la bonne gestion financière des ressources financières de l'Agence (efficacité, efficience et économie des transactions) ainsi que le respect des règles financières et des modalités d'exécution en vigueur (légalité et régularité). Cette équipe produit des comptes rendus financiers fiables à la direction de l'Agence afin de faciliter le processus de prise de décision.

L'Agence gère son budget en suivant l'approche de la présentation du budget par activités. La présentation du budget par activités tient compte de tous les composants opérationnels (recherche, communication et mise en réseau) sous la même ligne du budget. Cette méthode permet d'obtenir une image claire de l'utilisation des ressources financières par projet. L'Agence a également mis en place une application électronique par le biais de laquelle le personnel répertorie le nombre d'heures par projet, ce qui permet de refléter l'utilisation réelle des ressources humaines. Cette répartition des ressources est cohérente avec les priorités et les objectifs prédéfinis de l'Agence et garantit un cadre commun pour la planification, la budgétisation, la surveillance et la présentation de rapports.

Activités principales en 2013

- Planification, exécution et contrôle des marchés publics et contrats pour répondre à des besoins opérationnels et administratifs
- Effectuer les prévisions, la mise en œuvre et le contrôle de l'exécution du budget
- Initiation et vérification financières de toutes les transactions financières
- Mise à jour des procédures financières et de marché public
- Présentations régulières au personnel (y compris les nouvelles recrues et les stagiaires) sur les questions de finances et de marché public
- Développement des applications TIC actuelles (TCM, ABB, etc.)
- Fournir des services de compte rendu pour répondre aux exigences des règles financières et aux demandes ponctuelles
- Coopérer avec le tribunal pour les audits externes
- Coopérer avec le responsable de la qualité pour les audits internes

Produits principaux en 2013

- Assurer l'excellence, la qualité, l'efficacité, la légalité et la régularité de toutes les transactions et procédures sous contrôle en ne ciblant aucune remarque finale de la part des organes d'audit
- Objectif: exécution du budget dépassant 95 %
- Objectif: retards de paiement inférieurs à 10 %

Objectif: échecs des procédures d'achat inférieurs à 5 %

Ressources financières et humaines allouées au projet

	Agents temporaires	Agents contractuels	Experts nationaux détachés	Total personnel
Finances et Marché Public	4	5	--	8
Comptabilité	1	--	--	1
Gestion de la Qualité	1	--	--	2
Total	***6***	***5***	***--***	***11***

Conformément aux normes de contrôle interne, l'Agence a procédé à l'analyse des risques annuelle. Compte tenu des procédures existantes, l'Agence a évalué les risques auxquels elle est confrontée en prenant pour base leur probabilité et leur incidence potentielle. Cette évaluation a été présentée dans un registre des risques identifiant les informations suivantes:

- risque;
- niveau de risque;
- conséquences possibles;
- probabilité sur une échelle de trois niveaux (faible, moyenne ou élevée);
- incidence potentielle (objectifs, finances, réputation) sur une échelle de trois niveaux (faible, moyenne ou élevée). Suite à l'analyse des mécanismes de contrôle existants et au cas où le risque résiduel devrait encore être réduit, des actions spécifiques ont été définies. La présente annexe est un extrait du registre des risques représentant les risques que la direction estime importants pour la mise en œuvre du PT 2013 et qui feront l'objet de mesure**s**

Description du risque			**Évaluation des risques**					**Gestion des risques**		
					Incidence potentielle					
Risque #	Type	Description des risques	Conséquences des risques	Probabilité	Objectifs	Finances	Réputation	Risque résiduel L*I	Propriétaire de la mesure	Action (uniquement si le risque résiduel doit encore être réduit après évaluation des mécanismes de contrôle existants)
Direction et planification										
M8	I4	Divulgation, dommage ou perte d'informations confidentielles ou sensibles à la suite d'un manque de contrôle interne.	Perte de confiance dans l'agence. Pression politique. Conséquences juridiques négatives.	Moyenne 2	Limitée 2	Limitée 1	Importante 2	Moyenne 4	ADMIN	Élaborer un système de classification pour identifier les documents sensibles.
Communication et sensibilisation par rapport aux DF										
S7	E	Introduction de nouveaux domaines dans le CPA et agence pas prête à identifier et à engager rapidement de nouvelles parties prenantes.	Critiques des parties prenantes et des institutions.	Moyenne 2	Importante 2	Limitée 1	Importante 2	Moyenne 4	CAR	Veiller à ce que des mesures appropriées soient prises pour identifier les parties prenantes dans les nouveaux domaines du CPA et prendre contact avec celles-ci afin d'assurer une disponibilité rapide des informations et leur intégration dans les mesures de la FRA en collaboration avec les parties prenantes. Le but est d'assurer une bonne coordination et une planification adéquate de l'engagement des nouvelles parties prenantes.
Recherche et analyse										
P5	E	Du fait de l'extension du CPA en 2013, risque élevé d'indisponibilité des experts internes dans de nouveaux domaines spécifiques de recherche en cas d'incapacité à lancer des recrutements ou de non-disponibilité de ressources budgétaires pour la sous-traitance de services spécifiques.	Produits médiocres issus de la recherche. Faible impact sur les décideurs. Critiques des EM ou des institutions.	Moyenne 2	Importante 2	Limitée 1	Importante 2	Moyenne 4	ECR, FJ	Assurer une bonne liaison avec les institutions afin que les informations sur le nouveau CPA soient rapidement disponibles. Le but est d'assurer une bonne coordination et une planification adéquate avec l'autorité budgétaire/les institutions afin de déterminer les besoins en personnel et en budget pour couvrir les nouveaux domaines.
P12	E	En cas d'événements politiques imprévus entraînant des demandes spécifiques à l'agence (suivi ou collecte de données), réaction lente due à la non-disponibilité des ressources ou à un manque de coordination.	Réaction lente. Critiques des parties prenantes et des institutions. Produits médiocres.	Moyenne 2	Importante 2	Limitée 1	Importante 2	Moyenne 4	ECR, FJ	Détailler le processus dans un document approprié expliquant clairement les rôles et responsabilités ainsi que les réactions possibles.
Gestion des ressources humaines										
HR1	I1	Baisse des compétences du personnel technique de la FRA par manque de formation ciblée ou de mise à jour des informations.	Défaillances majeures du fonctionnement de l'agence. Manque de satisfaction professionnelle due à une absence de formation adéquate pour relever les défis professionnels et répondre aux perspectives de carrière.	Moyenne 2	Importante 2	Limitée 1	Limitée 1	Moyenne 4	HRP	Une mesure supplémentaire a été convenue pour prédéfinir des profils de formation spécifiques par fonction. Ces profils par fonction permettront une mise en œuvre des plans de formation « mue par la direction ». Ils permettront également une planification rapide et une sélection ciblée des formations sous la coordination des chefs de départements.
Audit et système de gestion de la qualité										
Q5	I1	Mauvaise gestion de la documentation et des archives.	L'agence n'est pas en mesure de justifier le travail réalisé. Les informations sensibles ne sont pas protégées.	Moyenne 2	Importante 2	Importante 2	Importante 2	Moyenne 4	ADMIN	Élaborer une politique ou des instructions en matière d'archivage ou de gestion des documents.

Marchés

L'enveloppe budgétaire globale réservée en 2011 pour les contrats de marché s'élève à € 7.644.520

Droit d'asile, immigration et intégration des immigrés

Base Légale: RÈGLEMENT (CE) No 168/2007 DU CONSEIL du 15 février 2007 ; DÉCISION DU CONSEIL du 28 février 2008 portant application du règlement (CE) no 168/2007
Ligne Budgétaire: B0-3201

Projet 3.1.1 : FORMES EXTRÊMES D'EXPLOITATION DU TRAVAIL
Objectifs : voir PTA 2013 page 20
Budget : €650. 000
Description de l'action : Recherche et coopération avec les parties prenantes
Type de marchés : Contrat-cadre, contrat de service
Nombre de contrats : 2
Calendrier indicatif de lancement du marché : 1er et 2e trimestres
Montant indicatif du marché : € 650.000

Fiche de projet 3.1.2 : ACTIVITÉS HORIZONTALES EN MATIÈRE DE CONTRÔLE AUX FRONTIÈRES, D'IMMIGRATION ET D'ASILE
Objectifs : Voir PTA 2013 page 21
Budget : € 330.000
Description de l'action : Recherche et coopération avec les parties prenantes
Type de marchés : Contrat-cadre, contrat de service
Nombre de contrats : 2
Calendrier indicatif de lancement du marché : (1er et 3e trimestres)
Montant indicatif du marché : € 330.000

Société de l'information et, en particulier, respect de la vie privée et des données à caractère personnel

Base Légale: RÈGLEMENT (CE) No 168/2007 DU CONSEIL du 15 février 2007 ; DÉCISION DU CONSEIL du 28 février 2008 portant application du règlement (CE) no 168/2007
Ligne Budgétaire: B0-3221

Fiche de projet 3.2.1 : PROTECTION DES DONNÉES : MÉCANISMES DE RECOURS JURIDICTIONNEL ET LEUR UTILISATION
Objectifs : Voir PTA 2013 page 22
Budget : € 110.000

Description de l'action : Recherche et coopération avec les parties prenantes
Type de marchés : (1) accord(s) avec le CdT, (2) contrat(s)-cadre(s) pour l'impression et (3) contrat-cadre avec un organisateur de conférences
Nombre de contrats : 5
Calendrier indicatif de lancement du marché : 1er, 2e, 3e et 4e trimestres
Montant indicatif du marché : € 30.000

Description de l'action : Activités de communication et de sensibilisation
Type de marchés : (1) Contrat-cadre pour la traduction de matériels de communication
Nombre de contrats : 1
Calendrier indicatif de lancement du marché : 3e trimestre
Montant indicatif du marché : € 80. 000

Fiche de projet 3.2.3 : MANUEL SUR LA JURISPRUDENCE EUROPÉENNE EN MATIÈRE DE PROTECTION DES DONNÉES
Objectifs : Voir PTA 2013 page 24
Budget : € 325 000
Description de l'action : Activités de communication et de sensibilisation, édition, traduction, photocomposition et publication, et organisation de réunions des parties prenantes avec les utilisateurs du manuel
Type de marchés : Contrats-cadres
Nombre de contrats : 3, 1 pour les traductions, 1 pour la photocomposition et la publication et 1 pour la réunion des parties prenantes

Calendrier indicatif de lancement du marché : 3e ou 4e trimestre
Montant indicatif du marché: € 325 000

Le racisme, la xénophobie et l'intolérance

Base juridique : Règlement (CE) n° 168/2007 du Conseil / Décision du Conseil du 28 février 2008 portant application du règlement (CE) n ° 168/2007
Ligne budgétaire : B0-331

Fiche de projet 3.3.1 : ENQUÊTE SUR LES DISCRIMINATIONS ET LES CRIMES HAINEUX DONT SONT VICTIMES LES JUIFS DANS CERTAINS ÉTATS MEMBRES DE L'UE

Objectifs : Voir PTA 2013 page 25
Budget : € 114.500

Description de l'action : Recherche et coopération avec les parties prenantes : 1) analyse interne des résultats de l'enquête (pas de marché public nécessaire), 2) consultation des parties prenantes sur l'utilisation des résultats
Type de marchés : Utilisation du contrat-cadre existant pour les réunions et les événements (s'il n'est pas possible de l'organiser en interne)
Nombre de contrats : 1 contrat par réouverture des offres
Calendrier indicatif de lancement du marché : 4e trimestre
Montant indicatif du marché : € 14.500

Description de l'action : Activités de communication et de sensibilisation – publication des résultats de l'enquête
Type de marchés : Contrats spécifiques au titre des contrats-cadres existants pour la publication ou, le cas échéant, contrats de photocomposition pour trois produits et contrats d'impression pour trois produits (rapport sur les principaux résultats, rapport de synthèse et fiche technique) (la traduction de ces documents et du communiqué de presse sur la publication des résultats passera par le CdT)
Nombre de contrats : trois contrats de photocomposition et trois contrats d'impression au titre des contrats-cadres existants ou en fonction de la situation
Calendrier indicatif de lancement du marché : 2e trimestre

Discrimination fondée sur le sexe, la race ou l'origine ethnique, la religion ou les convictions, le handicap, l'âge ou l'orientation sexuelle et à l'encontre de personnes appartenant à des minorités et toute combinaison de ces motifs de discrimination

Base juridique : Règlement (CE) n° 168/2007 du Conseil / Décision du Conseil du 28 février 2008 portant application du règlement (CE) n ° 168/2007
Ligne budgétaire : B0-3321

Fiche de projet 3.3.2 : ENQUÊTE AUPRÈS DES PERSONNES LGBT ET DES AUTORITÉS

Objectifs : Voir PTA 2013 page 26
Budget : € 110.000

Description de l'action : Activités de communication et de sensibilisation
Type de marchés : Contrat de service (à confirmer)
Nombre de contrats : 3 (à confirmer)
Calendrier indicatif de lancement du marché : 1er, 2e et 3e trimestres
Montant indicatif du marché : € 110 000

Fiche de projet 3.3.3 : INDICATEURS DE RESPECT, PROTECTION, PROMOTION ET MISE EN ŒUVRE DES DROITS DES LGBT

Objectifs : Voir PTA 2013 page 27
Budget : €70 000

Description de l'action : Recherche et coopération avec les parties prenantes, activités de communication et de sensibilisation
Type de marchés : Pas encore décidé (probablement une combinaison de recherche interne et de FRANET)
Nombre de contrats : Pas encore décidé, mais nombre réduit, le cas échéant
Calendrier indicatif de lancement du marché : 2e et 3e trimestresBudget: 60.000,00 Euros
Description de l'action: Activités de communication et de sensibilisation
Type de marchés envisages: Contrat-cadre
Nombre de contrats : 1
Calendrier indicatif de lancement du marché: 3ème trimestre 2012
Montant indicatif du marché : €70 000

Fiche de projet 3.3.4 : ENFANTS HANDICAPÉS : EXPÉRIENCES DE DISCRIMINATION, D'INTÉGRATION ET DE DISCOURS HAINEUX

Objectifs : Voir PTA 2013 page 28
Budget : € 50.000

Description de l'action : Recherche
Collecte de données complémentaires dans le domaine des enfants handicapés
Type de marchés : Contrat-cadre - FRANET
Nombre de contrats : 5 à 10
Calendrier indicatif de lancement du marché : 1er trimestre
Montant indicatif du marché : 50 000 EUR

Fiche de projet 3.3.5 : INDICATEURS DE HANDICAP

Objectifs : Voir PTA 2013 page 29
Budget : € 65 000

Description de l'action : Recherche et coopération avec les parties prenantes
Type de marchés : Contrat-cadre – FRANET ou contrat individuel (à déterminer)
Nombre de contrats : 1
Calendrier indicatif de lancement du marché : 1er trimestre
Montant indicatif du marché : environ € 65.000

Fiche de projet 3.3.6 : PROGRAMME PLURIANNUEL POUR LES ROMS

Objectifs : Voir PTA 2013 page 30
Budget : €1.350.000

Description de l'action : Recherche et coopération avec les parties prenantes– collecte de données secondaires
Type de marchés : Contrats-cadres
Nombre de contrats : 29
Calendrier indicatif de lancement du marché : 1er trimestre
Montant indicatif du marché : 500 000 EUR

Description de l'action : Recherche et engagement des parties prenantes
Type de marchés : Contrat de service et contrat-cadre
Nombre de contrats : 1-5 (indicatif)
Calendrier indicatif de lancement du marché : 1er trimestre (contrat de service) ; 1er trimestre (contrat-cadre)
Montant indicatif du marché : 500 000 EUR

Description de l'action : Recherche et engagement des parties prenantes - continuation du suivi de l'enquête pilote sur les Roms
Type de marchés : Contrats-cadres
Nombre de contrats : 5 (indicatif)
Calendrier indicatif de lancement du marché : 1er trimestre
Montant indicatif du marché : 250 000 EUR

Description de l'action : Coopération avec les autorités des États membres
Type de marchés : Contrat de service (Développement d'un recueil de pratiques encourageantes)
Nombre de contrats : 1

Calendrier indicatif de lancement du marché : 4e trimestre (contrat spécifique)
Montant indicatif du marché : 300 000 EUR

Type de marchés : Contrat-cadre – Organisation de deux réunions du groupe de travail
Nombre de contrats : 2
Calendrier indicatif de lancement du marché : Signature de contrats spécifiques, 1er et 3e trimestres
Montant indicatif du marché : 50 000 EU

Fiche de projet 3.3.7 S'COOL AGENDA ET E S'COOL AGENDA
Objectifs : Voir PTA 2013 page 31
Budget : 40 000 EUR

Description de l'action : Activités de communication et de sensibilisation
Type de marchés : Contrats-cadres « Conception graphique » et « Services de photocomposition, de production et d'impression offset »
Nombre de contrats : 2 au maximum
Calendrier indicatif de lancement du marché : 2e et 3e trimestres
Montant indicatif du marché : € 40.000

Les droits de l'enfant, y compris la protection des enfants

Base juridique : Règlement (CE) n° 168/2007 du Conseil / Décision du Conseil du 28 février 2008 portant application du règlement (CE) n ° 168/2007
Ligne budgétaire : B0-331

Fiche de projet 3.4.1 : ENFANTS ET JUSTICE
Objectifs : Voir PTA 2013 page 32
Budget : € 515.000

Description de l'action : Recherche et coopération avec les parties prenantes
Type de marchés : Contrat-cadre FRANET (possibilité de recours à un contractant extérieur)
Nombre de contrats : 10 contrats au maximum en cas de recours à FRANET (contrat-cadre), plus vraisemblablement 7 ou 8 pays seulement
Calendrier indicatif de lancement du marché : contrats à signer au cours du 1er trimestre 2013
Montant indicatif du marché : € 415 000 (pour 7 à 10 contrats-cadres FRANET)

Description de l'action : Activités de communication et de sensibilisation (p. ex. réunions, publications, conférences et communiqués de presse)
Type de marchés : Contrat-cadre et contrat de service
Nombre de contrats : 7
Calendrier indicatif de lancement du marché : signature des contrats : 2 au 1er trimestre 2012, 1 au 2e trimestre 2013 et 4 au 4e trimestre 2013
Montant indicatif du marché : € 100 000

Accès à une justice efficace et indépendante

Base juridique : Règlement (CE) n° 168/2007 du Conseil / Décision du Conseil du 28 février 2008 portant application du règlement (CE) n ° 168/2007
Ligne budgétaire : B0-3601

Fiche de projet 3.5.1 : SERVICES D'AIDE AUX VICTIMES DANS L'UE : PRÉSENTATION ET ÉVALUATION DES DROITS DES VICTIMES DANS LA PRATIQUE
Objectifs : Voir PTA 2013 page 33
Budget : € 450.020

Description de l'action : Recherche et coopération avec les parties prenantes – Suivi de la recherche sur la cartographie et sur les pratiques encourageantes réalisée en 2012 en tenant compte des développements récents et des nouvelles pratiques encourageantes – Sensibiliser aux pratiques encourageantes, en particulier dans les États membres où les services d'aide aux victimes doivent être renforcées.
Type de marchés : FRANET
Nombre de contrats : 5 à 10 États membres seront probablement concernés
Calendrier indicatif de lancement du marché : 2e trimestre
Montant indicatif du marché : € 300.020

Description de l'action : Activités de communication et de sensibilisation

Type de marchés : Contrat de service pour la publication des conclusions
Nombre de contrats : 1
Calendrier indicatif de lancement du marché : 3e trimestre

Montant indicatif du marché : 150.000 EUR

Fiche de projet 3.5.2 : EXISTENCE ET INTERPRÉTATION DE LA LIBERTÉ D'ENTREPRISE
Objectifs : Voir PTA 2013 page 34
Budget : € 250 000

Description de l'action : Recherche et coopération avec les parties prenantes – Recherche dans 28 États membres sur la base du document de recherche interne de la FRA de 2012
Type de marchés : FRANET
Nombre de contrats : 28 + EU/International
Calendrier indicatif de lancement du marché : 1er trimestre
Montant indicatif du marché : € 250 000

Fiche de projet 3.5.3 : CLARITY (OUTILS D'INFORMATION À L'USAGE DES PLAIGNANTS SUR LES PLAINTES, L'ASSISTANCE JURIDIQUE ET LES DROITS)
Objectifs : Voir PTA 2013 page 35
Budget : € 50 000

Description de l'action : Recherche et coopération avec les parties prenantes - Activités de communication
Type de marchés : Paiement direct à certains organismes chargés de l'égalité et à des INDH pour travailler avec la FRA dans le cadre d'un projet pilote de collecte de données cohérentes (mandats, cas, proximité, services consultatifs, etc.)
Nombre de contrats : 5–10
Calendrier indicatif de lancement du marché : 3e trimestre
Montant indicatif du marché : € 50 000

Fiche de projet 3.5.4 : VIOLENCE FONDÉE SUR LE GENRE À L'ÉGARD DES FEMMES : DE L'ENFANCE À L'ÂGE ADULTE
Objectifs : Voir PTA 2013 page 36
Budget : € 270.000

Description de l'action : Recherche et coopération avec les parties prenantes – analyse complémentaire des résultats de l'enquête et engagement avec les parties prenantes pour élaborer des preuves ciblées et orientées vers des actions, en plusieurs formats. Les activités comprennent : 1) deux réunions d'engagement avec des parties prenantes ; 2) deux marchés d'un montant faible pour l'élaboration de manuels ciblés basés sur l'enquête de la FRA et d'autres données disponibles.
Type de marchés : Pour les réunions des parties prenantes : utilisation du contrat-cadre existant pour les conférences et les événements (si disponible) ou organisation des réunions en interne. Pour l'élaboration du manuel 1 : nouveau contrat de service. Pour l'élaboration du manuel 2 : nouveau contrat de service.
Nombre de contrats : 2 (à l'exclusion de l'utilisation éventuelle des contrats-cadres existants pour l'organisation des deux réunions des parties prenantes)
Calendrier indicatif de lancement du marché : Réunion avec les parties prenantes : 2e et 3e trimestres. Pour les manuels : 2e trimestre.
Montant indicatif du marché : Réunion avec les parties prenantes : 50 000 EUR, manuels 1 et 2 : 70 000 EUR au total.

Description de l'action : Activités de communication et de sensibilisation – rapport sur les résultats de l'enquête
Type de marchés : Contrats spécifiques fondés sur des contrats-cadres pour la production ou, en fonction des circonstances, contrats de photocomposition pour quatre produits et contrats d'impression pour quatre produits (rapport sur les principaux résultats, rapport de synthèse, rapport « Données en bref » et fiche technique) (la traduction de ces documents et d'un communiqué de presse sur la publication des résultats sera effectuée par le CdT).
Nombre de contrats : quatre contrats de photocomposition et quatre contrats d'impression au titre des contrats-cadres existants ou en fonction des circonstances
Calendrier indicatif de lancement du marché : 2e et 3e trimestres
Montant indicatif du marché : 150 000 EUR

Fiche de projet 3.5.5 : GOUVERNANCE CONCERTÉE
Objectifs : Voir PTA 2013 page 37
Budget : 70 000 EUR

Description de l'action : Activités de communication et de sensibilisation
Type de marchés : Contrat-cadre
Nombre de contrats : 2

Calendrier indicatif de lancement du marché : 1er trimestre
Montant indicatif du marché : 70 000 EUR

Projets ou activités à caractère transversal couvrant tous les domaines du cadre pluriannuel

Base juridique : Règlement (CE) n° 168/2007 du Conseil / Décision du Conseil du 28 février 2008 portant application du règlement (CE) n ° 168/2007
Ligne budgétaire : B0-3701

Fiche de projet 3.6.1 : RAPPORTS ANNUELS

Objectifs : Voir PTA 2013 page 38
Budget : 800 000 EUR

Description de l'action : Recherche et coopération avec les parties prenantes – Activités de recherche
Type de marchés : Contrat-cadres
Nombre de contrats : 29
Calendrier indicatif de lancement du marché : 2e trimestre
Montant indicatif du marché : 550 000 EUR

Description de l'action : Recherche et coopération avec les parties prenantes - Production et traduction
Type de marchés : Accords avec le CdT
Nombre de contrats : pas d'application
Calendrier indicatif de lancement du marché : pas d'application
Montant indicatif du marché : 200 000 EUR

Description de l'action : Activités de communication et de sensibilisation
Type de marchés : pas d'application
Nombre de contrats : pas d'application
Calendrier indicatif de lancement du marché : pas d'application
Montant indicatif du marché : 50 000 EUR

Fiche de projet 3.6.2 : CONFÉRENCE SUR LES DROITS FONDAMENTAUX

Objectifs : Voir PTA 2013 page 39
Budget : 200 000 EUR

Description de l'action : Activités de communication des parties prenantes
Type de marchés : Contrat-cadre
Nombre de contrats : 1
Calendrier indicatif de lancement du marché : 2e trimestre
Montant indicatif du marché : 200 000 EUR

Fiche de projet 3.6.3 : COLLOQUE DE LA FRA DANS LE CADRE DE LA JOURNÉE DE L'EUROPE

Objectifs : Voir PTA 2013 page 40
Budget : 100 000 EUR

Description de l'action : Activités de communication des parties prenantes
Type de marchés : Contrat-cadre / contrat de service d'un montant faible
Nombre de contrats : inconnu
Calendrier indicatif de lancement du marché : 1er et 2e trimestres
Montant indicatif du marché : 100 000 EUR

Fiche de projet 3.6.4 : COOPÉRATION AVEC LES PARTIES PRENANTES

Objectifs : Voir PTA 2013 page 41
Budget : 150 000 EUR

Description de l'action : Activités de communication des parties prenantes
Type de marchés : Contrat-cadre
Nombre de contrats : 3 au maximum
Calendrier indicatif de lancement du marché : 1er, 2e et 3e trimestres
Montant indicatif du marché : 150 000 EUR

Fiche de projet 3.6.5 : COMMUNICATION ET DOCUMENTATION EN LIGNE

Objectifs : Voir PTA 2013 page 43
Budget : 210 000 EUR

Description de l'action : Activités de communication et de sensibilisation
Type de marchés : (1) accord avec le CDT ; (2) procédures négociées ; (3) contrat-cadre pour le développement du web ; (4) contrat-cadre « Mise à jour base de données »
Nombre de contrats : inconnu
Calendrier indicatif de lancement du marché : 1er au 4e trimestre
Montant indicatif du marché : 210 000 EUR

Fiche de projet 3.6.6 : PRODUCTION ET DIFFUSION DE MATÉRIELS DE COMMUNICATION

Objectifs : Voir PTA 2013 page 44
Budget : 155 000 EUR

Description de l'action : Informer les publics cibles à travers l'information et par le matériel promotionnel en plus de les publications spécifiques de projets et leurs versions linguistiques.
Type de marchés : Contrat-cadre de services pour le pré-presse, mise en page et des services d'impression, contrats de production avec l'Office des publications de l'Union européenne
Nombre de contrats : 60-70 contrats et des engagements spécifiques avec PO
Calendrier indicatif de lancement du marché : (veuillez indiquer le calendrier) : 1er, 2e, 3e ou 4e trimestre tout au long de l'année en ligne avec livraison prévue de publications à des événements
Montant indicatif du marché : 155.000 EUR

Fiche de projet 3.6.7 : INFORMATIONS SUR LE TRAVAIL DE LA FRA ET SENSIBILISATION AUX DROITS FONDAMENTAUX

Objectifs : Voir PTA 2013 page 45
Budget : 265 000 EUR

Description de l'action : Activités de communication et de sensibilisation
Type de marchés : (1) accord avec le CdT ; (2) contrat-cadre pour l'organisation d'événements ; (3) procédures négociées pour les achats et les services ; (4) contrat-cadre pour les services photographiques ; (5) contrat-cadre pour le matériel audiovisuel ; (6) contrat-cadre pour les photos et les services photographiques
Nombre de contrats : inconnu

Réserves Opérationnelles

Fiche de projet 3.6.8 ACTIVITÉS COMPLÉMENTAIRES ET AD HOC DE RECHERCHE ET DE COLLECTE DE DONNÉES

Objectifs : Voir PTA 2013 page 46
Budget : 250 000 EUR

Description de l'action : Collecte de données, travail sur le terrain
Type de marchés : Contrat cadre
Nombre de contrats : 28 en fonction de la nécessite
Calendrier indicatif de lancement du marché : au sein de 2013
Montant indicatif du marché: 0 EUR

Fiche de projet 3.6.9 SUIVI ET ÉVALUATION

Objectifs : Voir PTA 2013 page 47

Budget : 260 000 EUR
Description de l'action : Activités de Suivi et évaluation

Type de marchés : Contrat cadre
Nombre de contrats : 1
Calendrier indicatif de lancement du marché : 1er trimestre
Montant indicatif du marché : 260 000 EUR

Fiche de projet 3.6.10 : ORGANES DE L'AGENCE
Objectifs : Voir PTA 2013 page 48
Budget : 255 000 EUR

Description de l'action : Organisation des réunions du conseil d'administration
Type de marchés : ordre d'achat, contrat-cadre (restauration)
Nombre de contrats : 2 contrats spécifiques ou ordres d'achat au titre du contrat-cadre, 4 ordres d'achat
Calendrier indicatif de lancement du marché : 2e et 4e trimestres
Montant indicatif du marché : 23 400 EUR

Description de l'action : Organisation des réunions du bureau exécutif
Type de marchés : Contrat-cadre (restauration)
Nombre de contrats : 2 contrats spécifiques ou ordres d'achat au titre du contrat-cadre
Calendrier indicatif de lancement du marché : 1er et 3e trimestres
Montant indicatif du marché : 3 000 EUR

Description de l'action : Traductions
Type de marchés : Accord de service avec le CdT conformément au règlement
Nombre de contrats : pas d'application
Calendrier indicatif de lancement du marché : 1er au 4e trimestre
Montant indicatif du marché : 90 000 EUR

Description de l'action : Organisation des réunions du comité scientifique
Type de marchés : Contrats-cadres (restauration et agence de voyages)
Nombre de contrats : 4 contrats spécifiques ou ordres d'achat au titre du contrat-cadre (restauration)
Calendrier indicatif de lancement du marché : 1er, 2e, 3e et 4e trimestres
Montant indicatif du marché : 28 000 EUR

Fiche de projet 3.6.11 : MÉCANISMES DE CONSULTATION ET DE COOPÉRATION – AGENTS DE LIAISON NATIONAUX
Objectifs : Voir PTA 2013 page 49
Budget : 80 000 EUR

Description de l'action : Activités de communication des parties prenantes
Type de marchés : Contrat-cadre pour l'organisation d'événements
Nombre de contrats : 2
Calendrier indicatif de lancement du marché : 1er et 2e trimestres
Montant indicatif du marché : 80 000 EUR

Fiche de projet 3.6.12 : MÉCANISMES DE CONSULTATION ET DE COOPÉRATION – PLATE-FORME DES DROITS FONDAMENTAUX
Objectifs : Voir PTA 2013 page 50
Budget : 100 000 EUR

Description de l'action : Activités de communication des parties prenantes
Type de marchés : Contrat-cadre pour l'organisation d'événements
Nombre de contrats : 2 au maximum
Calendrier indicatif de lancement du marché : 1er et 3e trimestres
Montant indicatif du marché : 100 000 EUR